

ISSN 1246-3442

**D°cision Modificative n°2
Session du 22 novembre 2019**

Compte-rendu des d°bats

LOT-ET-GARONNE
Le Département



**NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS
DEPUIS 1945**

Année	Préfet	Président du Département
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPELIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-
2016	Mme P. WILLAERT	-
2018	Mme B. LAGARDE	-
2019	-	Sophie BORDERIE

PRESIDENTE : Sophie BORDERIE

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1

M. Christian DELBREL
Journaliste
Maire de Pont-du-Casse
Vice-président d'Agen Agglomération

Mme Nathalie BRICARD
Infirmière

AGEN 2

M. Christian DEZALOS Ch.  **O.** 
Retraité
Maire de Boé
Vice-président d'Agen Agglomération

Mme Laurence LAMY
Fonctionnaire

AGEN 3

M. Pierre CHOLLET
Médecin pneumologue
1^{er} Adjoint au Maire d'Agen

Mme Baya KHERKHACH
Salariée

AGEN 4

M. Christophe BOCQUET
Vétérinaire (en retraite)

Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT
Fonctionnaire
Adjointe au Maire d'Agen

L'ALBRET

M. Nicolas LACOMBE
Directeur d'école
Maire de Nérac

Mme Marylène PAILLARES
Adjointe au Maire de Nérac

CONFLUENT

M. Alain MERLY Ch. 
Représentant de commerce (en retraite)
Maire de Prayssas
Vice-président de la communauté de communes du
Confluent et Côteaux de Prayssas

Mme Laurence DUCOS
Salariée

COTEAUX DE GUYENNE**M. Pierre CAMANI**

Cadre territorial (en retraite)

Mme Caroline HAURE-TROCHON

Médecin généraliste

FORET DE GASCOGNE**M. Raymond GIRARDI**

Agriculteur (en retraite)

Maire d'Argenton

Président de la communauté de communes des Coteaux
et Landes de Gascogne**Mme Hélène VIDAL**

Fonctionnaire

FUMELOIS**M. Daniel BORIE**

Retraité (SADEFA)

Maire de Saint-Vite

Mme Sophie GARGOWITSCH

Enseignante – sophro-relaxologue

Maire de Blanquefort-sur-Briolance

HAUT AGENAIS PERIGORD**M. Marcel CALMETTE**

Médaille communale et départementale

Médaille d'honneur agricole

Retraité

Maire de Paulhiac

Mme Christine GONZATO-ROQUES

Fonctionnaire

Adjoint au Maire de Monflanquin

LAVARDAC**M. Michel MASSET**

Gérant de société

Maire de Damazan

Président de la communauté de communes du Confluent
et Coteaux de Prayssas**Mme Valérie TONIN**

Agent immobilier

Adjointe au Maire de Barbaste

LIVRADAIS**M. Jacques BORDERIE**

Chef d'entreprise

1^{er} adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot**Mme Séverine BESSON**

Agricultrice

MARMANDE 1**M. Joël HOCQUELET**

Médecin généraliste

Mme Emilie MAILLOU

Fonctionnaire

MARMANDE 2

M. Jacques BILIRIT
Développeur économique
Maire de Fourques-sur-Garonne

Mme Sophie BORDERIE
Présidente du Conseil départemental
Infirmière-Anesthésiste

OUEST AGENAIS

M. Jean DREUIL
Comptable (en retraite)
Maire de Sérignac-sur-Garonne
Président du Centre Départemental de Gestion
de la Fonction publique territoriale

Mme Françoise LAURENT
Retraitée de l'Education Nationale

PAYS DE SERRES

M. Bernard BARRAL
Retraité

Mme Marie-France SALLES Ch. ✱
Maître de Conférence
Maire d'Engayrac

SUD EST AGENAIS

M. Rémi CONSTANS 🌿
Médecin cardiologue (en retraite)
Maire de Layrac
Membre du bureau délégué d'Agen Agglomération

Mme Louise CAMBOURNAC - C. 🌿 **Ch.** ✱
Retraitée Fonction publique d'Etat
Maire d'Astaffort

TONNEINS

M. Michel PERAT
Retraité
Maire de Clairac

Mme Line LALAUrie
Retraitée Fonction publique territoriale
Maire de Castelmoron-sur-Lot
Vice-présidente de la communauté de communes
Lot et Tolzac

VAL DU DROPT

M. Alain PICARD
Masseur Kinésithérapeute

Mme Danièle DHELIAS
Exploitante agricole
Adjointe au Maire de Ségalas

VILLENEUVE 1

M. Guillaume LEPERS
Cadre commercial

Mme Patricia SUPPI
Fonctionnaire

VILLENEUVE 2**M. Patrick CASSANY**

Gérant de société

1^{er} Vice-président du Conseil départemental

Maire de Villeneuve-sur-Lot

Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Villenuevois**Mme Catherine JOFFROY**

Avocate

LEGENDES :

Ordre National de la Légion d'Honneur



Ordre National du Mérite



Mérite Agricole



Ordre des Palmes Académiques



Ordres des Arts et des Lettres



Croix de Guerre 1939-1945



Croix du Combattant



Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur**O.** Officier**Ch.** Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : Mme Sophie BORDERIE

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Hélène VIDAL

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre CAMANI, Mme Valérie TONIN, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Alain PICARD, Mme Nathalie BRICARD, M. Christian DELBREL, Mme Line LALAUURIE, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Pierre CHOLLET, Mme Louise CAMBOURNAC, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Patricia SUPPI, M. Rémi CONSTANS

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« **DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT** »

Président : Mme Christine GONZATO-ROQUES

Vice-Présidents : Mmes Caroline HAURE-TROCHON, Hélène VIDAL

Membres : Mme Marie-France SALLES, Alain PICARD, Louise CAMBOURNAC, Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

« **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES
ET MOBILITE** »

Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET

Membres : MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION**« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME,
NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES »**

Président : M. Jacques BILIRIT
Vice-Président : M. Michel MASSET
Membres : MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Jean DREUIL, Alain PICARD
 Guillaume LEPERS, Michel PERAT, Jacques BORDERIE

COMMISSION**« DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE »**

Président : Mme Sophie GARGOWITSCH
Vice-Présidents : Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN
Membres : M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Christophe BOCQUET,
 Mme Séverine BESSON, M. Alain MERLY

COMMISSION**« POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR »**

Président : M. Nicolas LACOMBE
Vice-Présidents : Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU
Membres : Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Patricia SUPPI

COMMISSION**« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »**

Présidente : Mme Catherine JOFFROY
Vice-Présidents : M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD
Membres : Mmes Marylène PAILLARES, Valérie TONIN, M. Rémi CONSTANS,
 Mme Patricia SUPPI

COMMISSION**« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »**

Président : M. Raymond GIRARDI
Vice-Présidents : M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL
Membres : Mmes Valérie TONIN, Séverine BESSON, MM. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

**« ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET
PATRIMOINE »**

Présidente : Mme Marie-France SALLES
Vice-Présidente : Mme Marylène PAILLARES
Membres : Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Séverine BESSON,
 Louise CAMBOURNAC

COMMISSION

« FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Président : M. Christian DEZALOS
Vice-présidente : Mme Marie-France SALLES
Membres : M. Pierre CAMANI, Mme Françoise LAURENT, M. Christian DELBREL,
 M. Pierre CHOLLET, Mme Line LALaurie

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

Réunion du 22 novembre 2019

	Pages
- Ouverture de la séance du 22 novembre 2019 sous la présidence de Mme Sophie Borderie, Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne	1
- Désignation du secrétaire de séance (M. Lepers)	1
- Discours d'ouverture de la Présidente	2
- Présentation de la Décision modificative n°2 de 2019 par M. Dézalos, président de la commission Finances et évaluation des politiques publiques et débats	6
- Intervention de M. Lepers, Président du Groupe "L'Avenir Ensemble"	8
- Intervention de M Delbrel, Président du Groupe "La Dynamique citoyenne"	11
- Intervention de M Bilirit, Président du Groupe de la Majorité	13
- Présentation des travaux de la commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur, par M. Lacombe, président de la commission	24
- Présentation des travaux de la commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine par Mme Salles, présidente de la commission et débats	27
- Présentation des travaux de la commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles par M. Bilirit et débats	30
- Présentation des travaux de la commission Développement social, insertion et habitat par Mme Gonzato-Roques, présidente de la commission et débats,	38
- Présentation des travaux de la commission Agriculture, forêt et environnement par M. Girardi, président de la commission et débats	46
- Présentation des travaux de la commission Culture, sport, jeunesse et vie associative par Mme Joffroy, présidente de la commission et débats	50
- Présentation des travaux de la commission Développement durable et citoyenneté par Mme Gargowitsch, présidente de la Commission et débats	59
- Présentation des travaux de la commission Aménagement du territoire, Infrastructures et mobilité par M. Cassany, président de la commission, diaporama et débats	65
- Présentation des travaux de la commission Finances et évaluation des politiques publiques par M. Dézalos, président de la commission	69
- Vote de la Décision Modificative n°2 de 2019	72
- Diaporamas	74

DM2 2019

ORDRE DU JOUR

Commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine

8020	Approbation des débats des sessions consacrées au Budget Primitif 2019, à la session du 17 mai 2019, à la Décision Modificative n°1 de 2019 et à la session du 19 juillet 2019.....	p.2
------	---	-----

Commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur

5006	Plan collège 2020 - 2025 - Autorisations de programme pour le collège Joseph Chaumié à Agen, le collège Daniel Castaing au Mas-d'Agenais, le collège de la Cité scolaire Val de Garonne à Marmande et le collège Jacques Delmas-de-Grammont à Port-Sainte-Marie	p.27
5007	Appel à projets, travaux d'investissement des Maisons familiales et rurales de Lot-et-Garonne	p.27

Commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles

3008	Déploiement des infrastructures numériques en Lot-et-Garonne	p.37
3009-1010	Point d'avancement sur la stratégie Départementale d'Inclusion Numérique	p.38
3010	Rapport d'information sur la rénovation du centre des apprentis d'Agen "La Palme"	p.38
3011-6010	Rapport annuel 2018 des représentants du Département aux conseils d'administration des Sociétés d'Economie Mixtes Locales (SEML) dont il est actionnaire	p.38
3012	Contrat d'affermage Agropole Rapport annuel du délégataire - exercice 2018	p.38

Commission Développement social, insertion et habitat

1007-4007	Refondation du régime d'aide en faveur de la construction de logement social	p.46
1008	Avenant n°1 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) 2019-2020	p.40
1009	Modification des modalités de recouvrement de la participation des résidents en Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) bénéficiaires de l'APA en établissement	p.40

Commission Culture, sport, jeunesse et vie associative

6005	Ajustement des régimes d'aide de la direction de la culture	p.58
6006	Lot-et-Garonne, terre de sport	p.58
6007	Politique départementale cinématographique	p.58
6008	Demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre de l'opération "printemps des arts de la scène"	p.58

Commission Agriculture, forêt et environnement

7003	Orientations stratégiques du Département de Lot-et-Garonne sur les thématiques "eau et milieux aquatiques"	p.49
7004	Modifications du régime d'aide "soutien aux projets de création de ressources en eau"	p.49
7005	Modification d'intervention du Département sur l'irrigation collective	p.49
7006	Avis sur le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (sage) Neste et rivières de Gascogne Projet de convention de partenariat entente "Neste et rivières de Gascogne"	p.49
7007	Délégation de service public en matière de santé animale et d'hygiène alimentaire Présentation du rapport d'activité 2018 (01.01.2018 au 31.12.2018) ...	p.49

Commission Développement durable et citoyenneté

4005	Conseil consultatif citoyen : composition et modalités de prise en charge des déplacements	p.65
------	--	------

Commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité

2008	Infrastructures et Mobilité Réseaux routier, navigable et cyclable	p.68
------	---	------

Commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine

8021	Rapport d'activité des services départementaux - année 2018	p.29
8022	Tableau des effectifs au 1er septembre 2019	p.29
8023	Plan Départemental de formation 2020 - 2022 des agents départementaux.	p.30
8024	Refonte de la politique d'action sociale à destination des agents du Département de Lot-et-Garonne	p.30

Commission Finances et évaluation des politiques publiques

9017-6009-3013	Grands équipements structurants de rayonnement régional ou national	p.71
9018-5008	Gros travaux de rénovation ou de reconstruction des gymnases utilisés par les collèges publics	p.71
9019-4006-7008	Création d'une mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique en Lot-et-Garonne	p.71
9020	Rapport sur les travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux	p.71
9021	Pertes sur créances irrécouvrables - Provisions	p.71
9022	Budget annexe du Foyer départemental de l'enfance Balade - Réserves affectées à l'investissement	p.72
9023	Décision modificative n° 2 2019 - Budget principal et budget annexe du Foyer départemental de l'Enfance Balade	p.72
9024	Exécution du budget primitif 2020 avant le vote du budget	p.72

TABLE DES INTERVENTIONS

<i>Intervenants</i>	<i>Pages</i>
Mme Sophie BORDERIE <i>Présidente du Conseil départemental</i>	1 à 6 ; 7 ; 9 ; 10 ; 12 ; 13 ; 21 22 ; 27 ; 34 ; 37 ; 40 ; 56, 61,73
M. Bernard BARAL	19 ; 33, 62,67
M. Jacques BILIRIT	13 à 15 ; 17 ; 30 à 33 ; 44, 56 à 58,73
M. Christophe BOCQUET	6 ;
M. Jacques BORDERIE	19 ; 27 ; 37,55 à 57
M. Daniel BORIE	18 ; 36,51
Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT	20 ; 23 ; 43, 61,68
M. Marcel CALMETTE	37
M. Pierre CAMANI	35 ; 36 ; 57,61
M. Patrick CASSANY	65, 66,67
M. Pierre CHOLLET	16 ; 29
M. Remi CONSTANS	54
M. Christian DELBREL	11 à 13 ; 45,63
M. Christian DEZALOS	6 ; 7 ; 35 ; 44, 69 à 70
Mme Laurence DUCOS	26 ; 29, 62, 64,73
Mme Sophie GARGOWITSCH	59, 61,62
M. Raymond GIRARDI	15 ; 20 ; 46 à 48
Mme Christine GONZATO-ROQUES	20 ; 33 ; 34; 38 ; 40 ; 41 ; 43 ,61
Mme Caroline HAURE-TROCHON	11
M. Joël HOCQUELET	17,68
Mme Catherine JOFFROY	50 à 51, 55
Mme Baya KHERKHACH	21 ; 33; 39 ; 44
M. Nicolas LACOMBE	24
Mme Line LALAUURIE	55, 57
Mme Laurence LAMY	63,64
M. Guillaume LEPERS	8 à 10 ; 9;13 ; 19 ; 36
Mme Emilie MAILLOU	20
M. Michel MASSET	36
M. Alain MERLY	18; 22
M Alain PICARD	36
Mme Marie-France SALLES	27
M. Fabien DUPREZ <i>Directeur général des Services</i>	23 ; 29, 57, 64,67
Mme Marine BAREILLE Directrice de l'Immobilier	24
Mme Aurélie LESPES-TORTUL Directrice Soutien aux Territoires	42 à 45, 60,61
M Jérôme MILLET Chef du service Vie Sportive	52 à 54, 57

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 2019

SÉANCE DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019

La session relative à la Décision Modificative n°2 2019 du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 22 novembre 2019 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, présidente du Conseil départemental, assistée de Monsieur Fabien DUPREZ, directeur général des services.

La séance a débuté à 09h45 et a été levée à 16h55, avec une suspension de séance de 12h50 à 14h30.

Étaient présents : M. BARRAL Bernard, Mme BESSON, MM. BILIRIT Jacques, BOCQUET Christophe, BORDERIE Jacques, BORIE Daniel, Mmes BRANDOLIN-ROBERT Clémence, BRICARD Nathalie, MM. CALMETTE Marcel, CAMANI Pierre, Mme CAMBOURNAC Louise, MM. CASSANY Patrick, CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi, DELBREL Christian, DEZALOS Christian, Mme DHELIAS Danièle, M. DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, M. GIRARDI Raymond, Mmes GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mmes JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAUURIE Line, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, M. LEPERS Guillaume, Mme MAILLOU Emilie, MM. MASSET Michel, MERLY Alain, Mme PAILLARES Marylène, MM. PERAT Michel, PICARD Alain, Mmes SALLES Marie-France, SUPPI VIDAL Hélène.

Absente excusée : Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme BESSON)

Mme la Présidente. – Mes chers collègues, je constate que le quorum est atteint. Il nous faut désigner un secrétaire de séance : je propose M. Lepers, s'il est d'accord.

Un envoi complémentaire de rapports complétés a été effectué le 19 novembre 2019. Cet envoi concerne les rapports suivants : 5007, 3009, 3010, 1007, 1008, 8024, 9019, pour lesquels une explication a accompagné cet envoi.

Je vous informe également que nous remettons sur table le projet de délibération modifié du rapport 9019-4006-7008, « Création d'une mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique en Lot-et-Garonne », le groupe l'Avenir ensemble ayant fait connaître les noms de ses représentants et le groupe de la majorité ayant procédé à une modification de désignation.

Y a-t-il des motions déposées par les groupes ? Oui, il y en a deux. Elles vont être distribuées. Le groupe l'Avenir ensemble nous a déposé deux motions, que nous allons vous faire passer pour que vous puissiez en prendre connaissance.

Je vous propose d'adopter le rapport 8020, « Approbation des débats de la session consacrée au budget primitif 2019, de la session du 17 mai 2019, de la décision modificative n° 1 de 2019 et de la session du 19 juillet 2019 ». Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

RAPPORT N° 8020

APPROBATION DES DEBATS DES SESSIONS CONSACREES AU BUDGET PRIMITIF 2019, A LA SESSION DU 17 MAI 2019, A LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2019 ET A LA SESSION DU 19 JUILLET 2019

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ce rapport :

- M. DREUIL (a donné pouvoir à Mme LAURENT)
- Mme JOFFROY (a donné pouvoir à M. CASSANY)
- M. MASSET (a donné pouvoir à Mme TONIN)
- Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme BESSON)

Mme la Présidente. – Mesdames et Messieurs conseillers départementaux, chers collègues, chers internautes, un an à peine après le début de la crise des Gilets jaunes et à quelques jours d'un mouvement social que d'aucuns prévoient de grande ampleur, le climat social reste dégradé dans notre pays.

La violence ne fait pas bon ménage avec la démocratie, et je veux ici en condamner toutes les formes, car elles menacent gravement la cohésion de notre société. Cependant, un responsable politique ne peut se contenter de déplorer et de condamner ; nous ne sommes pas élus pour commenter l'actualité.

Mais les faits sont là. La fracture sociale et territoriale s'aggrave dans notre pays, et les Départements sont en première ligne pour réparer cette fracture, pour créer du lien social, pour assurer des missions de solidarité dont notre société a tant besoin.

Or, ces fondations du vivre-ensemble, au cœur de la République, ne sauraient être sacrifiées sur l'autel des réductions budgétaires ayant pour seul but de rétablir les finances d'un État impécunieux. Si l'objectif est louable, il ne peut pas être l'alpha et l'oméga des politiques publiques.

C'est une perspective que je refuse en tant que présidente d'une collectivité responsable, qui a maintes fois apporté la preuve de ses capacités d'adaptation, de gestion et d'action, mais aussi en tant que citoyenne engagée.

J'ai exprimé cette inquiétude au secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics lors de sa récente venue en Lot-et-Garonne. Je lui ai dit à quel point cette mécanique comptable implacable a des effets dévastateurs, qui aggrave la fracture territoriale, réduit les capacités des actions des Départements en particulier, et expose les Lot-et-Garonnais à un impact social insupportable.

Cela s'illustre d'abord par le résultat du pacte de stabilité imposé aux Départements en 2012. S'il est tout à fait légitime que les Départements prennent toute leur part à l'effort de redressement des comptes de la nation – et nous l'avons fait par des mesures de gestion sans précédent –, il est injuste que l'État impute encore et toujours de nouvelles dépenses aux Conseils départementaux.

Le Lot-et-Garonne a fait mieux que l'objectif fixé par l'État, en contenant la progression de ses dépenses de fonctionnement à 0,09 % en 2018, comparé au 1,14 % fixé par l'État.

Les dépenses nouvelles induites par les contrats passés entre l'État et les Départements (plan pauvreté, stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, Contrat de plan Etat-Région -CPER) s'ajoutent aux charges supportées par notre collectivité.

Elles limitent considérablement nos marges de manœuvre et notre liberté d'action pour servir des politiques publiques, dont l'intention est le plus souvent louable, mais qui ne sont pas toujours adaptées aux territoires, car décidées depuis Paris.

De plus, ces politiques font supporter une lourde facture aux Départements, car l'État n'en prend en charge que la moitié au mieux. Les dépenses supportées par les Départements dans ce cadre contractuel voulu par l'État viennent en outre s'imputer sur le plafond des dépenses autorisées dans le cadre du pacte de Cahors. Avec mes collègues des douze autres Départements de Nouvelle-Aquitaine, toutes sensibilités politiques confondues, nous avons saisi le Premier ministre pour dénoncer cette iniquité et lui indiquer que nous ne signerons plus aucun nouveau contrat sans clarification de la part de l'État.

Dans le même temps, l'État a choisi de supprimer la taxe d'habitation et de transférer aux communes, à titre compensatoire, la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Cette décision, qui sera effective dès 2021, réduira considérablement l'autonomie financière des Départements.

C'est donc une double peine infligée aux Départements et au Lot-et-Garonne en particulier. D'abord parce que c'est une atteinte au principe de libre administration des collectivités, qui perdent la main sur leurs recettes. Ensuite parce que c'est une perte de ressources pérennes alors que notre Département doit faire face à la progression continue des dépenses sociales. Je rappelle ici que le reste à charge pour le Département est de plus de 40 millions d'euros par an.

En résumé, le Lot-et-Garonne doit faire plus avec des ressources moindres et incertaines, pour répondre à des objectifs fixés par l'État. Je le vis comme une atteinte à la démocratie locale, car nous perdons en autonomie sur nos ressources, et nos choix politiques sont encore plus contraints. Il est pour le moins surprenant, voire paradoxal, que le Président de la République dénonce aujourd'hui le carcan des critères de Maastricht et, dans le même temps, s'arcboute sur le pacte de Cahors. C'est d'une certaine manière le voisin surendetté qui vient donner des leçons de gestion en bon père de famille.

Enfin je m'inquiète des conséquences particulièrement préjudiciables de la réforme de l'assurance chômage. Nous savons que les mesures décidées par décret du Gouvernement, sans débat devant la représentation nationale, vont priver mécaniquement de nombreux demandeurs d'emploi de leurs droits à l'indemnisation du chômage. 400 000 personnes sont concernées au niveau national depuis le 1^{er} novembre 2019 et, potentiellement, 2 000 en Lot-et-Garonne. J'y vois une double injustice. Sur le plan social, des centaines de personnes vont être jetées dans la pauvreté du jour au lendemain. D'ailleurs, j'émet des doutes sur le niveau d'information des allocataires. Sur le plan de l'impact financier pour le Département, certaines de ces personnes seront demain allocataires de minima sociaux : là aussi, le Département devra régler la facture.

J'ai saisi le Premier ministre pour l'alerter sur ces trois points, car on ne peut pas rester inactif face au fossé qui continue de se creuser entre les espaces métropolitains les plus dynamiques et les territoires ruraux. À noter que, simultanément, le président de l'ADF, Dominique Bussereau, a décidé de constituer un groupe de travail sur le sujet et d'interpeller à son tour le Premier ministre. Je suis d'autant plus indignée que nous assumons nos responsabilités quand il s'agit de contractualiser avec l'État.

Est-il normal d'être contraint de la sorte alors que même les projets publics et privés n'ont jamais été aussi nombreux en Lot-et-Garonne ? Est-il utile de rappeler qu'en préparant le CPER, nous avons recensé plus de 240 millions d'euros de projets, prêts à démarrer dans les territoires ?

Vendredi dernier, avec Jacques Bilirrit, Pierre Camani et Raymond Girardi, nous posons la première pierre de Center Parcs. C'est un projet qui va injecter 157 millions d'euros de travaux dans le département et bénéficier immédiatement aux entreprises et aux Lot-et-Garonnais.

Ces derniers mois, nous avons signé la convention relative à l'échangeur Agen Ouest, à hauteur de 7,4 millions d'euros. De même, 750 000 euros ont d'ores et déjà été versés pour les études et les acquisitions du barreau de Camélat.

Le plan collège et ses 77 millions d'euros destinés à moderniser les établissements, montant inégalé sur une telle période en Lot-et-Garonne, entre dans sa phase opérationnelle.

Nous créons également un régime d'aide aux grands équipements structurants, doté de 3 millions d'euros pour les six prochaines années.

Ce sont des exemples qui rappellent bien que le Conseil départemental est un investisseur public incontournable en Lot-et-Garonne par ses investissements directs ou par les concours qu'il apporte, et dont l'effet levier est souvent déterminant.

Chaque année, la collectivité départementale réalise de l'ordre de 45 millions d'euros d'investissements directs.

J'ai lu récemment dans la presse que certains responsables sportifs ou politiques trouvaient cela négligeable ou insuffisant. Je ne sais pas s'il s'agit d'une volonté de polémiquer ou d'une forme de déconnexion de la réalité, mais j'ai pu constater que de nombreux Lot-et-Garonnais les avaient vertement incités à revenir sur terre et à gérer efficacement les dossiers ou les projets dont ils ont la charge, plutôt que de jouer les enfants gâtés.

Je laisserai le soin à Christian Dézalos de développer les aspects financiers de cette décision modificative, mais à quelques jours de la clôture budgétaire, permettez-moi de revenir sur les actions réalisées depuis le début de mon mandat.

Elles sont conformes à la feuille de route que je vous ai proposée. Elles tiennent compte de nos capacités budgétaires encadrées par le pacte de stabilité imposé par l'État et dont je parlais à l'instant.

Cette session, c'est donc la mise en œuvre de nos priorités :

Priorité à l'éducation d'abord, avec l'ouverture de quatre autorisations de programme à hauteur de 14,5 millions d'euros au titre du « plan collège », dont le montant global s'élève, je l'ai dit, à 77 millions d'euros pour la période 2020-2025. Nous sommes entrés dans la phase opérationnelle du plan. Il ne s'agit pas d'effet d'annonce ou de paroles virtuelles, mais de la mise en œuvre de nos engagements. Le collège Chaumié, à Agen, qu'il fallait impérativement moderniser, bénéficiera d'une enveloppe de 11 millions d'euros programmée dans cette DM2. Je veux saluer la qualité du travail que nous avons mené avec l'ensemble de nos partenaires pour bâtir ce plan collège en un temps record.

La priorité donnée à l'éducation, c'est aussi le soutien de 750 000 euros en faveur de la rénovation du centre de formation des apprentis La Palme, à Agen. Ce projet est essentiel pour le Lot-et-Garonne et pour notre jeunesse. Sur ce dossier, l'État a décidé de ne pas participer financièrement ; c'est pour moi parfaitement incompréhensible. On ne peut pas d'un côté vouloir développer l'apprentissage et, de l'autre, ne rien mettre au bout quand il s'agit de passer à l'action.

Dans ce même esprit, je me réjouis du partenariat que nous avons renoué avec les maisons familiales rurales. Le mouvement des MFR est né en Lot-et-Garonne, il répond à un réel besoin de formation dans les territoires ruraux. Nous avons dépassé les contraintes imposées par la loi NOTRe pour accompagner les projets structurants portés par ces établissements.

Une dynamique est à l'œuvre. Nous l'avons vu sur le volet universitaire, avec le lancement au mois d'octobre de la première année commune aux études de santé. Le Lot-et-Garonne, département universitaire : c'est une réalité qui profite à nos jeunes. L'engagement de 650 000 euros annuels que nous consacrons au pôle universitaire, c'est là aussi un soutien vital que je veux pérenniser.

Ma deuxième priorité est la justice sociale et territoriale. Elle fait écho à cette fracture mortifère qui plombe notre pacte républicain. Nous devons nous mobiliser sans états d'âme.

Je vous ai proposé d'adopter un avenant au plan pauvreté, signé avec l'État en juin dernier, afin d'améliorer l'efficacité de notre stratégie de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Je ne ferai pas de ce dossier un point d'achoppement dans nos relations avec l'État, tant les enjeux pour notre département sont majeurs.

Je vous propose également de faire évoluer notre régime d'aide en faveur de la construction de logement social. Cette politique est à la croisée des chemins entre le développement social, l'aménagement du territoire et la transition écologique. Nous devons donc intégrer ces paramètres dans nos politiques. Le nouveau régime d'aide vise à favoriser les opérations déployées sur les centres-bourgs et les centres-villes. Il faut aussi que nous facilitons les projets qui s'inscrivent dans une réelle démarche environnementale. Enfin, il faut favoriser l'adaptation des constructions de logements au vieillissement de la population et à la dépendance. Je veux notamment remercier Sophie Gargowitsch, Christine Gonzato-Roques et Marie-France Salles pour leur engagement sur ce dossier.

Le troisième volet de notre stratégie d'inclusion sociale qu'il me paraît important de souligner, c'est notre action en faveur de l'inclusion numérique. Les enjeux sont essentiels, car la révolution numérique ne sera réussie que si elle est inclusive. Nous avons adopté notre stratégie départementale le 21 juin dernier et nous sommes en train de la déployer. Je vous propose de faire un point d'étape à l'occasion de cette session. Nous avançons vite et bien sur ce dossier transversal et je tiens aussi à remercier l'ensemble des services concernés pour le travail qu'ils accomplissent avec nos partenaires sur le terrain.

Mesdames et Messieurs, nous agissons sur la fracture sociale, nous nous mobilisons aussi pour réduire la fracture territoriale. C'est le sens de la création d'un régime d'aide aux grands équipements structurants, que nous allons doter de 3 millions d'euros pour les six prochaines années. Ce régime d'aide représentera un véritable outil d'aménagement des territoires lot-et-garonnais qui porteront des projets structurants non éligibles au régime d'aide dont nous disposions jusqu'à présent. Plusieurs collectivités m'ont déjà fait part de leur intérêt pour ce dispositif.

À travers le régime d'aide aux grands équipements structurants, je réaffirme ma détermination à ne laisser aucun territoire à l'écart du développement. Oui, il n'y aura ni territoire ni Lot-et-Garonnais de seconde zone.

En cela, les dernières polémiques entretenues par le Sporting ne sont pas constructives, car elles opposent les politiques publiques et les acteurs du territoire qui s'investissent pour faire vivre notre département. Là aussi, il faut clairement dire les choses. Même si le SUA est une vitrine du département, et sachant que le budget consacré par le Département au sport est fixé à 1,6 million d'euros, je ne sacrifierai pas les clubs ruraux pour satisfaire le seul club agenais. Je préfère fédérer les hommes et les énergies – je vous le dis sans états d'âme – : fédérer les filières agricoles, les entreprises, fédérer le monde sportif et associatif, fédérer le monde éducatif, les acteurs de l'insertion, du développement social et de l'emploi. Tous ces acteurs ont un rôle à jouer pour le Lot-et-Garonne et ils doivent être soutenus équitablement.

Toujours sur le plan sportif, je me réjouis que Villeneuve-sur-Lot et la Communauté de Lot et Tolzac aient obtenu avant-hier le label « Terre de jeux 2024 », qui permet d'être retenu comme centre de préparation pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

La troisième priorité que j'ai annoncée dans mon discours d'investiture et que je souhaite aujourd'hui concrétiser, c'est la transition écologique. Nous allons donc modifier sensiblement nos orientations stratégiques dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. Je laisserai le soin à Raymond Girardi de développer tout à l'heure nos objectifs en matière de politique de l'eau pour les cinq années à venir.

Sur le dossier de la transition écologique et énergétique, je souhaite que nous allions plus loin. C'est pourquoi je vous propose la création d'une mission d'information et d'évaluation dédiée à ces problématiques. Ce sujet est aujourd'hui prégnant, et on ne peut se contenter de vagues effets d'annonce sans lendemain. Cette mission, pilotée par le Département, devra rendre des préconisations précises, sur la base desquelles nous devrons adapter nos politiques. Les auditions débuteront au 1^{er} trimestre 2020. J'en profite pour rappeler que les conclusions du groupe de travail sur les friches agricoles devront être prises en compte dans le cadre de cette mission d'information et d'évaluation.

Pour relever ces défis, les élus départementaux ne doivent pas travailler seuls, en vase clos, mais au contraire associer le plus possible les Lot-et-Garonnais. Notre Conseil départemental a décidé de bâtir un département d'initiative citoyenne. Avec Jacques Bilirrit, Sophie Gargowitsch et Laurence Lamy, nous avons organisé trois réunions d'information pour présenter nos initiatives et informer les porteurs de projets dans le cadre du budget participatif citoyen. Ces temps d'échange ont été un réel succès, et je veux remercier encore les services pour leur engagement.

La plate-forme interactive est ouverte depuis le 16 octobre. J'en profite pour vous informer que nous avons reçu une contribution au droit d'initiative citoyenne. Elle a été rendue publique sur notre site internet, car elle entre dans le champ des compétences départementales. Il s'agit d'une question relative aux sapeurs-pompiers. Pour aller au bout de la démarche, l'initiateur devra récolter le soutien de 1 % de la population, soit 3 300 signatures. Si c'est le cas, nous aurons à débattre de cette question en séance publique.

Voilà, mes chers collègues, sur tous les fronts nous sommes en mouvement, nous tenons notre parole et nos engagements vis-à-vis des Lot-et-Garonnais.

Je vais à présent laisser la parole à Christian Dézalos, qui va nous présenter les grandes lignes de cette décision modificative, puis les groupes pourront s'exprimer.

Présentation d'un diaporama (cf. p 74)

M. DÉZALOS. – Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, à l'approche de la clôture de l'exercice, la dernière décision modificative permet d'ajuster les prévisions du budget, dans le respect des règles de bonne gestion que nous nous sommes fixées en début d'année. Bien entendu, il s'agit de respecter la limite définie par l'État dans le cadre de notre contribution au redressement des comptes publics, même si, je le rappelle, nous ne sommes pas signataires du pacte financier, dit pacte de Cahors. En effet, je vous rappelle que nous avons été assignés, si je puis dire, par arrêté préfectoral à ne pas dépasser une progression annuelle des dépenses de fonctionnement de 1,14 %. Or, nous avons largement prouvé, sur l'exercice 2018, notre capacité à respecter cette limite, bien que très contraignante. Aussi devons-nous poursuivre la même trajectoire afin de dégager le meilleur niveau d'épargne possible et développer le programme ambitieux d'investissement que la présidente vient de rappeler, un programme que nous avons défini pour le développement du territoire lot-et-garonnais.

C'est pourquoi la décision modificative n° 2 ne modifie pas le volume des opérations réelles, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement. Le montant budgétaire n'est impacté que par des écritures d'ordre, c'est-à-dire des opérations patrimoniales en section d'investissement, sans incidence financière. Je vous rappelle, pour avoir à l'esprit les grandes masses de notre budget, que celui-ci s'élève globalement à 430 millions d'euros : en dépenses de fonctionnement, à 338 millions d'euros ; en recettes de fonctionnement à 373 millions d'euros ; en investissement, à un peu plus de 91 millions d'euros ; y compris le remboursement de la dette. Voilà les grandes masses du budget que nous avons adopté au mois d'avril dernier.

En recettes de fonctionnement, les mouvements sont de très faible importance. La principale proposition concerne une inscription de 60 000 euros, qui est liée à la part salariale sur des actions sociales. Il s'agit de chèques restaurant et de chèques vacances. Sont également proposés des reprises de provisions, affectées au financement de dépenses de même montant, et un ajustement de dotation de - 85 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont également intégralement compensées, soit par des réductions de crédits, soit par un prélèvement sur les dépenses imprévues. Cette dernière enveloppe est réduite de 545 000 euros et permet de corriger à la marge les prévisions du budget primitif.

Vous aurez peut-être constaté dans la délibération un transfert d'imputation significatif, à hauteur de 2,4 millions d'euros, de chapitre à chapitre, entre les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante, pour principalement répondre à la fois à une régularisation comptable de 1,017 million d'euros et à un ajustement au profit de l'allocation RSA (813 000 euros) et du plan pauvreté (386 000 euros).

Comme en fonctionnement, le volume de la section d'investissement n'est pas impacté par les mouvements sur les dépenses réelles. Les redéploiements de crédits (1,5 million d'euros) et un prélèvement sur les dépenses imprévues assurent l'ensemble des réajustements liés à la programmation de travaux et permettent d'optimiser le renouvellement de divers équipements.

En outre, il faut souligner l'importance des nouvelles autorisations de programme, à hauteur de 19 millions d'euros. En effet, la création dès la décision modificative n° 2 de ces autorisations, traduction du plan pluriannuel d'investissement, va permettre à la collectivité de mettre en œuvre le plus rapidement possible les opérations sur lesquelles elle s'est fortement engagée au cours de 2019, qu'a d'ailleurs rappelées la présidente. Il s'agit plus précisément de la première programmation du plan collèges (14,510 millions d'euros sur un total de 68 millions d'euros). Quatre établissements sont concernés : le collège Chaumié à Agen pour 11 millions d'euros (c'est très significatif), Port-Sainte-Marie (560 000 euros), la Cité scolaire de Marmande (2 millions d'euros), le collège du Mas-d'Agenais (959 000 euros).

Viennent s'ajouter à ces autorisations de programme celles relatives principalement aux travaux dans les gymnases mis à la disposition des collèges (600 000 euros), au nouveau régime pour les grands équipements structurants (à hauteur de 3 millions d'euros sur les six ans à venir), au centre de formation des apprentis (pour 750 000 euros).

Enfin, les principaux ajustements en recettes d'investissement concernent le fonds de compensation de la TVA pour 720 000 euros et la dotation de soutien à l'investissement, anciennement DGE, pour 211 000 euros.

Globalement, c'est 1 million de recettes nouvelles qui est proposé et qui permet de réduire le montant prévisionnel de l'emprunt d'équilibre de notre budget d'un même montant, ramenant ainsi à 19,884 millions l'emprunt que nous prévoyons de mobiliser sur l'exercice présent.

Voilà, Madame la Présidente, mes chers collègues, les grandes lignes de cette décision modificative n° 2. Elle est certes de faible importance et c'est très bien, car elle traduit parfaitement notre capacité à rester dans le cadre du budget primitif. Elle n'a donc aucun impact sur le volume budgétaire et elle permet en plus d'accroître notre perspective de désendettement d'un million supplémentaire.

À partir de ce constat, je peux d'ores et déjà annoncer que sauf cataclysme, la maîtrise des dépenses de fonctionnement sera confirmée, que la contrainte fixée par l'État sera respectée, et que malgré un niveau d'investissement conséquent la collectivité se désendettera.

Merci pour votre attention.

Mme la Présidente. – Je vous remercie pour cette présentation très claire et toujours très précise. Y a-t-il des interventions ?

M. LEPERS. – Madame la Présidente, chers collègues, il y a un an, en session de DM2, alors que débutait le mouvement des Gilets jaunes dans notre pays, je vous parlais de malaise citoyen et de fracture territoriale. Si le mouvement des Gilets jaunes a évolué dans ses revendications, dans ses méthodes, dans sa composition, si ces mobilisations sont aujourd'hui contestables, il n'en demeure pas moins que la fracture et le malaise dans notre société persistent. Ce malaise est protéiforme et particulièrement profond.

Il prend la forme de cette infirmière aux urgences, aujourd'hui en grève ou presque, qui réclame des moyens humains et financiers pour nos établissements publics, épuisée de voir la longue file des patients continuer de s'allonger aux services des urgences, et la prise en charge se déshumaniser.

Il prend la forme de cet agriculteur qui, chaque jour, se lève aux aurores pour nourrir ses bêtes et produire ses céréales, et qui, malheureusement, n'arrive toujours pas à se dégager un salaire après plus d'un an et demi d'activité.

Il prend la forme de cette élégante dame de 75 ans qui doit assumer, seule, la prise en charge des soins de son mari, en fin de vie, atteint de la maladie d'Alzheimer, dans l'attente du traitement administratif de son dossier d'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Il prend la forme de ce pompier, en mal de reconnaissance, qui quasi quotidiennement endosse sa tenue de volontaire et doit malheureusement trop souvent intervenir pour faire des transferts de patients en ambulance, mission de taxi qui ne devrait pas lui être dédiée.

Il prend la forme de ce vieux Monsieur qui vit seul dans sa maison et qui, épuisé par le démarchage téléphonique incessant, ne décroche même plus son téléphone quand ses enfants l'appellent.

Il prend la forme de ce demandeur d'emploi qui, face à la complexité du système social, ne s'y retrouve plus et attend une place pour rentrer en formation ou retrouver le chemin de l'emploi.

Il prend la forme de cette jeune femme d'un territoire rural, zone de désertification médicale de plus en plus importante, qui depuis plusieurs mois maintenant cherche un médecin pour la prendre en charge et suivre la santé de sa famille.

Il prend également la forme de ce chef d'entreprise qui se démène, chaque jour, pour faire fonctionner sa société de 25 salariés et qui malheureusement, faute de main-d'œuvre qualifiée, ne trouve personne pour assurer le poste de technicien qu'il a ouvert depuis plus de six mois.

Il est incarné par ce maire dévoué d'une commune de moins de 1 500 habitants qui se bat pour préserver le peu de services publics qui lui reste dans sa petite ville, alors que les organismes et les administrations, pour des raisons d'économies budgétaires, ont déjà programmé leur fermeture, abandonnant les habitants du territoire.

Voilà la traduction de ce malaise. Des petits tracas du quotidien aux problèmes de société, nos concitoyens sont épuisés et s'interrogent. Ils nous interpellent, nous, élus locaux. Que faites-vous pour nous aider ? Quel rôle pour le Département dans tout cela ? Quelles actions au Conseil départemental de Lot-et-Garonne sur tous ces sujets ?

Bien souvent, la réponse est maigre. Multiplication des structures, des interlocuteurs, lenteur administrative, manque de véritables leviers, de réponses appropriées... Notre collectivité, loin de vos satisfecit permanents, chers collègues de la majorité, est bien mal armée pour répondre à ces problématiques du quotidien. Pire, nous n'avons de cesse que d'inventer de nouvelles difficultés en

complexifiant toujours ce que j'appelle le « plat de spaghettis » administratif que représentent nos services, les structures que nous soutenons ou encore les aides départementales.

La fracture territoriale, quant à elle, est toujours aussi large, comme l'ont bien illustrée de nombreux discours prononcés au Congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF), auquel nous avons eu la chance d'assister dernièrement. Les disparités territoriales n'ont jamais été aussi importantes et le gouvernement actuel, comme le précédent, ne semble pas prendre la mesure de cette réalité.

Pourtant, de nombreux Conseils départementaux français s'engagent et s'activent pour trouver des solutions audacieuses et innovantes au service de leur territoire. Nous avons rencontré des présidents de Départements passionnés et investis. Des élus qui ne cessent d'inventer de nouvelles formes de politiques publiques. Un point, sur lequel, il faut vous rendre à l'évidence, votre majorité, Madame La Présidente, pêche largement. Vos « mesurette » ces dernières années, vos quelques soirées événementielles pour l'affichage sont loin de répondre aux préoccupations quotidiennes des Lot-et-Garonnais.

Madame la Présidente, dans le contexte actuel, nous devons, nous, représentants du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, nous montrer solides et exemplaires. Anticiper l'avenir, s'unir pour défendre nos territoires et surtout ne pas retomber dans les travers du passé. Malheureusement sur ce dernier point, au regard de votre stratégie et de ce qu'il ressort des rapports de la session de ce jour, nous sommes plutôt sceptiques.

Après avoir, ces dernières années, augmenté les impôts de manière considérable et diminué significativement les aides et les subventions versées sur le territoire, voilà qu'aujourd'hui vous tentez de vous racheter.

Bien sûr – et j'insiste sur ce point – les élus de notre groupe se réjouissent de voir des nouveaux régimes de subventions apparaître. Bien entendu, nous sommes ravis des investissements actés, notamment dans les collèges. Ces investissements auraient d'ailleurs dû être lancés depuis un moment déjà. Évidemment, nous souhaitons que le Département s'engage davantage dans les projets structurants du territoire et soutienne toujours plus activement le monde sportif et culturel, et les collectivités locales.

Néanmoins, Madame la Présidente, nous sommes inquiets devant les choix de gestion de la majorité départementale. Je comprends qu'à l'approche des élections de 2021 il soit tentant de « rouvrir les vannes », même si les aides proposées ici paraissent bien dérisoires au regard des coupes que vous avez réalisées depuis deux ans. Certainement d'ailleurs êtes-vous convaincus qu'une communication adroite pourra rétablir votre image et faire oublier l'écart qui persiste entre le montant des aides d'hier et d'aujourd'hui.

Mais peu importe. Je ne voudrais pas que vous oubliiez les difficultés du passé ou que vous négligiez la réalité qui est encore la nôtre aujourd'hui. L'équilibre budgétaire de notre collectivité reste malheureusement bien précaire et ne tient, à ce jour, que grâce à l'effort financier consenti par les Lot-et-Garonnais. Rappelez-vous ! 20 % d'augmentation sur le foncier bâti, c'est ce que vous avez voté en 2017 !

Nous l'avons dit auparavant et je le redis aujourd'hui, les Lot-et-Garonnais n'accepteront pas une nouvelle augmentation du taux d'imposition. Alors, je vous le demande, faites attention ! Ne retombez pas dans les travers de votre prédécesseur : le clientélisme et l'affichage politique ne font pas une bonne politique budgétaire. Le passé l'a déjà prouvé.

Ce que nous proposons au contraire c'est de changer de méthode. Vous voulez redistribuer de l'argent sur le territoire, alors donnons-nous-en les moyens en optimisant votre gestion, notre gestion.

Madame la Présidente, vous souhaitez pouvoir lancer de nouveaux investissements ? D'accord. Prenons des engagements ! Mais pour cela, en parallèle, mettons en œuvre une réelle réforme du fonctionnement de notre institution afin de faire les économies nécessaires à ces engagements. Je ne parle pas ici d'efforts de gestion qui viseraient à déshabiller les services pour donner aux associations et aux mairies. Non. Je parle d'une véritable remise à plat dans vos façons de faire et dans l'utilisation de nos moyens financiers. À commencer par cesser les dépenses de « connivences ». Comment expliquer aux Lot-et-Garonnais, par exemple, que des services essentiels (traitement de l'APA, la protection de l'enfance...) soient actuellement sous-dotés alors qu'en parallèle vous vous permettez le luxe de payer deux salaires de « directeur général des services », l'un en activité, l'autre en « congé spécial » ? Vous n'avez d'ailleurs toujours pas répondu à notre question sur le sujet.

De la même manière, vous souhaitez développer de nouveaux régimes et renforcer ceux déjà existants ? Très bien. Faisons-le et allons même plus loin en attribuant de véritables enveloppes et non quelques « miettes » pour faire bonne figure. Mais auparavant, développons divers dispositifs afin de contenir une partie des dépenses sociales. Rien que sur le RSA, des actions sont à mener et ce n'est pas faute de vous avoir fait des propositions. En effet, pourquoi ne pas organiser des entretiens individuels avec chaque bénéficiaire du RSA afin de mieux connaître leur situation et de mieux les accompagner dans leur réinsertion ? Cela s'est fait dans d'autres départements et cela a eu des effets bénéfiques tant sur les situations individuelles des bénéficiaires que pour les finances de la collectivité. Une action « gagnant-gagnant » particulièrement intéressante. De même, pourquoi tarder à développer des mécanismes de réinsertion comme notre proposition de dispositif RSA-Bénévolat ? Une expérience dans une association, quelle qu'elle soit, serait valorisante pour un bénéficiaire du RSA et lui permettrait d'accéder plus facilement, ensuite, au marché de l'emploi. Voilà des pistes sur lesquelles travailler.

Enfin, vous souhaitez développer la démocratie participative et flécher des subventions vers les associations ? Nous sommes tout à fait d'accord. Mais soyez rationnels et efficaces, et surtout, ne faites pas semblant. Un million d'euros pour les associations dans le cadre du budget participatif ? Une redistribution de manière plus « participative » ? Pourquoi pas. Mais, en l'état, combien de frais de fonctionnement et combien de frais de communication pour votre démarche ? Si peu, allez-vous me répondre... Un montant significatif qui aurait, néanmoins, permis le fonctionnement ou l'équipement de bon nombre de structures.

Madame la Présidente, nous devons réfléchir à tout cela. Nous devons anticiper l'avenir et ne pas retomber dans les pièges du passé. Les efforts financiers importants que votre majorité a imposés aux Lot-et-Garonnais en augmentant les impôts fonciers, vous obligent. Vous devez maintenant vous montrer exemplaire dans l'utilisation de ces deniers. Et, malheureusement, c'est encore loin d'être le cas. Le compte n'y est pas !

Je vous le demande, Madame la Présidente, n'oubliez pas ! N'oubliez pas qu'il y a encore peu de temps le budget du Département était déséquilibré, car vos prédécesseurs s'étaient permis de dépenser un argent qu'ils n'avaient pas ! Rappelez-vous le spectre peu enviable d'une mise sous tutelle de la Cour régionale des comptes ! N'oubliez pas combien l'équilibre budgétaire de la collectivité est fragile. Notre budget est d'autant plus fragile que l'État n'entend toujours pas prendre véritablement ses responsabilités en termes de dépenses sociales et que les dernières annonces du Gouvernement concernant la réforme fiscale n'ont rien de rassurant.

Madame la Présidente, nous comptons sur votre responsabilité à la tête de notre collectivité.

Je vous remercie.

M. DELBREL. – Madame la Présidente, mes chers collègues, j'ai décidé ce matin, par simple solidarité avec la maire d'Astaffort, notre collègue de l'opposition, de vous la faire à la sauce Louise Cambournac. Avec la voix cassée. Enraillée. N'y voyez surtout aucune provocation de ma part, mais plus un clin d'œil adressé à cette élue du grand Agenais, pour laquelle j'ai une affection toute particulière.

C'est pour moi aussi l'occasion, on ne va pas se mentir, de justifier, ici, devant vous, cette subite faiblesse vocale, la faute à un 102^e Congrès des Maires vraiment très mal programmé quelques heures avant cette DM2. Les courants d'airs, les problèmes de climatisation, le froid parisien et mes vociférations après les discours sans saveur – et surtout sans mesure – du Président Emmanuel Macron (mardi lors de l'ouverture) et du premier Ministre Édouard Philippe (hier lors de la clôture), ont eu raison de mes cordes vocales. Elles n'ont pas résisté. Le nodule qui me chatouille depuis quelques mois s'est réveillé subitement. Les quelques repas forcément bien arrosés pour noyer ma déception et les deux soirées du Congrès obligatoires pour tout élu qui se respecte n'y sont évidemment pour rien. De grâce, n'en dites pas un mot à mon orthophoniste préférée, elle va me tuer. D'avance merci !

Refermons si vous le voulez bien cette parenthèse médicale pour en ouvrir une autre, bien plus alarmante, je vous l'assure. Penchons-nous sur une pathologie bien plus lourde, qui frappe en plein cœur notre Gouvernement. Qui n'entend pas, qui n'entend plus, la colère froide qui gagne aussi les élus de la République, qu'ils soient maires (il y en a dans cet hémicycle), conseillers communautaires ou bien évidemment conseillers départementaux. C'est grave, docteur ? Non, non, mais tu vas mourir !

Après les cheminots, les hôpitaux, les policiers, les sapeurs-pompiers, les agriculteurs, il ne faudrait pas que les élus descendent, à leur tour, dans la rue...

Je suis rentré de Paris, une nouvelle fois, désabusé, meurtri, agacé, inquiet aussi pour demain. Le maire que je suis pourrait vous parler des heures de la suppression de la taxe d'habitation (TH), mais je m'efforcerai ce matin, avec ma casquette de conseiller départemental, de ne parler que de nos chers Départements, espèce en voie de disparition, si les lignes ne bougent pas rapidement. On m'a souvent taxé, ici même, à tort ou à raison, lors de mes prises de parole, d'être parfois défaitiste, d'autre fois mortifère ou carrément mortuaire. J'en accepte bien évidemment l'augure, mais permettez-moi de vous dire que j'essaie tant bien que mal d'être tout simplement réaliste. Objectif. Comme un simple observateur de la chose publique. Le dernier Congrès des Départements à Bourges avait fini de nous ouvrir les yeux sur la disparition annoncée de nos chères institutions départementales, aujourd'hui en fin de vie. La prochaine étape, c'est la respiration artificielle et les soins palliatifs.

Ce qu'on peut reprocher à ce Gouvernement-là, c'est d'abord cet héritage encombrant, car les maux qui nous étranglent aujourd'hui ne datent pas que de 2017, mais c'est ensuite et surtout un manque flagrant de courage, qui n'est pas nouveau non plus, véritable marque de fabrique de nos dirigeants nationaux, toutes obédiences confondues. Si les Départements dérangent, particulièrement les ruraux, il faut alors les supprimer. Les rayer de la carte. D'un simple coup de gomme. Basta, et on n'en parle plus. Notre Gouvernement préfère la méthode douce, ou plutôt la mort par agonie. Par asphyxie si vous préférez. On administre une dose de réforme, fiscale bien sûr, et on attend la fin. « Quitte à crever », autant le faire dans la souffrance. La méthode est dégueulasse. Condamnable. Inacceptable. On ne doit pas l'accepter. Et continuer malgré tout à se battre, encore et encore, pour sauver les Départements, les ruraux d'abord, qui ont toute leur place, j'en suis convaincu, dans ce mille-feuille territorial.

J'évoquais tout à l'heure les discours lénifiants de nos plus hauts responsables cette semaine dans la capitale. Le Président Macron, qui n'a jamais été élu, n'a pas su parler aux maires. À défaut, il nous a gentiment caressés dans le sens du poil sans nous donner le moindre os à ronger. Je vous invite à vous procurer les discours de Messieurs Baroin, Laignel ou encore Larcher, respectivement président de l'Association des Maires de France, premier vice-président délégué de l'AMF et président du Sénat : c'est du petit lait. Avec leurs mots à eux, et leur style bien trempé, ils disent tout fort ce que nous pensons tout bas, depuis notre campagne lot-et-garonnaise.

À savoir que la suppression de la taxe d'habitation est tout simplement une grosse connerie. Ils ne l'ont pas dit comme ça, mais ça voulait dire ça. Cette suppression est calamiteuse, profondément injuste, elle participe encore à creuser davantage les inégalités. Une fois qu'on a dit ça... on n'a pas tout dit !

La suppression de la taxe d'habitation était une promesse de campagne présidentielle. Mais qui a dit qu'il fallait tenir toutes ses promesses ? Franchement, celle-là, ils auraient dû s'abstenir.

Car pour les Départements c'est la double peine. Le transfert aux communes de la part du produit de la taxe sur les propriétés bâties, perçue actuellement par le Conseil départemental, est un nouveau coup de poignard asséné dans notre dos. Notre institution perd là son pouvoir de taux et son dernier levier fiscal. On est « à poil » !

L'État voudrait nous porter le coup de grâce qu'il ne s'y prendrait sans doute pas autrement. C'est de la très mauvaise recentralisation fiscale. Notre cher Lot-et-Garonne va être géré à distance depuis Bercy. Ça ressemble à s'y méprendre à une vraie mise sous tutelle. Ni plus ni moins.

Et si l'épisode douloureux de 2017 devait malheureusement se reproduire ? Je rappelle qu'à toutes fins utiles, entre Garonne et Lot, aucun propriétaire ne l'a oublié, la part départementale du foncier bâti avait enflé subitement de 20 % pour compenser la non-compensation par l'État des fameuses AIS, les allocations individuelles de solidarité. Et si l'histoire bégayait, le Conseil départemental n'aurait alors plus la moindre marge de manœuvre sinon de mettre la clé sous la porte et de se déclarer en cessation de paiement.

Ne rigolez pas, cette situation nous pend au nez. D'autant plus au nez que la présidente l'a rappelé tout à l'heure dans son préambule, la réforme de l'assurance chômage impulsée par ce même Gouvernement va encore frapper notre institution, en gonflant de façon naturelle le nombre des bénéficiaires du RSA à l'échelle de notre territoire et, par ricochet, celui du reste à charge en matière de financement, qui ne cesse de s'alourdir au fil des ans. Rappelons là aussi que pour la seule année 2019, ce ne sont pas moins de 4,8 milliards d'euros à la charge des Départements, dont 27 millions – et c'est plutôt une bonne année – pour le seul Conseil départemental du Lot-et-Garonne.

Je parlais précédemment de double peine, ou de double lame. La première tire le poil, la deuxième coupe la tête. C'est désespérant ! Et décourageant ! Mais le pire serait de baisser les bras. C'est dans notre ADN, il va falloir continuer à se battre pour repousser, ensemble, l'instant fatidique.

Oui, le Lot-et-Garonne est ainsi condamné. Condamné à mourir. Condamné à vivre. Condamné à surprendre, à innover, à séduire. Condamné à se battre tout simplement pour exister.

On nous annonce déjà, du moins nos chers ministres, que la fraction de TVA qui compensera cet impôt va redynamiser les finances des Départements. Foutaise, c'est du pipeau ! Sensible aux aléas économiques, cette recette sera forcément volatile, et sans être oiseau de mauvais augure, je rappellerai à toutes fins utiles que sur les 25 dernières années, par deux fois, en 1993 et 2009, la croissance fut nulle. Avec toutes les conséquences que je vous laisse imaginer...

À les écouter, on devrait sauter au plafond. Nous préférons crier à l'injustice. Une fois de plus...

Je l'ai dit et je le redis ce matin, on doit continuer à combattre. Se relever. Et repartir. Encore et toujours. Mais on doit aussi se poser les bonnes questions. Et mener les bonnes actions. En inventer peut-être. Arrêtons les motions et passons vraiment à l'action. Les motions ont prouvé leur inutilité. Combien tous ici en avons-nous signé depuis quatre ans et demi ? Plus d'une cinquantaine ! Et pour quels résultats tangibles ? Aucun ou si peu...

Arrêtons les blablas et défendons vraiment notre bout de gras. Grève de la faim, grève tout court, comme l'avaient suggéré un temps Alain Merly ou Raymond Girardi, que sais-je encore ? On doit se mobiliser tous ensemble, durant cette fenêtre de tir électorale, pour marquer les esprits et faire entendre autrement la voix de la ruralité. Nous ne sommes plus audibles. Il faut trouver autre chose.

Pour le reste, que dire de cette DM 2 ? Le Vice-Président en charges des Finances l'a rappelé tout à l'heure lors de sa présentation, elle n'aura aucun impact financier sur l'équilibre budgétaire de notre institution. Profitons quand même de cette session, pour se gargariser – on aurait tort de s'en priver – devant l'avancement du déploiement du très haut débit sur notre sol et pour se réjouir de la pose des premières planches du futur Center Parcs.

Je voudrais enfin tirer mon chapeau à notre collègue Sophie Gargowitsch, maire de Blanquefort-sur-Briolance, qui a su faire entendre sa voix, celle de la ruralité, celle de la France profonde, celle des « bouseux », ce jeudi à Paris, après la piqûre anesthésiante du Premier ministre. Merci, Sophie, pour cette intervention pleine de vie et de bon sens, de vérité et de sincérité.

En Lot-et-Garonne, on le sait, on n'a plus de « pognon », mais on a de la suite dans les idées. Et une vraie liberté de ton et d'expression. Et ça, l'État ne pourra jamais la réformer. Ni nous dire de la fermer !

On se console vraiment comme on peut.

Merci de votre attention

M. BILIRIT. – Madame la Présidente, mes chers collègues, le monde bouge et les changements s'accroissent, faisant émerger de nouveaux enjeux, de nouveaux besoins, de nouvelles attentes :

- C'est la question du renouvellement de notre démocratie qui doit permettre de mieux prendre en compte la parole des citoyens ;
- C'est la question de la nécessaire transition écologique qui nous oblige vis-à-vis des générations futures ;
- C'est la question des évolutions démographiques qui font émerger de nouvelles et légitimes attentes de nos concitoyens.

Cela nous impose de nous projeter vers l'avenir, sans fatalisme ni appréhension, mais, au contraire, avec beaucoup de détermination, rigueur et bienveillance.

Mes chers collègues, c'est ce qu'il vous est proposé de faire aujourd'hui à l'occasion de cette décision modificative : nous vous proposons de préparer l'avenir. Notre collègue Lepers disait qu'il fallait être solidaire et exemplaire. Je pense qu'être solidaire et exemplaire, c'est avec un avenir qui passe par des investissements, soumis à votre vote aujourd'hui. C'est la réponse, en actes concrets, aux enjeux que j'évoquais en préambule et qui doivent permettre d'adapter notre département aux changements actuels et à venir.

Permettez-moi d'en citer quelques-uns :

- le plan collège qui passe dans sa phase active, avec plus de 14 millions d'euros d'investissement ;
- le déploiement des infrastructures numériques qui se poursuit ;
- la création d'un nouveau dispositif d'aide à l'investissement pour les maisons familiales rurales - MFR (je ne pense pas que ce soit des dépenses de connivences) ;
- le soutien à la rénovation du centre des apprentis d'Agen ;
- ou encore la création d'un régime d'aide pour soutenir la rénovation des gymnases utilisés par nos collégiens.

Difficile ici de ne pas évoquer également Center Parcs. C'est être solide et exemplaire avec un projet irréprochable sur le plan environnemental et exemplaire sur le plan économique et social. Je citerai deux chiffres (tout à l'heure, la présidente disait le montant de l'investissement, près de 150 millions d'euros de travaux) :

- 75 % du montant des marchés de travaux ont été attribués à des entreprises locales ;
- 70 % des contrats de prestation d'entretien ont été confiés à des sociétés lot-et-garonnaises ou de Nouvelle-Aquitaine.

Je rappelle que c'était un engagement que nous avons pris. C'est un engagement qui est tenu.

Grâce à ce travail de fond, nous allons démultiplier l'attractivité touristique de notre département. On estime que 300 000 visiteurs nouveaux se tourneront vers notre destination grâce au Center Parcs. C'est colossal !

Préparer l'avenir, c'est également la prise en compte de la dimension écologique et énergétique. D'abord, parce que les générations futures nous regardent, mais aussi parce que ce sont les plus fragiles qui sont, en premier lieu, impactés par les changements climatiques. C'est le sens de la mission d'information et d'évaluation que nous vous proposons de créer aujourd'hui.

C'est également le sens de la refondation de notre régime d'aide en faveur de la construction de logements sociaux. En incitant à les rendre plus vertueux énergétiquement, nous allégerons les charges des futurs locataires, tout en diminuant leur impact environnemental. Il s'agit là d'une traduction concrète, solide et exemplaire de ce que peut être une politique de transition écologique et énergétique qui soit gagnante :

- sur le plan économique,
- sur le plan social,
- sur le plan énergétique,
- et sur le plan environnemental.

Enfin, préparer l'avenir ne peut se faire sans une large association des citoyens :

- à la fois parce que cela répond à une attente criante maintes fois exprimée ;
- mais aussi parce qu'il n'y a pas de changements durables sans adhésion du plus grand nombre ;
- et enfin parce que, je pense, le temps de la verticalité est derrière nous.

Le déploiement des outils de démocratie participative se poursuit (budget participatif, conseil consultatif citoyen, droit d'initiative), et c'est une vraie satisfaction de voir les citoyens s'en saisir. C'est bien la preuve, s'il en fallait une, que les Lot-et-Garonnais sont attachés à leur territoire et ont des idées pour son développement et son rayonnement.

Voici, madame la Présidente, mes chers collègues, les quelques points que je tenais à souligner, au nom de la majorité départementale, en préambule de cette session.

Je vous remercie.

M. GIRARDI. – Madame la Présidente, chers collègues, juste une petite réflexion. J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention de l'opposition par la voix de son président, et ce qui est normal, dans l'ordre des choses, toutes les oppositions font comme ça, mais ce qui m'a mené à une petite interrogation... C'est qu'effectivement il n'a dit que des vérités.

Il faudrait faire plus, faire beaucoup plus d'interventions dans bien des domaines, et il faudrait aussi, si l'on pouvait, diminuer les impôts, parce qu'ils sont très importants. Effectivement, on ne peut pas contester cela. À part que cela, on peut le dire quand on est dans l'opposition. Quand on est aux manettes et qu'on dirige, il y a des recettes, que l'on souhaiterait plus importantes, et il y a les dépenses, et il faut trouver le juste équilibre. C'est un peu compliqué. Dire des vérités comme on enfle des perles, on peut le faire quand on est dans l'opposition. C'est vrai que toutes les oppositions le font, n'est-ce pas ? C'est pour cela que je dis que c'est dans l'ordre des choses. Mais la vie quand on dirige, ce n'est pas cela. Cela ne peut pas se faire sur cette base-là, parce que les contraintes sont ce qu'elles sont. On rêve tous de payer moins d'impôts et de faire plus.

Dans l'intervention, il y avait aussi une demande pour ne plus augmenter les impôts. Or je tiens à vous tranquilliser, parce qu'a priori le débat est clos. Moi j'étais à la préfecture l'autre jour, avec le secrétaire d'État qui nous a expliqué les réformes à venir, et il maîtrisait bien son sujet. J'ai cru comprendre que dans le cadre de la réforme de la TH, qui est confirmée, qui est sur les rails et va se mettre en place, une TH que le Département ne touche plus depuis un bon nombre d'années (il reste le foncier bâti... mais celui-ci serait transféré aux communes), que le Département ne l'aurait plus, et que les communautés de communes auraient, en compensation, une partie de la TVA et le Département une autre. Sur la question de l'augmentation des impôts, on peut être tranquille ! Même s'il y avait la volonté, on ne pourrait pas le faire, puisque ce sont des décisions de l'État.

Par contre, cela ne règle pas le problème des compétences du Département et de la façon de les assumer à l'avenir, même si le secrétaire d'État nous a dit très gentiment que la dynamique de la TVA était de 2,5 en moyenne par an, un peu plus que l'inflation, et que finalement ce serait positif. Ce système-là, c'est quand tout va bien. La dynamique des bases de la TVA est valable quand l'économie est en train de progresser. Quand ça ira bien, on aura plus ; et quand ça ira mal ou qu'on aurait besoin de plus, on aura moins. Ça m'interroge.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire amicalement par rapport à nos amis de l'opposition que je trouve un tantinet démagogiques quand même dans le langage.

M. CHOLLET. – Je ne voudrais pas reprendre ce qui a déjà été dit, mais par rapport au constat un peu noir qu’a fait Christian Delbrel, il est vrai qu’il y a un problème de courage. Il faut qu’on nous dise, à un haut niveau, au niveau de l’État, ce qu’on va devenir. Il faut annoncer les choses. On a l’impression – et j’étais avec plusieurs d’entre vous au Congrès de l’Assemblée des Départements de France – qu’il ne faut surtout pas le dire. Petit à petit, on est en train de nous asphyxier, et le pneumologue que je suis peut vous dire que la pire des morts, c’est l’asphyxie. Petit à petit, sans qu’on nous le dise, on est en train de nous tuer.

Deuxièmement, concernant le parallèle avec les caresses du Président de la République aux maires de France, je trouve que ce Président a été efficace parce que les maires sont un peu plus rassurés. Ici, il y en a beaucoup. Madame la Présidente, je sais que vous n’êtes pas maire, moi non plus, mais ce que je voulais vous dire, c’est qu’on a l’impression que la scission se fait entre les deux. Les maires vont être préservés, parce que maintenant ils sont rassurés sur le mécanisme de compensation financière sur la TH ; en revanche, les présidents de Conseils départementaux sont un peu les dindons de la farce. Cela accrédite encore plus la notion d’asphyxie qui va petit à petit faire qu’on nous laisse un guidon, un petit volant, mais que nous ne pouvons pas tourner, ni à droite ni à gauche : il est bloqué, on ne peut rien faire.

Il faut peut-être, au niveau de l’assemblée des départements de France (ADF), et M. Bussereau est très clair là-dessus, aller demander ce qu’est la réalité. Est-ce qu’il est programmé qu’en 2022 le Département ne sera qu’un guichet social ? Il a une proximité extrêmement forte, mais se pose la question de la force des maires et des intercommunalités, qui en plus après les Gilets jaunes, ont retrouvé grâce aux yeux du Président de la République.

J’aurai ensuite deux ou trois petites choses à dire. Madame la Présidente, on va arrêter sur le Sporting. Stop ! Le Sporting n’est surtout pas un étendard du capitalisme sauvage. C’est un étendard d’une compétence, d’une culture, d’un savoir-faire, de titres de champion de France, d’une référence qui reste intacte. Et vous savez bien en profiter. Je voudrais rappeler que Mathieu Barreau, qui est notre consultant technique, vient à l’USM, qui est un grand club du Lot-et-Garonne, à Marmande, deux fois par semaine. Je voudrais aussi vous rappeler que dans votre journal vous êtes bien heureuse de mettre en évidence nos trois champions du monde de l’équipe de France des moins de 20 ans, qui sont des fiertés du territoire, pas que d’Agen, mais du Lot-et-Garonne et de toutes les pépinières rugbystiques qu’il y a ici, que ce soit à Fumel, à Villeneuve ou à Marmande. Donc stop sur le Sporting ! Maintenant on avance. Le Sporting se bat tous les jours, il fait des choses extraordinaires chaque semaine, il faut arrêter de se battre là-dessus pour essayer de sortir des subsides électoraux. Que ce soit bien clair !

Sur l’emploi et le Center Parcs, vous savez les difficultés qu’on a eues ici, avec nos zones industrielles, par rapport à l’emploi local. Je vous demande vraiment d’être très vigilants sur tous les emplois qui vont heureusement se créer sur le Center Parcs, qu’ils soient dirigés vers nos populations, que tout cela soit préparé, que des formations soient mises en place, pour qu’effectivement ce soit nos Lot-et-Garonnais qui profitent de tout cela. Nous sommes prêts à tout faire, avec l’Agglomération d’Agen, avec la Ville d’Agen, pour faciliter des transports, parce que ce ne sera pas facile d’aller sur le site tous les matins et de rentrer tous les soirs. Il faut trouver des solutions pour que cela ne se passe pas comme dans certaines entreprises. Nous l’avons connu, malheureusement, notamment à Agen Sud, quand des gens viennent d’autres sites français coloniser les entreprises lot-et-garonnaises. Attention là-dessus. Essayer de nous rassurer sur ce plan.

M. HOCQUELET. – Merci, Madame la Présidente. J'ai écouté, comme toujours avec beaucoup d'attention, l'intervention de notre collègue Guillaume Lepers, et je vous avoue que dans ce réquisitoire à la Fouquier-Tinville que vous avez eu contre le Département qui ne fait rien, je suis un peu surpris. Je comprends bien l'exercice de style pour l'opposition. Mais il me semblait que vous aviez souscrit à une autre façon de faire – je ne vais pas dire « nouveau monde ». Je voulais juste vous dire que quand le Département fait des choses, vous vous gardez bien surtout de les mettre en avant ou même de les souligner. Les mettre en avant, après tout ce n'est pas votre travail. Je prendrai un petit exemple qui concerne votre territoire et vos amis politiques, je pense à M. Caminade, à M. Costes, à Mme Brandolin-Robert (je ne sais pas si elle était DGS ou si c'était l'étoile montante de la droite agenaise qui se présentait). Je pense à la maison de santé de Fumel, un dossier que le Département a un peu aidé. Que vous preniez l'article que vous publiez, vous la droite, le 29 juin, que ce soit celui du mois de mai ou le dernier qui date du 19 novembre, vous ne voyez jamais apparaître le Département. Alors vous vous enorgueillez d'obtenir des subventions de la Région, sauf qu'elles sont directement liées à l'action du Département. Oui, je vous parle à vous tous, élus de l'opposition. C'est votre territoire et ce sont vos amis politiques. Oui, c'est un dossier qui concerne votre territoire, mais peut-être que cela vous est égal – Mme Brandolin-Robert, peut-être beaucoup moins. En tout cas, si le Département n'était pas venu, la Région ne serait pas venue. Mais cela, vous ne le mentionnez jamais. Vous mentionnez éventuellement la communauté de communes et la commune, jamais le reste. Si le Département n'était pas intervenu à la demande de Pierre Camani, à l'époque président, et Mme Borderie a poursuivi, puisque la zone de Fumel n'était pas classée par l'agence régionale de santé (ARS) en zone d'intervention prioritaire, s'il n'y avait pas eu d'action collective... Voyez, nous avons été en connivence avec vous pour le coup. Ce n'est peut-être pas de l'argent directement versé, même si l'on met 150 000 euros, ce qui n'apparaît jamais. Mais c'est une action collective, c'est une action pour les territoires, pour fédérer les hommes et les femmes. Cela, vous ne le voyez jamais, et cela vous aveugle tellement que vous faites un réquisitoire, tel l'accusateur public, où le Département ne trouve grâce sur rien. Je trouve cela dommage, parce qu'il me semblait – et je vous écoute à chaque fois que vous intervenez – que vous vouliez vous inscrire dans une autre démarche. De temps en temps, pour être crédible, soulignez un peu l'action du Département dans les territoires, et cela vous évitera d'être systématique. Je le regrette personnellement.

M. BILIRIT. – Je voulais rassurer notre ami Pierre Chollet concernant l'emploi sur le Center Parcs. On a parlé de la partie travaux parce que les choses sont aujourd'hui engagées. Je rappelle que la perspective d'ouverture est pour l'été 2021. Sous la présidence du sous-préfet, on a constitué un comité d'emploi, dans lequel travaillent aujourd'hui Cap Emploi, la mission locale et toutes les collectivités qui sont présentes, ainsi que la Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Ce comité s'est déjà réuni quatre fois. Le Conseil régional est aussi présent au tour de table pour le financement de la formation. Le comité vient de valider l'ensemble des emplois, avec les profils de poste, en nombre et en qualité. Pôle Emploi a fait un travail sur les demandeurs d'emploi pouvant répondre à ces profils. Il est prévu à la rentrée 2020, vers février, des réunions publiques, pour les demandeurs d'emploi, de manière à leur faire connaître les emplois qui vont être créés et les formations qui seront mises en place dans certains métiers en tension, je pense en particulier aux surveillants de baignade. D'autre part, un travail est fait avec la communauté de communes sur le logement, puisqu'il y a nécessité très certainement de créer des logements sociaux. On est en train de travailler sur la construction de logements, mais également sur la prise de bâtiments déjà existants, comme l'ancien hôpital, pour voir la possibilité d'y créer de nouveaux logements. On vient juste de lancer le travail par rapport au transport qui sera nécessaire à mettre en œuvre. Je voulais te rassurer là-dessus, ce travail est en cours, il est dans une phase pour l'instant immergée, parce qu'on est dans une perspective à un an et demi ou deux ans. Il faut aussi que les choses soient précises pour les gens et qu'elles émergent dans quelques mois. Sur ce dossier, on est dans la même méthode que pour les travaux, on associe très en amont les personnes concernées. Aujourd'hui, le Conseil régional est en train de travailler sur des financements d'actions de formation très spécifiques pour ce projet.

M. BORIE. – Je voudrais répondre à Monsieur Chollet par rapport à sa digression sur le SUA. Il est évident que ce n'est pas la dernière fois qu'on en parlera. Je pense que ce sujet rebondira dans cet hémicycle ou dans d'autres collectivités. Par rapport à cela, j'ai été un petit peu surpris, même si je m'y attendais un peu, que le jour où le Département fait un geste envers le SUA en augmentant sa subvention de 15 000 euros, bien sûr, ce n'est jamais assez, mais 15 000 euros, c'est parfois ce qu'on attribue à dix clubs en termes de fonctionnement... A contrario, par rapport à d'autres mécènes, qui font ce qu'ils veulent de leur propre argent, notre collectivité gère le porte-monnaie des Lot-et-Garonnais, il ne faut pas l'oublier. Par rapport à ce qui se dit en permanence, qu'il faut avoir des niches d'économie, on donnerait plus de subventions que ce que nous donnons actuellement. Toutes collectivités confondues, l'apport des partenaires institutionnels représente 9 % du budget du SUA. C'est vrai qu'on dira que c'est un soutien de principe plus qu'un soutien réellement actif, mais c'est ainsi, on ne peut pas aller au-delà, puisque je vous rappelle que la compétence sport est totalement optionnelle pour les Départements.

Mme la Présidente. – Monsieur Chollet, vous laissez terminer Monsieur Borie, vous interviendrez après. Monsieur Chollet, s'il vous plaît ! Ce n'est pas vous tout à l'heure qui avez dit qu'on ne parlait plus du SUA ? Alors s'il vous plaît ! Monsieur Borie termine son intervention, vous prendrez la parole en suivant. Monsieur Chollet ! C'est incroyable !

M. CHOLLET. – Arrêtez de tirer sur le Sporting !

M. BORIE. – Je dis simplement ce qu'il en est, ce qui s'est dit en conférence de presse. Je ne suis pas allé voir individuellement les entraîneurs, je suis passé directement avec le président. Simplement un petit retour en arrière : l'an dernier, lorsque le club a été condamné à 30 000 euros, certains élus départementaux ont mis au pot pour les accompagner, et j'en fais partie. Donc il ne faut pas me taxer d'anti-SUA ! Bien au contraire !

M. MERLY. – Madame la Présidente, chers collègues, je voudrais d'abord préciser à notre éminent collègue, le docteur Hocquelet, qu'à Prayssas, quand on est soutenu par le Conseil départemental aussi peu que ce soit, nous ne manquons pas de le mettre en avant. Je vous le dis, parce que vous avez fait un amalgame indéfini qui ne m'a pas convenu. Je fais les choses comme il convient. Le Département a la place qu'il mérite.

Je voulais seulement faire une petite intervention. J'ai écouté toutes ces brillantes interventions, qui resteront dans l'Histoire, mais moi je voulais seulement vous dire qu'un élu est aussi quelqu'un qui répercute ce qu'il entend sur le terrain tous les jours et qui est là aussi, me semble-t-il, pour se faire l'avocat notamment des plus fragiles. C'est une dimension qui doit vous toucher. À ce sujet, je suis régulièrement interpellé par des gens désespérés. J'ai préparé ce petit papier, j'ai demandé à mes collègues de faire la même chose, cela s'appelle « Halte au harcèlement téléphonique ». Nous défendons la vie de nos concitoyens. Voyez, c'est une petite chose, mais elle compte. Je rejoins ce que disait notre collègue Delbrel : on fait des motions, on en a préparé une, on fait beaucoup de blabla, c'est comme ça, cela fait partie du métier, mais il y a à un moment où il faut qu'on passe à l'action. Les gens me disent : « On n'en peut plus d'être harcelés plusieurs fois par jour, à des heures indues qui plus est. On se demande ce qui peut être fait pour arrêter ça. » On est dans une situation de danger, les gens ne répondent plus, notamment les gens âgés qui sont tellement harcelés qu'ils ne souhaitent plus répondre au téléphone même quand cela pourrait être urgent. Je vous demande, Madame la Présidente, sous l'impulsion du groupe l'Avenir ensemble, de mener une vraie action significative, visible et qui puisse peser auprès de l'opinion publique sur ce sujet qui n'est pas un sujet mineur. Je n'ai pas encore réfléchi à la manière dont nous pourrions l'exprimer, mais nous sommes élus et nous sommes interpellés sur ce sujet, donc je me dis que peut-être notre Département rural, dont les moyens sont extrêmement limités, a encore la possibilité de se révolter sur des sujets de ce type. C'est exactement ce à quoi faisait allusion notre collègue Delbrel. C'est tous les jours que les gens sont agacés avec ça ! C'est un sujet qui les interpelle. C'est le quotidien des gens, qui leur « bouffe » la vie, plus que certains éléments dont nous parlons.

Donc discutons ensemble d'une action significative ! Je n'ai pas l'apanage des solutions, mais peut-être les avez-vous ? En tout cas, faisons quelque chose. On va faire la motion et j'espère que vous la soutiendrez. Essayons de mener une action significative et conséquente pour que cessent ces abus qui empoisonnent la vie des gens.

M. BARRAL. – Madame la Présidente, chers collègues, je voudrais intervenir suite à l'intervention de Monsieur Chollet par rapport aux transports et l'approche vers Center Parcs. C'est le président de l'Agropole qui vous parle. Il y a à peu près huit mois, j'ai interpellé le président de l'Agglomération d'Agen, Monsieur Dionis du Séjour, sur un sujet qui me tient à cœur. Vous savez que maintenant environ 2 700 personnes travaillent à l'Agropole et qu'en permanence on compte entre 150 et 240 emplois non pourvus. Une des raisons invoquées, qui n'est peut-être pas la seule, mais qui est quand même majeure, c'est justement le manque de transports communs, et les problèmes de mobilité pour la population agenaise et pas seulement. Puisque le problème des transports n'est plus de la responsabilité du Département aujourd'hui, je voudrais que les collectivités se rapprochent des centres importants pour voir comment on peut s'organiser. Il y a deux responsabilités : les collectivités ne sont pas les seules responsables, il y a aussi une part de responsabilité des entreprises, qui devraient se coordonner au moins sur les horaires d'embauche. Nous en sommes tout à fait conscients et prêts à nous organiser à l'Agropole. Mais ce n'est pas seulement l'Agropole qui est concerné. Je ne sais pas si vous avez regardé l'émission sur France 3 l'autre soir, sur le délaissement du monde rural par l'État, par tout le monde : une des causes principales de ces jeunes sans emploi, certains abandonnant même l'idée d'aller vers un emploi, c'était la mobilité. J'ai trouvé bien l'initiative de la maire de Cours-de-Pile en Dordogne d'offrir à tous les gens qui sont dans situation très compliquée sur le plan financier et qui avaient besoin de passer le permis pour aller au travail, 300 ou 400 euros, en contrepartie de 28 heures de travail d'intérêt général. Je pense qu'on devrait collectivement réfléchir à toutes ces solutions.

M. LEPERS. – Madame la Présidente, pour revenir sur le cri du cœur d'Alain Merly, j'ai vu certains sourires pendant qu'il parlait. C'est un sujet sérieux et je pense que, majorité ou opposition, c'est quelque chose sur lequel nous sommes interpellés en permanence. On nous dit : « Vous êtes bien élu localement et il faut agir. » Je crois qu'il ne faut pas sourire. Qu'on n'ait pas toutes les solutions aujourd'hui, c'est entendu, mais le but de notre assemblée est de pouvoir mettre sur la table des sujets et pouvoir en discuter. Qu'il n'y ait pas des solutions immédiates, heureusement ! Sinon nous ne serions qu'une chambre d'enregistrement, hélas comme se déroulent certains Conseils municipaux.

Ensuite, Monsieur Hocquelet, sur la communication qu'il faut remettre bien en place, je suis d'accord, j'en ferai part à mes collègues fumélois. Il faut savoir dire quand les gens participent. Mais quand je vois ce matin remettre à la bonne place les investissements, quand je vous entends tous sur Center Parcs, c'est un super projet pour le Lot-et-Garonne, on est hyper contents, mais regardez la communication que vous en faites par rapport à l'investissement privé sur le territoire. Moi aussi je vous renvoie dans vos murs en vous disant : « Soyez modestes. » Vous savez, j'ai vu un chef d'entreprise cette semaine, j'étais en entretien avec lui et je lui disais : « Vous développez quelque chose sur le tourisme, on pourrait peut-être voir avec le Département. » Il me montre le journal de Center Parcs et me dit : « Pour que tous les élus fassent comme ça ? Prennent mon projet et fassent croire que c'est le Département qui investit 180 millions ? » C'est quand même un investisseur privé, on est super contents, c'est génial pour le Lot-et-Garonne, mais vous qui me faites des commentaires sur la place de la communication, je trouve que c'est très gros.

M. BORDERIE. – Je voulais juste rappeler à notre collègue, Monsieur Borie, que ce n'est pas seulement le SUA qui écope d'amendes pour des comportements, que ce soit l'entraîneur ou des joueurs : ce sont tous les clubs depuis toujours. Donc je trouve très malvenu d'avoir utilisé cet argument, compte tenu de la polémique ambiante.

Mme GONZATO-ROQUES. – Juste un petit complément à ce qu'a dit notre ami Monsieur Barral concernant la mobilité. Je voudrais signaler des actions qui sont faites au niveau du Département. Par exemple, les commissions de fonds d'aide à la jeunesse en difficulté participent au financement de permis de conduire pour les jeunes. Le Département finance aussi en partie les auto-écoles sociales, qui s'adressent à un public qu'on appelle traditionnellement un public empêché, que ce soit socialement parlant ou bien en termes de faculté d'apprentissage quelquefois. Je voudrais aussi souligner des initiatives locales portées par les politiques du Département, notamment les équipes des centres médico-sociaux, notamment ce qui se passe au nord du département, sur le canton Haut Agenais Périgord, où est fait un travail sur la mobilité par l'intermédiaire d'ateliers participatifs et conduits par le CEREMA, dont on connaît tous les compétences et l'expertise technique. Ce sujet de la mobilité est grandement important dans l'insertion, dans la vie sociale et dans le retour à l'emploi.

M. GIRARDI. – Deux-trois choses sur le sujet du Center Parcs. Je tiens à rappeler l'unanimité sur ce projet démarré il y a cinq ans. Cette unanimité a été un élément déterminant pour sa réalisation. Rappelez-vous ce qui se passait en Isère, dans le Jura et en Saône-et-Loire, où les projets sont quasiment enterrés. Je crois que c'est l'élément qui a permis d'aboutir et d'être dans les délais. Comme quoi, ici, il y a des sujets qui font l'unanimité, où tout le monde se retrouve. Alors bravo !

Ensuite, il y avait des engagements au niveau des entreprises. Ce ne sont pratiquement que des entreprises de notre territoire, du Lot-et-Garonne, qui ont travaillé jusqu'à ce jour. Celles qui ne sont pas du département ne sont pas localisées trop loin : l'une vient de Mérignac. On s'était engagé au départ, et au niveau de l'emploi c'est la même chose, Jacques Bilirrit l'a bien reprécisé. 300 emplois, il faut les trouver... Ceci dit, ce secteur est l'un de ceux où le taux de chômage est le plus important de France. Pour cause, avec toutes les entreprises qui ont fermé depuis trente ans... Malgré tout, on peut garder espoir pour les emplois locaux : à la communauté de communes, j'en suis à 300 CV qui sont arrivés. Il existe quand même des possibilités locales, et des gens de pas très loin pourront venir. C'est plutôt bien parti.

Ce que proposait Alain Merly ne me surprend pas, parce que je sais qu'il est assez sensibilisé à ces questions de terrain. Il est vrai qu'on subit un harcèlement fou, qui finit par des escroqueries. Avec l'euro pour les isolations, des entreprises se sont créées au niveau national pour escroquer les gens. Attention, il existe aussi des entreprises sérieuses. Je trouve que c'est une bonne initiative. Ensuite, il faut être concret. Qu'est-ce qu'on propose ? C'est un vrai sujet. Moi, à la maison, sur mon poste fixe, entre midi et deux, ça sonne entre trois et cinq fois. Parfois je vais décrocher pour me défouler un peu. Neuf fois sur dix, c'est du démarchage et c'est insupportable. S'il y a possibilité de faire quelque chose réglementairement, légalement... car les gens sont à cran au niveau du pouvoir d'achat.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Pour le démarchage téléphonique, une des premières solutions est d'en parler avec nos parlementaires, puisqu'il y a eu une loi et qu'eux aussi pourraient faire passer le message. On avait demandé à les recevoir pour faire le point avec eux sur différents dossiers. Ce serait peut-être l'occasion d'en parler. Deuxièmement, pour répondre à Monsieur Hocquelet, il peut demander des informations à la presse, puisque ce n'est pas Fumel Vallée du Lot qui est à l'initiative de la communication sur les aides régionales : c'est la presse. En général, on est assez honnête intellectuellement pour dire les choses telles qu'elles sont, et quand le Département participe, on le dit. Là, c'était vraiment de la mauvaise foi de votre part.

Mme MAILLOU. – Bonjour à tous, mes chers collègues. Je voulais revenir sur la mobilité. Christine Gonzato-Roques parlait de mobilité, mais dans certaines communes ou agglomérations, la mobilité est arrêtée dans les zones rurales. Pour parler du Grand Marmandais, pour les petites communes comme Meilhan et Cocumont, dans mon canton, le transport à la demande a été supprimé, les jeunes ne peuvent plus aller faire leurs stages, travaillés ou faire leurs courses. Il n'y a plus qu'une ligne fixe, et s'ils finissent à 19 heures, personne ne peut aller les chercher. C'est un frein. Je pense qu'il faudrait voir pour essayer de trouver des solutions ensemble pour que tout le monde puisse travailler et se déplacer.

Mme KHERKHACH. – Madame la Présidente, chers collègues, avant de revenir sur la mobilité, on parlait du Center Parcs. Monsieur Bilirit, vous nous disiez, par rapport à ce comité d'emploi, que des collectivités y participaient, et je me demandais si l'Agglomération d'Agen était associée. Vous avez parlé des missions locales : est-ce que cela concerne uniquement la mission locale du territoire ? Il serait très intéressant, étant entendu qu'on pose le postulat que ce projet profite à l'ensemble des Lot-et-Garonnais, que l'ensemble des EPCI et des missions locales soient associés, de même que le PLI de l'Agenais.

Concernant la mobilité, c'est l'exemple typique qu'évoquait Monsieur Hocquelet sur le fait de nous réjouir collectivement des actions entreprises par le Département, dont Christine Gonzato-Roques a parlé pour répondre à Monsieur Barral. Elle évoquait l'auto-école solidaire, les fonds d'aide aux jeunes qui leur permettent de travailler. Quelle est la problématique ? C'est de travailler sur la levée des freins périphériques à l'emploi. On sait bien que la mobilité est un vrai sujet en Lot-et-Garonne. Je vous rappelle que le rapport à la mobilité des Lot-et-Garonnais est de 15 minutes / 15 kilomètres, selon Pôle Emploi. La projection à l'emploi est limitée en termes de mobilité, au-delà du frein matériel, logistique. C'est aussi l'un des axes sur lesquels il nous faut travailler ensemble. Bien sûr, des actions du Département sont mises en place, des actions sont aussi menées au niveau de l'Agglomération d'Agen, qui finance l'auto-école solidaire. Elle participe aussi au garage solidaire, qui est aussi une proposition en termes de retour à l'emploi, en permettant à des demandeurs d'emplois et à des personnes en insertion sur des emplois précaires de louer une voiture à un prix modique, avec le garage Apreva à Boé.

Cela m'amène à une réflexion. On peut apprécier différemment les niveaux de soutien, qu'ils soient effectués par le Département ou par nos agglomérations, mais en tout cas la proposition qui me semble intéressante est de rappeler le rôle de coordonnateur de l'action publique et de l'action sociale du Département et d'organiser sur la thématique de la mobilité en termes de levée des freins périphériques à l'emploi, une réunion commune avec tous les acteurs qui œuvrent sur ce champ.

On peut se réjouir collectivement qu'ils soient nombreux, et nous en faisons partie de par notre fonction d'élus départementaux, d'élus communautaires et de par nos rôles au sein d'associations qui œuvrent autour de cette thématique. Il serait intéressant d'organiser une réunion de travail sur ces sujets, pour consolider des réponses aux difficultés de mobilité sur des sites, dont l'Agropole, mais aussi ceux de demain, notamment le Center Parcs.

Mme la Présidente. – Il me semble que nous sommes d'accord sur un point : nous avons fait le même constat, à savoir un climat social qui est aujourd'hui dégradé. Les faits sont là, il existe une fracture sociale et territoriale qui s'aggrave dans notre pays et donc forcément en Lot-et-Garonne. Cependant, il ne suffit pas de le déplorer et de le condamner.

Dans votre intervention, Monsieur Lepers, des choses me surprennent et je ne comprends pas tout le temps le sens de votre intervention. Quand je réduis les dépenses, vous regrettez les régimes du passé, plus généreux selon vous. Quand j'augmente d'autres dépenses, vous me taxez d'irresponsabilité, voire de clientélisme. Les mots ont un sens. Je pense très sincèrement répondre aux besoins et aux projets qui ont un intérêt pour notre territoire, et je crois que dans cette session un certain nombre de dossiers montrent que le Département intervient sur l'ensemble du territoire et que je ne m'amuse pas à faire du clientélisme. Oui, vous avez parlé de clientélisme.

Alors que voulez-vous au juste ?

Je voudrais revenir sur la situation financière. Il ne vous a pas échappé que Monsieur Dézalos a annoncé qu'en termes de désendettement on gagnait un million d'euros. Il me semble que ce n'est pas neutre. Notre taux de désendettement est aujourd'hui à 5,9 années, alors que les préconisations du Gouvernement sont de ne pas aller au-delà de la 10^{ème} année. Pour moi, c'est quand même un point positif.

On a aussi parlé des investissements, qui sont nombreux dans cette session. Je ne vais revenir que sur un : 77 millions d'investissements au travers du plan collège, et aujourd'hui on passe en phase opérationnelle 14,5 millions d'euros. Je ne pense pas que ce soit de la connivence. Ces investissements bénéficieront à l'ensemble du département et à tous les collégiens du Lot-et-Garonne.

Après, je voudrais répondre sur un certain nombre de points. Le suivi de RSA est au cœur de notre mission. Une commission de justes droits et de justes attributions est très active et fait son travail. Il existe des contrats d'engagements réciproques. Il me semble que le suivi du RSA est fait correctement.

Concernant le cumul du RSA avec une activité, on l'a annoncé la fois dernière, on y travaille, on a rencontré la CAF, la MSA, la Chambre d'agriculture, la CCI. Il reste à rencontrer la Chambre de commerce pour faire le point et décider sur quel secteur on interviendrait. Ce sera mis en place au premier semestre 2020.

Concernant le bénévolat, je pense qu'on a tous été très clairs : on n'est pas d'accord sur ce point. Sur le fait de demander à des bénéficiaires du RSA d'être bénévoles dans des associations, je crois que nous avons toujours été très clairs : ce n'est pas quelque chose sur lequel nous voulons aller. Autant je pense que nous sommes d'accord sur le cumul de l'activité avec le RSA, autant là non. Autant le dire, comme cela, c'est classé.

Sur le SUA, je vais essayer d'intervenir, chose que j'ai toujours faite sans passion. Honnêtement, je ne pense pas que la vie du Lot-et-Garonne tourne autour du SUA. Je ne pense pas que lorsqu'ils se lèvent le matin, les Lot-et-Garonnais pensent au SUA. Monsieur Chollet, s'il vous plaît, vous me laissez terminer. Quand ils se lèvent le matin, ils se demandent, pour la plupart, où ils vont amener leurs enfants, dans les écoles, dans les collèges... Ils vont aussi s'inquiéter de savoir s'il y a des associations sportives pour que leurs enfants aient des activités, au SUA aussi, et je m'en réjouis. Mais honnêtement il faut arrêter de penser et de faire croire que le SUA est au centre de la vie du département.

Il est essentiel, j'en conviens et je l'ai toujours dit. Aujourd'hui, on intervient à la hauteur que tout le monde connaît. C'est bon, il va falloir finir par arrêter de parler de ce sujet.

Autre point, sur le harcèlement que vous dénoncez et qui est une réalité, j'en conviens, moi-même je suis dérangée régulièrement par des appels téléphoniques. Le Département a fait plusieurs communiqués dans la presse sur le « 1 euro pour l'isolation », qui visiblement ne sont pas suffisants. Il est important que les gens puissent le signifier sur le site du Département pour que nous, de notre côté, nous puissions porter plainte. Il faut vraiment des choses actées pour qu'on puisse faire quelque chose. Si vous êtes directement interpellés, faites le relais. Il faut qu'il y ait des écrits pour qu'on puisse porter plainte. Je comprends la difficulté.

M. MERLY. – Tout le monde le sait, ça. Je dis : inventons collectivement une réaction. Je crois que nous sommes élus pour cela, pour défendre ces gens qui sont harcelés tous les jours. Je ne sais pas si vous imaginez leur désarroi...

Mme la Présidente. – Je sais que c'est très prégnant et très dérangeant. Aujourd'hui, la proposition que je vous fais, c'est d'essayer, les uns et les autres, d'accompagner les personnes qui sont gênées par ces coups de téléphone, de les signaler pour qu'on puisse aller plus loin. Il faut peut-être aussi interpellier les parlementaires pour voir comment ils peuvent réagir.

Un autre sujet qui a été évoqué par Monsieur Lepers dans son intervention concerne la Direction générale des services. Je vous rappelle que je vous ai appelé le 11 juillet (j'ai encore mon message) pour vous demander de trouver un temps pour qu'on puisse en parler. Je vais donner la parole à Monsieur Duprez, qui va vous expliquer la réglementation. On ne peut pas faire et dire tout n'importe où et n'importe comment.

M. DUPREZ. – C'est très simple. Les questions que vous posez concernent des dossiers personnels. Cela relève de la rémunération d'un agent bien identifié. Vous pouvez être reçu pour que les choses vous soient dites, mais il ne peut pas y avoir de débat public sur des dossiers individuels. On ne parle pas en session publique de la rémunération de tel ou tel agent. Comment ? Bien évidemment, je suis payé par le Département, et M..... a un congé spécial, payé par le Département. Si vous voulez les montants, ils peuvent vous être communiqués sans problème en tête à tête.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – On est sur un emploi fonctionnel de direction. Quand il y a un changement de présidence, cet emploi peut changer. M..... aurait pu être déchargé de fonction. Il faut bien expliquer les procédures. On veut savoir quelle procédure a été utilisée et combien de temps le Département est engagé financièrement avec ce directeur.

M. DUPREZ. – Pour ce qui est de la procédure, il faut bien comprendre deux choses. L'une appartient à la collectivité, à la Présidente : la décharge de fonction a été décidée par la Présidente. Ce n'est pas simplement en changeant de présidence, c'est possible à tout moment en cas de perte de confiance. Demain, à tout moment, on peut annoncer que c'est terminé pour moi. Ensuite, une fois que cette décision est prise, il appartient à la personne déchargée de fonction de choisir trois options. C'est la personne qui choisit, ce n'est pas la collectivité. Les trois options possibles sont : être en surnombre et donc être mis à disposition du CNFPT, et on est payé intégralement ; être licencié, avec des indemnités de licenciement ; prendre un congé spécial dès lors qu'on est à moins de cinq ans de retraite. La collectivité ne peut que prendre acte du choix de la personne dont il est mis fin à ses fonctions. Parce que M..... est à moins de cinq ans de retraite, il a fait le choix, d'ailleurs le moins coûteux pour la collectivité, du congé spécial, qui coûte beaucoup moins cher que la mise à disposition du CNFPT, parce que la collectivité paie même plus cher que le salaire de base avec cette mise à disposition. Maintenant, si vous voulez les chiffres, ils se donnent dans un bureau.

Dès lors que M..... sera en retraite, dans deux ans, le congé spécial s'arrêtera automatiquement : la retraite prend le relais. Quand vous mettez un agent à la disposition du CNFPT, vous le payez et vous n'arrêtez de payer que si, par miracle, la personne trouve une autre collectivité qui l'embauche. À deux ans de la retraite, il n'y a pas de miracle. Avec le congé spécial, vous êtes payé uniquement sur le régime de base, dit indemnitaire, sans aucune prime.

Mme la Présidente. – Nous allons procéder maintenant à l'examen des dossiers qui sont inscrits à l'ordre du jour de cette séance.

COMMISSION POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. LACOMBE. – Madame la Présidente, je suis un gentil garçon, je n’aurai que des sujets qui a priori réuniront l’assentiment de tous et seront beaucoup moins polémiques que ceux évoqués auparavant. La commission présente deux rapports.

Le premier est la mise en place d’un nouveau régime d’aide pour les six MFR du Lot-et-Garonne, avec une autorisation de programme de 100 000 euros (10 000 euros en 2019 et 30 000 euros par an sur les trois années qui suivent), et avec le choix d’un régime souple, puisque ce sont les MFR elles-mêmes qui proposeront leurs priorités dans le cadre de l’enveloppe qui sera allouée.

Le second rapport demande une autorisation de programme de 14,510 millions d’euros, ouverte dès cette DM2 pour le plan collège qui va vous être présenté par Marine Bareille, pour quatre collèges : Chaumié à Agen pour 11 millions d’euros, le collège Cité scolaire Val de Garonne pour 2 millions, le Mas-d’Agenais pour 950 000 euros, et le collège de Port-Sainte-Marie pour 560 000 euros.

Présentation d’un diaporama (cf. p.76)

Mme BAREILLE. – Je vous présente le bilan et le point d’étape sur le plan collège. Pour les six ans du plan collège, un engagement avait été pris au moment de la DM1, de venir à la DM2, en fin de période de travaux, dire où l’on en est, et pour dire au moment du budget primitif ce qui sera lancé concrètement l’année suivante. C’est un bilan un peu particulier dans la mesure où les choses ont commencé, mais nous n’en sommes qu’au tout début. Je vais vous présenter à la fois la méthode qui est mise en place, l’avancée des études et les travaux qui ont été faits sur ce qui avait été anticipé sur le budget 2019, ainsi que ce qui vient du 8^e programme.

Les objectifs du plan collège sont d’adapter les locaux et les équipements aux effectifs, aux besoins pédagogiques et à ceux des personnels ; d’assurer la pérennité et un fonctionnement optimal des installations techniques (chaufferie, plomberie, etc.) ; de permettre l’accueil de tous les collégiens par la mise en accessibilité des collèges à tous les types de handicaps (j’insiste sur *tous*) ; de répondre aux engagements de la collectivité en matière d’économie d’énergie et de réduction de gaz à effet de serre.

Le plan repose sur trois axes : le renforcement des moyens humains, une maintenance adaptée pour pérenniser les équipements, et des travaux d’investissement. Aujourd’hui, je vais vous parler uniquement des travaux d’investissement.

Cela a été dit plusieurs fois, 77 millions d’euros sont programmés sur les six ans du plan collège, avec 68,5 millions de travaux et 8,5 millions de matériel et mobilier, avec un effort particulier pour avoir le mobilier adapté. Si je prends un exemple, dans beaucoup de salles de science se trouvent des coffrages dans lesquels passent tous les réseaux, ce qui crée une surélévation dans les salles, un peu comme une grande estrade. Nous remettons des paillasses qui sont adaptées aux collèges, en intervenant au moment des travaux ou juste après.

Cinq collèges ont des restructurations lourdes, pour 22,7 millions d’euros. Des travaux sont ciblés sur 21 collèges en deux vagues de trois ans. Une première vague est très axée sur la rénovation, à un peu moins de 20 millions, pour intervenir sur l’accessibilité, les cuisines, les sanitaires, les menuiseries, les toitures, les salles de cours, les salles spécialisées, et pour mener des études d’usages des collèges pour savoir vraiment quelles sont les bonnes interventions qui vont répondre aux besoins des personnels et des collégiens. Entre 2023 et 2025, une deuxième vague est très axée sur les adaptations aux usages, avec beaucoup de restructurations et des évolutions d’effectif à moyen terme, et des isolations.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Nous avons mis en place un mode projet, ce qui n'a rien de très original, mais c'est bien de le dire, avec des concertations au sein des établissements qui sont animées par le principal, qui est le relais de l'ensemble des demandes du personnel, avec l'appui du Département. Cette méthode est adaptée à chaque situation, car les situations locales sont différentes. Des comités de pilotage sont mis en place quasi systématiquement, sous la présidence du vice-président en charge de l'éducation, Monsieur Lacombe, avec les élus qui siègent aux conseils d'administration des collèges concernés et avec la direction de l'établissement.

Un avant-projet détaillé sera présenté : ce stade est important, qui permet de savoir ce qui sera fait au niveau des usages dans le collège, comment le projet sera phasé et quel sera le coût prévisionnel. Il acte le fait que tout le monde a été concerté et qu'il est la base de travail. Pour les adaptations plus techniques, par exemple pour refaire une chaudière, on fait plutôt des consultations auprès des équipes spécialisées. Si l'on fait uniquement un plateau sportif, on va voir les équipes du plateau sportif.

Les interlocuteurs techniques au Département sont la Direction de l'Immobilier et la Direction de l'Éducation, assistées de la SEM47 en tant que mandataire.

Au niveau du planning des grands projets, on en est aux études des quatre collèges qui vous sont proposés au vote lors de cette DM2. Pour le collège de la Cité scolaire de Val de Garonne, un comité de pilotage s'est tenu le 1^{er} octobre, pendant lequel on a acté les grandes orientations du programme, et maintenant la suite peut être lancée. L'enveloppe globale est de 2 millions d'euros. Le travail est conjoint avec la Région pour le décroisement probable de nos maîtrises d'ouvrages. Les travaux concernent la restauration, l'ajout de sanitaires, la réfection du préau, celle du parvis, qui est actuellement très exigü et qui met en danger les élèves.

Le collège Joseph Chaumié est un gros morceau à 11 millions d'euros. Le comité de pilotage s'est réuni le 3 octobre dernier. Plusieurs scénarios ont été présentés. Celui qui correspond le plus aux demandes du collège a été retenu. Son coût est un peu plus élevé que ce qui avait été imaginé au début. Mais compte tenu des plus et des moins, tout cela rentre dans l'enveloppe. La différence n'était pas fondamentale entre les montants des deux scénarios, qui correspondaient à deux manières d'envisager les choses au sein du collège. Tout le monde s'est mis d'accord sur le choix qui pouvait répondre le mieux fonctionnellement aux besoins du collège.

À Port-Sainte-Marie, au collège Delmas de Grammont, le projet a une enveloppe estimée entre 5 et 6 millions d'euros, mais qui n'est pas encore stabilisée. C'est pour cela qu'on vous demande une autorisation de programme qui correspond aux études techniques qui sont en cours, car il est des questions importantes et structurelles sur ces bâtiments qui se posent. Il y aura probablement des démolitions partielles. Pour l'instant, on n'est pas encore exactement calé sur la façon dont on va le faire. On m'a déjà demandé s'il y aurait des incidences sur le planning qui vous a été présenté. Non, il n'y a pas de problème par rapport au chemin qui a été défini. L'autorisation de programme pour les travaux arrivera dans le courant de l'année 2020.

Au niveau du collège Daniel Castaing au Mas d'Agenais, la situation est un peu différente dans la mesure où il y avait déjà eu des études qui avaient été faites et prises en charge. On avait un peu plus de fonds que ce qu'on pouvait avoir. L'enveloppe est un peu plus précise, à 950 000 euros, toutes dépenses confondues. Si ce n'est pas en décembre, ce sera en janvier que se tiendra le comité de pilotage pour les études. Il faut savoir que des questions d'infiltration et de toiture se posent. Avec les pluies dernièrement, on est intervenu en mesure compensatoire immédiate, et il est prévu une réfection de la totalité de la toiture dans l'année qui vient, probablement durant l'été pour éviter que les travaux se déroulent pendant l'activité du collège.

Concernant les réalisations 2019, sans être exhaustive, car j'assommerais l'assemblée avec la liste de tous les travaux, vous disposez d'une liste qui se base sur celle qui avait été annexée au rapport du plan collège de juin, contenant les gros travaux lancés, ceux du 8^e programme et ceux

anticipés en 2018. On a rencontré des difficultés dans les procédures d'appels d'offres, pour lesquels on n'a pas obtenu de réponses sur certains lots. Vous en avez des exemples. Je tiens à dire que cette situation n'est pas liée au Département : la Région a les mêmes difficultés, la France entière même. En ce moment, la situation dans les BTP est extrêmement tendue, à cause d'un manque structurel de personnel, que ce soit un plombier ou un ingénieur structures. Des lots ont été infructueux à Paul Dangla pour l'isolation. Nous avons dû relancer les appels d'offres. Les entreprises vont être notifiées prochainement. À Penne-d'Agenais, le lot pour le préau n'a pas été attribué, l'appel d'offres a été relancé et l'on devrait aboutir rapidement.

Pour la Cité scolaire de Fumel, où le montant est important (plus de 500 000 euros pour des installations de mise en accessibilité), des lots essentiels n'ont pas été attribués, en particulier pour l'ascenseur.

Avec la SEM47 et les acteurs du milieu, comme la CCI, nous avons entamé des actions, nous travaillons sur trois aspects. Nous sensibilisons les professionnels à l'investissement qui sera fait. Nous voulons intervenir au niveau de la formation pour redonner le goût aux gens d'aller dans le BTP. Nous nous intéressons aussi à l'utilisation de JOB47.

La question a été posée de savoir combien d'entreprises locales étaient mobilisées. Les marchés ne comprennent pas de critères locaux, mais pour autant on est actuellement à 87 % de titulaires de marché issus du Lot-et-Garonne et à 84 % en montant de travaux.

Pour les gros chantiers, nous favorisons les emplois d'insertion (ce qui n'est pas possible pour les petits chantiers). Depuis 2008, cela représente 99 équivalents emplois insertions.

S'agissant des achèvements, le collège Jean Boucheron est quasiment fini, puisqu'on en est aux dernières finitions. La cour des élèves à Paul Dangla est achevée, et les problèmes de remontée d'odeurs ont été traités. Le préau, l'infirmerie et la voirie intérieure ont été achevés à Théophile de Viau. À Ducos de Hauron, la vie scolaire a été entièrement réaménagée, avec une extension, une reprise de l'accès, une salle pour les surveillants et la création d'une grande salle de permanence. Des groupes de travail sont en cours pour des études de définition, pour savoir comment articuler les travaux qui y seront réalisés. Au collège Didier Lamoulie de Miramont-de-Guyenne, l'internat de la section féminine de football a été créé, les menuiseries ont été remplacées, et les circulations ont été refaites. À Lucien Sigala à Duras, on a refait l'accessibilité, l'infirmerie et les sanitaires. Au collège Paul Froment de Sainte-Livrade-sur-Lot, l'isolation par l'extérieur est en cours. À Lucie Aubrac à Castelmoron-sur-Lot, la cuisine est restructurée, en même temps que l'accessibilité.

Pour ce qui est du planning prévisionnel, des études sont en cours d'approfondissement pour le collège Delmas de Grammont dans l'objectif de préciser les travaux l'année prochaine. La programmation annuelle est en cours en fonction des remontées des collèges, et nous reviendrons vers vous en avril.

Mme la Présidente. – Je vous remercie pour cette présentation. Y a-t-il des questions, des remarques ?

Mme DUCOS. – Quelques mots, rien de très important à souligner. Effectivement, comme l'a précisé Guillaume Lepers dans son allocution, nous sommes tout à fait satisfaits de ce plan collège. Enfin des travaux importants ! Il est vrai que certains établissements nécessitent des travaux lourds, qui avaient été intensifiés par l'augmentation du public dans certains collèges sous tension. Ce programme attendu sera indispensable dans certains établissements. Je peux parler du collège Delmas du Grammont, qui avait un grand besoin, parce que l'image que renvoie l'établissement impacte la vision éducative des familles. L'état du lieu d'enseignement est fondamental dans l'image qu'ont les parents. Le comité de pilotage n'a pas encore eu lieu, il viendra prochainement, et je pense qu'il est très important d'être associé à ces comités. Nous faisons aussi le lien avec les municipalités dans certains cas : des bâtiments sont proches de l'école primaire, et des choses communes seront probablement à faire. C'est

pour cela qu'une concertation est à établir réellement avec toutes les personnes pouvant mutualiser certaines actions. Nous attendons cette évolution des choses.

M. BORDERIE. – Le collège Paul Froment fonctionne à Sainte-Livrade. J'ai suivi l'évolution depuis la demande jusqu'aux études en passant par le début du chantier, et je voudrais dire que quand c'est bien, on sait le dire aussi.

Mme la Présidente. – D'autres interventions sur ce rapport ? (Non) Passons au vote.

RAPPORT N° 5006

PLAN COLLEGE 2020-2025 – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES POUR LE COLLEGE JOSEPH CHAUMIE A AGEN, LE COLLEGE DANIEL CASTAING AU MAS-D'AGENAIS, LE COLLEGE DE LA CITE SCOLAIRE VAL DE GARONNE A MARMANDE ET LE COLLEGE JACQUES DELMAS DE GRAMMONT A PORT-SAINTE-MARIE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 5007

APPEL A PROJETS, TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DES MFR DE LOT-ET-GARONNE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absente lors du vote de ces rapports :

- Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme BESSON)

Mme la Présidente. – Nous allons changer la chronologie des commissions. Madame Salles va passer en suivant. Mais avant cela, vous avez sur vos bureaux le guide de l'ingénierie départementale, qui est un document à disposition des maires et des présidents d'intercommunalités, qui recense toutes les aides et tous les soutiens que peut apporter le Département à ces collectivités.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

Mme SALLES. – Madame la Présidente, mes chers collègues, notre commission présente quatre rapports. Le premier concerne le rapport d'activité des services de la collectivité. Il vous retrace toutes les actions menées par les différentes directions lors de l'année 2018, et j'espère que vous l'avez lu avec beaucoup d'attention.

Le deuxième rapport est la présentation du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2019. Ce tableau recense les ajustements qui interviennent entre deux sessions budgétaires en matière de mouvements de personnel, suite à des départs en retraite, des mobilités internes ou des réussites aux concours. Ces modifications se font à nombre constant de postes permanents. Les transformations,

que vous avez aussi dans ce rapport, font suite à des départs en retraite ou vers d'autres collectivités, mais aussi à des arrivées dans la collectivité et à des mobilités internes. Ces transformations correspondent réglementairement à des suppressions et créations de postes. Ce rapport contient aussi les transferts de postes au sein des différentes directions, ainsi que les transformations et suppressions de postes non attribués dans le cadre des commissions administratives paritaires des 21 mai et 9 juillet 2019. Enfin, la délibération prévoit la modification de délibérations antérieures lorsque dans le cadre d'une procédure de recrutement, et en cas de recherche de fonctionnaires infructueuse, nous sommes dans l'obligation de modifier les délibérations prises jusqu'alors, afin qu'elles intègrent la possibilité pour la collectivité de pourvoir l'emploi par la voie contractuelle : ce sont une vingtaine de délibérations que vous avez en fin de ce rapport.

Le troisième rapport est le plan départemental de formation 2020-2022 des agents départementaux, rapport qui a été présenté et validé au Comité technique du 15 octobre 2019. Le plan départemental de formation met en exergue les objectifs pluriannuels de formation pour l'ensemble des agents de la collectivité. Il a été élaboré pour répondre aux besoins de la collectivité, qui doit disposer de compétences pour développer des projets et répondre aux exigences du service public, mais aussi bien sûr aux besoins des agents qui souhaitent progresser dans leur métier, leur carrière, ou se diriger vers un autre métier.

Le dernier rapport présente la refonte de l'action sociale à destination des agents départementaux. Ces propositions qui vous sont faites ont aussi été présentées à ce Comité technique du 15 octobre 2019 et elles ont reçu un avis favorable unanime des représentants du personnel. Elles sont construites sur les principes suivants : tout d'abord la mise en conformité par rapport aux préconisations de la Chambre régionale des comptes et de l'URSSAF ; l'amélioration du pouvoir d'achat à travers notamment la revalorisation des allocations ; le renforcement de l'équité en soumettant certaines prestations aux conditions de revenus de l'agent ou de son foyer.

Depuis la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, relative à la fonction publique territoriale, l'action sociale est une compétence obligatoire pour les collectivités territoriales. En 2018, le Département de Lot-et-Garonne a consacré plus de 800 000 euros à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents. Cette refonte qui vous est présentée aujourd'hui se fera à budget constant. Les nouvelles modalités vous sont présentées en annexe, je ne vais pas toutes les reprendre, mais si vous avez des questions on essaiera d'y répondre.

Parmi les diverses mesures, je citerai la création d'un prêt pour la réalisation de travaux ou pour préparer un permis de conduire, ce que nous avons évoqué tout à l'heure pour la mobilité. Il faut savoir que des agents de notre Département n'ont pas de moyens personnels, de permis de conduire. Ce prêt peut être aussi valable pour les enfants des agents. Je cite aussi la mise en place de bons cadeaux pour accompagner des événements dans la vie des agents, tels que le mariage, la naissance ou la rentrée scolaire.

De même, le plafond de secours attribué par une commission ad hoc a été porté à 1 200 euros. Cette revalorisation me paraissait absolument nécessaire par rapport au montant de charges qui ont pu augmenter pour les agents de notre collectivité.

Je souhaite m'attarder sur un dispositif, celui des chèques vacances. À ce jour, aucun critère d'attribution n'existe, seulement une majoration liée au nombre d'enfants, à savoir 5 % par enfant. Il est proposé de conserver cette majoration, mais, afin de favoriser l'équité, d'intégrer un critère supplémentaire lié aux revenus du foyer de l'agent, au travers du quotient familial. Quatre tranches ont été créées. Cette modification permettra aux agents ayant les plus faibles revenus d'avoir une contribution de la collectivité de 35 %, contre 25 % aujourd'hui. Sachez qu'elle pourra atteindre 50 % pour les agents qui ont trois enfants.

L'ensemble de ces mesures sera applicable dès le 1^{er} janvier 2020.

Pour terminer, je tiens à remercier l'ensemble des agents de la Direction des Ressources humaines et du Dialogue social, qui mettent en œuvre les mesures présentées aujourd'hui et, de façon générale, sont au service des agents de la collectivité.

Mme la Présidente. – Marie-France Salles, je vous remercie. Y a-t-il des interventions ou des questions ? Madame Ducos.

Mme DUCOS. – Juste une question qui n'a pas été abordée depuis quelque temps concernant les postes des deux agents qui avaient été annulés par le tribunal administratif. Sauf erreur, de mémoire on nous avait dit que les personnes restaient en poste et que les choses seraient régularisées. Qu'en est-il aujourd'hui ? Y a-t-il eu des changements depuis lors ? On n'en a pas reparlé. Ce serait bien d'avoir un point.

M. DUPREZ. – Je vais répondre si vous voulez bien. Il y avait effectivement deux postes. Un agent n'a pas été reconduit et il est sur un poste d'accroissement temporaire d'activité pour un contrat d'un an. Le droit nous a dit que si l'on ne peut pas régulariser un agent dans son poste, ce qui a été le cas, puisqu'il s'est tenu un jury et que des fonctionnaires étaient en capacité de le tenir, on doit proposer à cet agent, dans la mesure du possible, un autre emploi aux mêmes conditions. En l'occurrence, le contrat qui lui a été proposé lui permet d'avoir la même durée de contrat qu'il aurait eue s'il avait été conservé sur son poste. Le poste sur lequel il a été affecté correspond notamment à tout ce qui est l'extension du « 47 dans nos assiettes » dans les EHPAD et donc correspond à un besoin supplémentaire de la collectivité.

Pour le second agent, un jury a audité un certain nombre de candidats sur le poste. À ce jour, la décision n'a pas encore été prise. On doit débriefer ce jury.

M. CHOLLET. – Pour une fois, je voulais vous féliciter sur le marché des transferts de directeur général adjoint. Vous avez « récupéré » Bénédicte Laurens. Bienvenue et bravo ! Parce que c'est vraiment un très bon élément, que l'on regrette à l'Agglomération. Mais on comprend très bien son choix. Félicitations pour vous.

Mme la Présidente. – Pouvons-nous passer au vote ou y a-t-il d'autres interventions ?

RAPPORT N° 8021

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – ANNEE 2018

L'assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N° 8022

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité (28 pour – la majorité et la Dynamique Citoyenne –, 14 abstentions – l'Avenir ensemble)

RAPPORT N° 8023

PLAN DEPARTEMENTAL DE FORMATION 2020-2022 DES AGENTS DEPARTEMENTAUX

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8024

REFONTE DE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE A DESTINATION DES AGENTS DU DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absente lors du vote de ces rapports :

Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme BESSON)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

M. BILIRIT. – Quelques mots d'abord concernant les indicateurs économiques, comme je le fais à chaque session. Sur le contexte national, selon les sources de l'INSEE, au troisième trimestre 2019 le PIB progresse au même rythme que les deux trimestres précédents, soit +0,3 %. Les dépenses de consommation des ménages s'accélérent légèrement : +0,3 %, après +0,2 % au trimestre précédent. Pour le contexte régional et départemental, selon les enquêtes de la Banque de France de septembre 2019, la rentrée confirme la bonne tenue de l'activité régionale, qui profite de l'amélioration sensible observée dans le bâtiment et les travaux publics. La production industrielle, comme attendu, progresse plus modérément après la dynamique estivale, et la demande se révèle plus hésitante en particulier sur l'exportation, mais les carnets de commandes rassurent pour l'instant.

Pour ce qui est du département du Lot-et-Garonne, les tendances observées par la Banque de France suivent sensiblement les observations régionales, des tendances optimistes avec un taux de rentabilité de 8,2 % et une productivité satisfaisante notamment avec un bon positionnement des entreprises lot-et-garonnaises sur les marchés de niche. Dans le secteur de la construction, les entreprises du Lot-et-Garonne sont raisonnablement performantes et dotées de bonnes structures financières. Le gros point noir, reste toutefois les difficultés de recrutement auxquelles elles doivent faire face.

Le chiffre d'affaires des entreprises au 30 septembre 2019 au niveau départemental, depuis janvier, est en augmentation de 6,4 % par rapport à la même période en 2018. Le nombre d'emplois au 30 septembre 2019 affiche une hausse annuelle de 19,3 %, micro-entrepreneurs inclus, au regard de la même période en 2018. Si je fais la comparaison avec la Nouvelle-Aquitaine, l'augmentation est de +15 %. Elle est de +17,7 % en France métropolitaine. Le nombre de procédures collectives a été de 171 en Lot-et-Garonne, soit une baisse de 0,6 % par rapport à 2018. Au 30 juin 2019, on compte 70 477 emplois salariés, le département affichant une hausse annuelle de 0,9 %, tandis que la Nouvelle-Aquitaine et la France affichent des hausses respectives de 1,7 % et 1,4 %. Donc nous sommes en augmentation, mais moins qu'en région et au niveau national.

Le chômage au deuxième trimestre en Lot-et-Garonne a été de 8,6 %, supérieur à celui de la région (7,8 %) et à celui de la France métropolitaine (8,2 %). Il baisse de 0,1 % en Lot-et-Garonne sur un trimestre et de 0,2 % en Nouvelle-Aquitaine et en France métropolitaine. Sur un an, il diminue de 0,3 %, alors que c'est 0,6 % en France et en Nouvelle-Aquitaine. J'ai demandé aux services de nous faire passer, pour une prochaine commission permanente, le niveau des investissements qui sont réalisés à la fois au niveau des entreprises, mais également au niveau public. Il semble que les engagements sont importants ces derniers mois. Nous avons demandé un travail là-dessus auprès de la Banque de France.

Je rappelle quelques chiffres sur le tourisme, qui représente 340 millions d'euros de retombées économiques, 6 millions de nuitées, 950 000 séjours, 400 000 excursionnistes, presque 34 000 lits marchands. La clientèle française représente 87 % des touristes. Pour ce qui est de l'année 2019, les premiers résultats de la saison touristique, selon l'enquête du Comité départemental et régional, montrent que la situation en Lot-et-Garonne est plutôt satisfaisante, avec un ensemble équivalent à 2018, qui était une année très haute. Selon l'enquête de conjoncture, 68 % des professionnels jugent la saison, de mai à septembre, supérieure ou équivalente à 2018. La fréquentation en Lot-et-Garonne a été portée essentiellement par la présence de Français, qui est en augmentation, tandis que celle des Européens est en légère diminution.

Les succès les plus importants en 2019 sont le tourisme à vélo, le Terra Aventura (cette chasse au trésor connectée), les marchés de producteurs, et des événements à la fois culturels et touristiques tels Garorock et le Festival international du journalisme, ainsi que l'offre de loisirs comme Aqualand Walibi et les Bains de Casteljalous.

Pour ce qui concerne notre session, plusieurs dossiers sont présentés : des dossiers d'investissement et des rapports d'activité sur les SEM.

Le premier, le 3008, est le déploiement des infrastructures numériques en Lot-et-Garonne. Ce rapport présente les actions portées par le Département et, par délégation, le syndicat Lot-et-Garonne Numérique. Je rappelle les objectifs très ambitieux poursuivis en matière de déploiement du très haut débit : raccorder d'ici moins de cinq ans 100 % des foyers lot-et-garonnais à la fibre optique grâce à une complémentarité public-privé, Lot-et-Garonne Numérique d'une part et Orange d'autre part, sur les villes principales dans un premier temps avec un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt), maintenant sur le reste du département avec l'appel à manifestation d'engagement local. Je rappelle que nous étions les premiers dans cet engagement avec l'AMEL. (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux)

Ce rapport fait également le point sur l'état d'avancement des travaux qui s'opèrent actuellement sur plus de 115 communes du département. On note tout particulièrement la mise en commercialisation auprès du grand public des premières prises construites par Lot-et-Garonne Numérique sur les communes d'Estillac, Birac-sur-Trec, Sérignac-sur-Garonne, Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Moirax et Fourques-sur-Garonne. Le très haut débit devient donc une réalité pour ces communes, dont certaines sont rurales.

Le rapport aborde également les actions en cours pour moderniser et renforcer les réseaux existants, notamment avec la nouvelle vague de modernisation du réseau départemental Wi-Fi haut débit, entièrement financée par l'État à hauteur de 2,8 millions d'euros HT, pour rendre ce réseau Wi-Fi haut débit compatible avec le futur réseau mobile de cinquième génération, c'est-à-dire la 5G.

Il aborde également les actions menées pour poursuivre l'amélioration de la couverture de la téléphonie mobile, grâce à la forte implication du Département dans l'accompagnement des collectivités pour l'identification des territoires encore mal couverts et potentiellement éligibles au dispositif new deal mobile mis en place par l'État en 2018.

Concernant le déploiement du très haut débit en zone d'initiative privée (la zone AMI), on propose d'autoriser la Présidente à signer avec l'État, Orange, l'Agglomération d'Agen et les villes de Villeneuve-sur-Lot et de Marmande l'avenant à la convention de programmation et de suivi de déploiement FTTH (ou « fibre jusqu'au logement »), afin de rendre opposables les engagements de déploiement pris par Orange en zone d'initiative privée.

Concernant le déploiement du très haut débit en zone d'initiative publique (la zone gérée par le syndicat Lot-et-Garonne Numérique), on propose d'autoriser la Présidente à signer avec ce syndicat, une convention pour contribuer, aux côtés de la Région, à l'augmentation de capital de la société publique locale de Nouvelle-Aquitaine, THT, qui commercialise les réseaux construits par les syndicats numériques de sept départements en Nouvelle-Aquitaine.

Ces crédits sont d'un montant total de 750 000 euros, étalés sur quatre ans, et ils seront prélevés sur l'autorisation de programme qui a déjà été mise en place pour le déploiement du très haut débit.

Concernant la couverture des zones blanches en téléphonie mobile, on vous propose d'autoriser la Présidente à signer avec la Caisse des Dépôts et Consignations l'avenant à la convention pour le financement par l'État des sites « zones blanches » construits par le Département pour améliorer la couverture en téléphonie mobile sur Auradou, Massels, Hauteffage-la-Tour, Frespech, et Thézac. L'objet de cet avenant est de prolonger la durée de la convention pour permettre au Département de percevoir une subvention de l'État d'un montant maximal de 300 000 euros.

Pour le rapport 3009-1010, qui est également un rapport de la commission Développement social, il s'agit d'un point d'avancement sur la stratégie départementale d'inclusion numérique. Ce rapport présente les actions portées par le Département dans la mise en œuvre de la stratégie départementale d'inclusion numérique, qui a été adoptée le 21 juin 2019. On notera tout particulièrement la forte mobilisation, assez exemplaire, des grands opérateurs du service public, qui sont prêts à s'engager aux côtés du Département pour intégrer la stratégie départementale d'inclusion numérique et apporter des moyens humains, techniques et financiers pour en permettre la mise en œuvre. Il y a eu un dossier complémentaire là-dessus, puisque plusieurs organismes sont venus se rattacher, je vous les donnerai tout à l'heure. On notera également le soutien de l'État à hauteur de 97 500 euros sur un budget global de 150 000 euros, pour financer le déploiement du pass numérique sur le territoire du Lot-et-Garonne et favoriser l'accès au numérique des publics vulnérables. Pour mémoire, ce dispositif donne aux personnes les plus éloignées du numérique la possibilité d'accéder, dans des lieux préalablement qualifiés, à des services d'accompagnement numérique, avec une prise en charge totale ou partielle par un tiers payeur. On note aussi la poursuite des travaux sur le territoire pilote de l'Albret, avec l'organisation de sessions de formation à destination des aidants numériques et d'ateliers de travail pour la construction d'un kit local d'inclusion numérique et la mise en œuvre d'une cartographie départementale de l'offre d'inclusion numérique. Enfin, on notera les actions engagées pour mobiliser le réseau des bibliothèques et médiathèques dans la construction d'une offre de médiation numérique adaptée aux besoins des usagers.

On propose de prendre acte du rapport d'information, découlant de notre engagement du 21 juin dernier ; d'approuver le projet de convention-cadre proposé aux grands opérateurs de service public pour matérialiser les engagements du Département et des partenaires pour contribuer à la mise en œuvre du plan départemental d'inclusion numérique ; d'autoriser la Présidente à signer avec les opérateurs de service public les conventions spécifiques qui découleront de la convention-cadre précitée ; et de prendre acte des projets portés par ces partenaires, à savoir la CAF, la MSA, la Conférence des financeurs, la CNSA, la CARSAT Aquitaine, la Mutualité française de Lot-et-Garonne, la mission locale de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent, la Fondation Orange, la CPAM 47, Cap Emploi, et – ceux qui sont rajoutés – la mission locale Moyenne Garonne, la mission locale du Pays Villeneuvois, la Poste, Pôle Emploi et la SNCF. On vous propose aussi d'approuver le kit local d'inclusion numérique élaboré dans le cadre des travaux menés par le territoire pilote de l'Albret et d'autoriser la Présidente à finaliser et signer l'accord local des acteurs de l'inclusion numérique et ses

annexes, et d'approuver la mise en œuvre de la cartographie départementale des acteurs de l'inclusion numérique et d'autoriser la Présidente à engager les démarches nécessaires pour recenser l'ensemble de ces structures et offres d'accompagnement et de formation numérique sur le territoire.

Le dossier 3010 est un dossier concernant la rénovation du centre de formation des apprentis d'Agen, appelé La Palme. Le Département souhaite s'engager dans le projet de rénovation de ce centre, qui est porté par la Chambre de métiers et de l'artisanat. Quatre grands axes inhérents à ce projet sont la modernisation de l'outil, l'économie d'énergie, l'accessibilité et le CFA numérique. Outre ces orientations stratégiques, cette opération est absolument nécessaire afin d'offrir un site conforme à l'ensemble des exigences sécurité, fortement compromises dans les locaux actuels.

Le Département constitue un partenaire naturel et majeur de l'opération, car le CFA développera des actions de formation visant l'insertion professionnelle, s'adressant plus particulièrement aux populations en difficulté sociale et économique. Ce positionnement a été validé par la préfecture, qui a confirmé sa légalité. Vous savez qu'il y a eu une discussion sur la compétence formation. Il est donc proposé au Conseil départemental de participer à hauteur de 750 000 euros au budget prévisionnel d'investissement, qui est de 13,9 millions. La délibération prend en compte ces éléments, avec l'ouverture d'une autorisation de programme de 2019 à 2022, de 750 000 euros, en adoptant un échéancier prévisionnel de crédit de paiement de 250 000 euros en 2020, 2021 et 2022.

Le rapport 3011 est le rapport des représentants du Département aux conseils d'administration des sociétés mixtes locales dont il est actionnaire : la SEM de la gestion du parc des expositions sur Agen, la société d'exploitation de la base du Temple, et la SEM47. Je ne vais pas entrer dans la présentation. Il vous est proposé d'approuver ces rapports annuels.

Le rapport 3012 est le contrat d'affermage de l'Agropole, avec le rapport annuel du délégataire de l'exercice 2018, qui nous est présenté à chaque fois. Je suis sûr que vous en avez pris connaissance dans le détail, donc je n'ai pas besoin d'en faire la présentation. Nous devons prendre acte de ce rapport.

M. BARRAL. – Je ne prends pas part au vote des rapports 3011 et 3012.

Mme GONZATO-ROQUES. – Je voudrais juste dire un mot sur le rapport 3009, le point sur la stratégie départementale d'inclusion numérique que nous a présentée Jacques Bilirit. Je voudrais souligner l'intérêt de ce travail qui a été un travail transversal au niveau des services du Département. C'est quelque chose d'important à noter, puisque ce souci d'inclusion numérique est commun à chacun. Un peu comme la mobilité dont il était question tout à l'heure, c'est l'une des façons de lever le frein à l'accès à la formation pour certains, au travail pour d'autres, aux services publics pour tout le monde. Je souligne aussi l'intérêt de la mobilisation avec les élus locaux et les EPCI qui œuvrent sur l'inclusion numérique.

Mme KHERKHACH. – On a parlé de ce sujet en commission. La présentation de ce point d'avancement nous a permis de faire état d'un certain nombre de points de vigilance. Je voudrais en rappeler certains. Christine Gonzato-Roques, vous évoquiez effectivement le maillage, la cartographie, le réseau de l'existant avec les partenaires locaux. Avec ma casquette d'élue agenaïse, je voudrais rappeler qu'en matière de lutte contre la fracture numérique, nos espaces publics numériques municipaux installés dans nos quartiers politiques de la ville y participent, et j'espère qu'à ce titre-là ils seront répertoriés dans la cartographie que vous présenterez.

M. BILIRIT. – Bien entendu.

Mme KHERKHACH. – Merci, Monsieur Bilirit. Dans les points de vigilance, une question me contrarie par rapport aux personnes qui sont en situation d'illectronisme. 30 % de notre population se dit en difficulté face à l'utilisation des usages numériques. Se pose forcément la question de l'évaluation. On va mettre en place un plan qui se veut inclusif, mais pour qu'il soit inclusif il faut d'abord

qu'il s'adresse à ceux qui en ont besoin. Aujourd'hui, pour participer à cet objectif, je parlerai de deux absents. Le premier, c'est Syllabe, que le Département soutient et je vous en remercie : c'est quand même une plate-forme départementale de lutte contre l'illettrisme. Syllabe participe aux évaluations en termes de compétences numériques, donc il me semblerait intéressant que vous puissiez mobiliser cet acteur dans le cadre de cette convention. Je vous fais cette proposition, sachant que d'autres institutions se saisissent de la plate-forme départementale qu'est Syllabe, notamment Pôle Emploi, dans le cadre des parcours d'accompagnement professionnel, mobilise aussi Syllabe comme un partenaire pour être en amont du parcours.

Dans ce plan, une partie manquante est la mobilisation des publics absents, invisibles, de ceux qui naturellement ne vont pas sur ces plates-formes. Je crois qu'il nous faut réfléchir collectivement à la mobilisation de ces publics invisibles, parce que si j'ai bien compris, ce plan concerne précisément ce public, y compris ceux qui fréquentent les associations et les structures qui seront répertoriées dans ce programme, mais n'oublions pas les invisibles du numérique.

Un autre point de vigilance concerne les prescripteurs, ce qui rejoint le point précédent sur l'évaluation. Il semble très important d'outiller ces prescripteurs pour faire les bonnes orientations vers les bonnes structures. Je sais que cela fait partie d'un des axes qui est travaillé à travers ce plan. Mais cela reste un point de vigilance.

On a enfin parlé de labellisation de la structure avec le pass numérique. Il y avait encore des questions en suspens là-dessus.

Merci par avance pour vos réponses.

Mme la Présidente. – C'est vrai que ce plan n'en est qu'à ses débuts. On vient de le mettre en place. Peu de Départements le mettent en place. Je pense que toutes les initiatives qui peuvent rejoindre ce plan sont les bienvenues. C'est quelque chose qui peut tout à fait évoluer.

Mme GONZATO-ROQUES. – Il est intéressant d'aller voir ce qui se passe dans le territoire pilote de l'Albret, puisqu'on est parti de cette expérimentation qui est importante et qui nous a montré sur le terrain comment les choses pouvaient fonctionner et les points de vigilance qui méritaient d'être creusés. Ne pas oublier l'action de formation auprès des aidants numériques. C'est quand même un fort point de départ. Être formé en tant qu'aidant numérique, cela veut dire donner la capacité ou développer les compétences chez les aidants numériques, qui peuvent être un travailleur social, une secrétaire de mairie, un président ou un accueillant dans une association d'aide à la personne ou celle qui œuvre dans le champ des solidarités. Il importe que ces gens aient la compétence de repérer les invisibles ou en tout cas ceux qui sont en difficulté dans l'usage du numérique. Il faut aussi savoir qu'on n'est pas forcément vierge de tout savoir. On peut avoir de la difficulté à utiliser un site pour un remplissage de documents administratifs, qui était déjà complexe quelquefois sur le papier et qui ne l'est pas moins dans la version numérique. On peut avoir une difficulté beaucoup plus importante à ne pas savoir allumer un ordinateur. Il faut donc mesurer le degré de compétence ou de limite de l'utilisateur. S'appuyer sur ce qui se fait sur le territoire de l'Albret est une bonne chose.

D'autre part, vous avez parlé de la prescription des fameux pass numériques. Il est entendu que ces pass vont être financés et il est logique que les financeurs aient un regard précis sur qui va prescrire. On prescrit en fonction des compétences par rapport à un public ciblé. Le tout est d'être sur un territoire : c'est là où intervient le maillage. Il y aura certainement plusieurs types de financeurs de ces fameux pass numériques. Il faut qu'il y ait un maillage conséquent et que chacun travaille sur des publics complémentaires pour que ce soit efficient sur le terrain.

En ce qui concerne la labellisation ou au moins la recherche des qualités fondamentales pour être la ressource de cette inclusion numérique, il faut quand même bien qu'il y ait un gage de

sérieux, de professionnalisme, de probité. On voit aujourd'hui fleurir des gens, des microentreprises dans le secteur privé, qui disent : « On va vous aider au niveau numérique. » Mais il s'agit parfois d'arnaque. Quand on prescrit, il faut pouvoir mesurer à qui on va adresser ces personnes-là.

Voilà ces points de vigilance, dont on a effectivement discuté. Tout le travail qui a été fait, notamment basé sur l'Albret, a fait ressortir ces points. Je pense que mes collègues pourront compléter, notamment Pierre Camani qui porte ce dossier.

M. DÉZALOS. – Je ne participe pas au vote sur le rapport 3011, relatif aux SEM. Sur l'inclusion numérique, je voudrais dire qu'en l'absence de Madame la Présidente et de Pierre Camani, qui s'est trouvé empêché, nous étions avec Jean Dreuil, Christian Delbrel et d'autres collègues au Congrès des maires pour la signature d'une convention entre le Département de Lot-et-Garonne et un partenaire privé : il s'agit d'Orange. À cette occasion a été fortement soulignée l'implication du Département sur ce thème de l'inclusion numérique, sur le schéma départemental d'inclusion numérique, sur le fonds départemental qui y sera associé. On est là sur une question vraiment centrale, dont chacun prend conscience aujourd'hui, y compris dans les communes. Vous me permettez à cette occasion de faire une petite publicité pour ma commune. Je sais que dans les communes beaucoup de choses bougent sur ce terrain. Pour ce qui concerne Boé, nous avons une manifestation le samedi 30 novembre, intitulée « Village numérique », qui abordera notamment cette question de l'inclusion numérique.

M. CAMANI – Juste un mot, Madame la Présidente, pour vous dire que je ne prendrai pas part au vote du rapport 3008. Par ailleurs, sur l'inclusion numérique, je veux dire à Madame Kherkhach que Syllabe n'a pas été oublié : Syllabe est cité dans la convention avec Pôle Emploi d'une part, et d'autre part vous avez bien compris que nous sommes en phase de recensement et de mobilisation de tous les acteurs. Comme l'a bien exprimé Christine Gonzato-Roques, nous voulons faire cela dans un cadre précis, bien cohérent. Ce cadre-là est celui de la formation des aidants, qui est extrêmement important. Quand nous aurons abouti ce travail, vous verrez que nous aurons sur le terrain une efficacité très importante. Sur ce dossier du numérique, je voudrais dire enfin que l'opérateur Orange, qui l'a souligné à Paris, (où je n'ai pas pu être, vous comprenez pourquoi, j'en ai encore quelques séquelles...) est peu investi sur ce type de sujet dans les départements. Le Lot-et-Garonne est le département de France à avoir réussi à mobiliser autant d'opérateurs publics et privés, autant de financements, et je voudrais saluer l'action des services, parce que sans eux on ne pourrait pas faire tout ce travail. C'est un dossier qui avance très bien et dont je suis très satisfait.

Un mot sur le déploiement de la fibre optique. Tout a été dit, vous commencez à connaître le sujet, mais je crois qu'il faut s'attarder un peu sur les réussites du Lot-et-Garonne, parce que j'ai cru comprendre tout à l'heure, dans les mots de quelques-uns, pas de tous dans l'opposition, mais d'un du moins, que tout allait mal, que tout était noir et qu'on retombait un peu dans la dépression, ce que j'ai connu à une certaine époque, le pleurnichage... Je pensais que l'arrivée de la nouvelle Présidente avait changé tout cela, je trouvais un nouveau rapport opposition/majorité, mais aujourd'hui on est retombé dedans. Fort heureusement, Pierre Chollet a remis un peu de perspective dans tout cela. Bien sûr, il y a des choses qui marchent ! Bien sûr, le département de Lot-et-Garonne subit les affres de la mondialisation, de la paupérisation dans certains secteurs, mais il s'enrichit dans d'autres.

Je voudrais vous rappeler que si en 2008 le département était en 15^e position parmi les départements les plus pauvres de France, il est à la 21^e position aujourd'hui, ce qui veut dire que nous ne nous sommes pas appauvris en dix ans, onze ans, au contraire nous avons gagné des positions, et si nous avons gagné des positions, le Département doit y être un peu pour quelque chose, à travers les investissements et les actions qui ont eu lieu avant que nous arrivions, mais également depuis que nous sommes là. Le déploiement de la fibre optique, après Center Parcs qui est quand même l'investissement du siècle dans le domaine touristique – si vous trouvez que nous communiquons beaucoup, on va faire une revue de presse de la communication du président Jean-François Poncet sur Walibi... dix fois

moins important, 18 millions d'euros d'investissement, et vous allez voir les unes des journaux, des magazines de l'époque... Alors de grâce ! Je trouve que l'on ne communique pas beaucoup, et forcément parce qu'on a diminué de moitié les budgets par rapport à ce qui était dépensé auparavant. Mais pour revenir sur la fibre optique, vous le savez, c'est parti, c'est plus que parti, et je vous avoue savourer un plaisir sans nom à me retrouver par exemple lundi à Ferrensac, avec Marcel Calmette et nos collègues conseillers départementaux, Danièle Dhélias et Alain Picard, pour aller présenter au maire les cartes de déploiement. Si vous regardez le dossier, 115 communes sont aujourd'hui soit déjà déployées, soit en cours de déploiement, soit avec des études en cours, et d'ici le milieu de l'année prochaine ce sont 150 communes sur les 304, et en 2023 toutes seront concernées soit par les études, soit par le déploiement.

C'est là aussi le chantier du siècle, à plus de 200 millions d'euros, réalisé en cinq ans. Je crois que cela fait partie des éléments positifs et d'optimisme qu'on peut avoir pour le Lot-et-Garonne, avec l'investissement dans l'agroalimentaire, qui est extrêmement important.

Le vrai sujet, ce ne sont pas les jérémiades que j'ai entendues tout à l'heure. Le vrai sujet, devant le dynamisme de l'économie, c'est la problématique de l'emploi, de créer des emplois face à ce dynamisme économique. C'est à cela que nous sommes confrontés. Si le haut débit a pris un peu de retard, six à neuf mois, c'est parce que les entreprises n'arrivent pas à se dimensionner en termes d'effectifs humains pour être aussi efficaces qu'elles le souhaiteraient. Donc de grâce ! Je vois plutôt du positif, dans un contexte certes difficile, mais beaucoup de positif pour ce département.

M. BORIE. – Je ne participerai pas au vote du dossier 3011.

M. MASSET. – Je ne prendrai pas part au vote sur le rapport 3011.

M. PICARD. – C'est juste pour confirmer ce que vient de dire Pierre Camani. Par rapport à la problématique de trouver des techniciens, le Gouvernement nous propose d'aller beaucoup plus vers la formation, c'est-à-dire plutôt la Région. Mais là, entre nous, chacun de notre côté, il faut aider Orange et Lot-et-Garonne Numérique à retrouver des emplois, parce qu'on manque de techniciens. Les techniciens restent quelques jours et s'en vont. Ce sont des techniciens d'un niveau Bac Pro, qui peuvent avoir au bout d'un an ou deux un métier très convenable ensuite. Ce n'est pas la majorité, ce n'est pas l'opposition, c'est tout le monde qui doit se serrer les coudes pour essayer de favoriser cette recherche d'emplois.

M. LEPERS. – Monsieur Hocquelet, vous savez, ce que vous m'avez dit il y a quelques heures, en disant « À Fumel vos copains n'ont pas parlé du Département », je trouve qu'avec la fibre, dont je me réjouis du déploiement, avec toute la communication qu'on fait là-dessus, il faut aussi savoir rendre ce qui est à César. Un opérateur privé investit en masse, et l'État est partie prenante dans l'affaire. Vous voyez, quand on fait des commentaires désagréables dans un sens, il faut savoir les faire dans l'autre sens ici. C'est juste un petit client d'œil. C'est un plan de siècle, mais on peut quand même remercier pour une fois l'État et les partenaires privés qui investissent fortement dans les grosses communes.

M. CAMANI. – S'il vous plaît : diminuer le rôle des élus dans ce qui se fait sur le Center Parcs et sur la fibre optique, en disant que le Gouvernement a eu une bonne idée... Combien de départements ont réussi ce que nous avons fait ? Combien ? Citez-en-moi en France ? Il n'y a pas les doigts de la main ! Avec Orange, nous sommes les seuls. Cela avance parce que les élus s'impliquent et réalisent des choses.

Nous sommes le seul département de France où, avec l'opérateur Orange, les raccordements tardifs, c'est-à-dire compliqués, sont réduits au minimum et sont pris en charge par l'opérateur. On a réalisé une opération exceptionnelle qui nous permet à la fois d'aller vite et de couvrir le territoire correctement. Monsieur Lepers, arrêtez d'être dans cette manière, elle vous dessert, en

rabaissant systématiquement l'action soit du Département soit des élus qui le dirigent. Non, il y a du volontarisme et il y a de la réussite.

M. CALMETTE. – Madame la Présidente, mes chers collègues, je crois qu'effectivement ce déploiement de la fibre optique – Monsieur Lepers, je m'adresse à vous... Attendez... Madame la Présidente, il faudrait essayer d'instaurer cette règle : quand quelqu'un parle, les autres ne le coupent pas. Tout à l'heure, on a vu Madame Brandolin-Robert s'énervé, crier plus fort que tout le monde. Non, nos débats ne doivent pas se tenir comme cela, ils doivent être faits de respect et de complémentarité. Dans nos secteurs éloignés comme chez nous là-haut, à une heure d'ici, pas à Marmande, pas à Villeneuve, pas à Agen, là-bas, loin, nous sommes perdus, l'arrivée de la fibre optique est exceptionnelle, c'est comme l'arrivée de l'électricité et de l'eau potable à l'époque.

On demande une participation financière à la communauté de communes. S'il n'y avait pas eu le travail fait par Pierre Camani, à qui je rends hommage pour tout le travail qu'il a fait pour le département pour cette opération... Chez nous, c'est 10 millions d'euros d'investissement. Notre communauté de communes va y participer pour 270 000 euros. Vous voyez, c'est quand même minime. Si nous n'avions pas ces aides, nous aurions pu y consacrer tous nos budgets et l'étaler sur dix ans, mais c'était pour nous totalement insupportable. J'y vois là l'arrivée d'un dynamisme nouveau, que j'espère pour nos territoires. Un projet comme celui-là, si je pouvais, je le voterais deux fois. Je ne peux pas, mais je le soutiens. Merci, Monsieur le Président Camani, d'être venu à Ferrensac avec Alain Picard, Danièle Dhélias et mes collègues pour lancer ce programme. Dans un an, on y reviendra, ce sera le branchement de la première ligne optique à Ferrensac. Tous les ans, cela va se développer, et d'ici quelques années tout notre territoire sera couvert. C'est fondamental. Vous savez, on parle beaucoup des investissements qui sont nécessaires, des grosses opérations, de la capitale d'Agen, dont Pierre Chollet nous parle régulièrement, et il a raison, c'est son travail. Mais quand il y a des choses aussi importantes dans nos petits territoires éloignés, pour nous je vous le dis, c'est vital. Merci de votre attention.

Mme la Présidente. – Est-ce que le rôle des élus n'est pas aujourd'hui d'impulser et de faciliter des projets sur notre territoire ? Vous avez l'air de déplorer qu'on communique, mais on est bien obligé de communiquer. Je crois que c'est essentiel aujourd'hui de montrer aux citoyens que les élus travaillent. Quand on entend les critiques adressés aux élus, on a tout intérêt, les uns et les autres, à valoriser tout ce qui se fait sur le territoire. Financièrement, comme je l'ai dit dans mon propos introductif, les 157 millions d'euros mis sur Center Parcs ne sont pas le fruit uniquement du Département, mais je crois que sur ce dossier le Département a été un sacré facilitateur. C'est là qu'il faut le reconnaître.

M. BORDERIE. – Je rappelle que ce n'est pas sur des fonds que le Département a économisés pour pouvoir les investir dans ce programme, qu'a bien mené Monsieur Camani, je lui accorde, mais c'est quand même aussi sur une ligne de soutien à l'investissement aux communes. Les communes elles-mêmes ont participé sur des fonds qu'elles n'ont pas reçus. Il faut le rappeler. C'est là le sujet.

Mme la Présidente. – Y a-t-il d'autres interventions ? Non. On va passer au vote des rapports.

RAPPORT N° 3008

DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES EN LOT-ET-GARONNE

VOTE : Le rapport est adopté par 41 voix favorables (M. Camani ne participe pas au vote).

RAPPORT N° 3009-1010

POINT D'AVANCEMENT SUR LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE D'INCLUSION NUMERIQUE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3010

Rénovation du centre des apprentis d'Agen La Palme

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3011-6010

RAPPORT ANNUEL 2018 DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIETES MIXTES LOCALES DONT IL EST ACTIONNAIRE

VOTE : Le rapport est adopté par 34 voix favorables (Mme Brandolin-Robert, MM. Barral, Bilirit, Borie, Delbrel, Dézalos, Lepers et Masset ne participent pas au vote).

RAPPORT N° 3012

CONTRAT D'AFFERMAGE AGROPOLE – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2018

L'assemblée prend acte du rapport (M. Barral ne participe pas au vote).

Absents lors du vote de ce rapport :

Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme BESSON)

Mme SALLES (a donné pouvoir à M BARRAL)

Mme JOFFROY (a donné pouvoir à M CASSANY)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT

Mme GONZATO-ROQUES. – Madame la Présidente, chers collègues, nous avons trois rapports à voir, qui concernent la Direction Générale Adjointe du Développement Social (DGADS). Je propose que l'on voit le rapport 1008 sur l'avenant à la convention pauvreté et le rapport 1009 sur les modifications de la participation à l'APA en EHPAD, et que l'on garde le rapport 1007-4007 sur les modifications de l'habitat pour après le déjeuner. Je vais vous parler de la signature d'un avenant à la

convention « stratégie pauvreté », que nous avons signée en juin avec l'État, et je vous parlerai ensuite du recouvrement de l'APA dont vont s'acquitter certains résidents en EHPAD.

Pour rappel, la convention « stratégie pauvreté » portait sur quatre axes d'actions, sur la prévention des sorties dites sèches de l'aide sociale à l'enfance et sur l'orientation et l'accompagnement des allocataires du RSA. Lorsque cette convention a été négociée et signée, le Département avait arrêté des indicateurs qui permettaient de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des actions sur lesquelles le Département s'est engagé. Il y a eu des modifications : fin septembre, l'État a fait passer une instruction aux préfets leur demandant que tous les Départements, avant la fin du mois de novembre, délibèrent sur l'adoption d'un avenant à cette convention. Cet avenant apporte trois points de modification.

Le premier concerne le montant de la participation de l'État ; cette modification est assez peu importante puisqu'il s'agit d'une majoration de 12 700 euros, notamment sur la prévention des sorties sèches des enfants de l'ASE. Le deuxième est que l'État nous a fourni une matrice d'indicateurs, que nous ne connaissions pas quand nous avons conventionné, et qui est identique pour tous les Départements. Notre action sera évaluée selon ces indicateurs, et il en découle le troisième point : si nous n'exécutons pas complètement les engagements des actions financées par l'État, nous serons amenés à les rembourser, du moins à se voir défalquer de ce qui aurait été fait partiellement.

On nous demande de nous prononcer sur cette grille d'indicateurs. L'État a demandé aux services de travailler vite, de faire au mieux, mais nous n'avons pas l'intégralité des chiffres qui nous sont demandés. Nous allons donc nous baser sur les chiffres qui ont été arrêtés au 31/12/2018, parce qu'il nous semblait hasardeux d'engager le Département sur des chiffres sur lesquels la collectivité n'a aucune mesure. Par exemple, nous avons un peu de mal à savoir quel sera le nombre de bénéficiaires du RSA en 2020 et en 2021, puisque, vous l'avez entendu tout à l'heure, la réforme du chômage risque d'impacter le nombre d'allocataires. Il faut faire avec des inconnues. De ce fait, nous avons choisi des objectifs qui ont comme base les données connues au 31/12/2018, pour permettre ainsi de s'assurer qu'ils soient atteignables : ce qu'on a fait en 2018, on est au moins sûr de le faire par la suite.

Le deuxième dossier porte sur le recouvrement de l'APA en EHPAD. Depuis mars 2019, tous les résidents en EHPAD qui ont des ressources supérieures à 2 500 euros, donc assez peu de résidents, doivent s'acquitter d'une participation au titre de l'APA en établissement, comme le prévoit la loi. Cette mesure a été mise en œuvre par le biais du versement de la participation des résidents concernés directement au Département. La modification est la suivante : à compter du 1^{er} janvier, il est proposé de leur simplifier la procédure, c'est-à-dire que la participation au titre de l'APA des personnes qui ont plus de 2 500 euros par mois se fera directement sur des factures émises par les EHPAD et non plus par le Département. Le résident aura ainsi une seule facture et un seul paiement à effectuer.

Voilà, de façon très succincte, ce que je voulais vous dire sur ces deux rapports. Je précise que pour la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté, le Département participe à hauteur de 445 209 euros sur un montant de 853 763 euros. La participation s'élève à peu près à 40 000 euros de plus que celle de l'État.

Mme KHERKHACH. – Concernant l'avenant (rapport 1008). D'abord un mot sur la forme. Franchement, on peut s'étonner de ce rapport avec l'État, dans les injonctions faites aux Départements d'obtenir des chiffres d'un mois sur l'autre. C'est à dénoncer dans les instances, il vous appartiendra de le faire, Madame la Présidente. Concernant les objectifs, quand j'ai vu cet avenant, je me suis réjouie en me disant qu'il y avait du nouveau dans la lutte contre la pauvreté. Ce n'est pas rien, les mots ont un sens : « plan de lutte contre la pauvreté ». Mais en termes d'indicateurs, quelle déception ! Mis à part l'approche comptable, chiffrée de ce plan, rien ne concerne l'approche évaluative. Comment fait-on, de manière très objective, pour évaluer la sortie de bénéficiaires du RSA, de demandeurs d'emploi, de personnes en difficulté, de ces situations de pauvreté ? Ça, c'est intéressant ! C'est là le défi, je trouve, et on passe complètement à côté.

Mme GONZATO-ROQUES. – On se retrouve sur ces points-là, on est bien d'accord. Quand les élus en charge de ces dossiers ont vu arriver cette grille avec ces indicateurs, car on a conventionné avec des indicateurs qui nous semblaient appréciables sur le terrain, avec une évaluation qualitative et un engagement dans l'accompagnement global, de nombreuses choses positives... et là on se trouve à devoir rentrer dans des cases. Madame la Présidente l'a bien signalé dans son allocation d'ouverture de cette séance, cette méthodologie de contractualisation à bride abattue avec même pas le temps de construire ni des indicateurs, ni des méthodes d'évaluation, ni même de faire un état des lieux, cela nous semble dommageable. N'empêche que même si l'on ne contractualise pas sur tous les plans proposés, je pense notamment à la protection de l'enfance, on a enclenché déjà depuis longtemps une démarche évaluatrice, pour rendre pertinentes les actions qui sont font sur le terrain, et on prend de bonnes idées de ces plans. Mais de là à contractualiser... on est bien d'accord, pas dans ces conditions-là.

Mme la Présidente. – Il y a eu un courrier avec l'ensemble des Départements de Nouvelle-Aquitaine pour dénoncer cette façon de faire, ces contractualisations qui sont, sur le fond, toujours légitimes et louables, mais les délais sont toujours très courts, et il y a toujours l'histoire du pacte de Cahors. Est-ce que les financements que l'on va percevoir vont être inclus dedans ou pas ? On n'en sait rien. D'où notre décision aujourd'hui de ne plus contractualiser, tant que les choses ne seront pas mieux établies. Il est toujours intéressant de faire un avenant, et celui-là, il n'était pas question de ne pas le faire dans la mesure où cette contractualisation avait été faite en juin. Mais il faut quand même savoir que cet avenant, avec le travail que cela a donné aux services, c'est 12 000 euros à la clé. Donc autant dire une goutte d'eau. D'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote des dossiers 1008 et 1009.

RAPPORT N° 1008

AVENANT N 1 A LA CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI (CALPAE) 2019-2020

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1009

MODIFICATION DES MODALITES DE RECOUVREMENT DE LA PARTICIPATION DES RESIDENTS EN EHPAD BENEFICIAIRES DE L'APA

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :

Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme BESSON)

Mme SALLES (a donné pouvoir à M BARRAL)

Mme JOFFROY (a donné pouvoir à M CASSANY)

Mme DHELIAS (a donné pouvoir à M DEZALOS)

(La séance est levée de 12h50 à 14h30)

Mme la Présidente. – Nous revenons sur la commission Développement social, Insertion, Habitat, avec un rapport particulier sur la refondation du régime d'aide en faveur de la construction et du logement social. La présentation va être faite par Aurélie Lespes-Tortul. Mais peut-être un mot d'introduction de la part de Christine Gonzato-Roques.

Mme GONZATO-ROQUES. – Nous reprenons nos travaux avec l'examen du rapport 1007-4007 sur l'évolution du régime d'accompagnement départemental des logements sociaux. Ce régime, en place depuis plusieurs années, avait besoin d'un certain dépoussiérage, en tous les cas il avait besoin de prendre en compte les nouveaux enjeux liés au logement social. En aparté, 80 % de la population du Lot-et-Garonne peut prétendre à l'accès à un logement social ; c'est quelque chose à avoir en tête. Le logement social n'est pas réservé aux très pauvres : il concerne 80 % de notre population.

Ce dispositif méritait d'évoluer pour répondre à trois politiques essentielles pour le Département : d'abord l'accompagnement à la redynamisation des centres-bourgs. Je vous rappelle que l'ancien dispositif ne permettait pas l'acquisition et la rénovation en cœur de bourg pour faire du logement social : cela ne concernait que du logement neuf, souvent en dehors des centres-villes ou des centres-bourgs. La première des choses est de redynamiser les centres-bourgs.

Deuxièmement, on est tous d'accord avec cet impératif de transition énergétique. Aujourd'hui, nous devons inciter la construction de logements plus « verts », dans tous les cas plus respectueux de cette transition.

D'autre part, nous devons avoir des logements qui s'adaptent à l'évolution de la population, à ses demandes et à ses besoins. Pensons aux personnes atteintes d'un handicap, aux personnes âgées qui perdent des compétences : il y a un besoin d'adaptation des logements dans un cadre de solidarité humaine.

Nous pouvons dire aussi que nos aides de 2015 à 2019 fonctionnaient surtout sur un aspect guichet, qui n'a pas permis de défendre les trois politiques majeures, notamment la redynamisation des bourgs et des centres-villes. Il est évident qu'il faut poursuivre l'accompagnement financier à la production de logement social en Lot-et-Garonne. Cinq communes sont encore fortement carencées sur le territoire, là où la loi SRU s'applique. Elles doivent encore poursuivre l'effort. Il apparaît aussi important de permettre le financement d'opérations sur des bourgs-centres qui regroupent des services et des commerces de proximité qui contribuent à la qualité de vie dans des territoires hors agglomération.

Le principe de cette modification est simple, à enveloppe constante pour l'instant : il s'agit de bonifier des opérations qui répondent à la mise en œuvre de politiques départementales, avec des plafonds par logement largement supérieurs à ceux appliqués précédemment. En revanche, les opérations plus classiques ne laissant pas apparaître un effort volontaire en matière d'implantation de projets, de mise en œuvre d'actions environnementales, ou d'adaptation au vieillissement et autres, verront leurs aides plus faibles, inférieures à celles qui existaient précédemment.

C'est ainsi que l'aide de base octroyée par logement a été revue. Ce qu'on appelait les PLAI où le logement très social était accompagné à hauteur de 4 000 euros, quelles que soient ses conditions d'adaptations dites « vertes ». Aujourd'hui, la base sera de 1 500 euros. Concernant les logements PLUS ou ANAH social, au lieu des 2 500 euros classiquement octroyés, on part sur 750 euros ; en revanche, les bonifications permettront d'atteindre une aide par logement qui sera plus importante si on respecte les critères identifiés comme importants au regard des trois politiques que je vous ai annoncées au départ. Cela veut dire qu'il pourrait y avoir jusqu'à 13 500 euros pour un logement PLAI, alors qu'auparavant l'aide n'allait que jusqu'à 4 000 euros ; et jusqu'à 6 750 euros pour un logement PLUS au lieu de 2 500 euros. Bien entendu, tout cela sera soumis à évaluation. On va se donner un temps de mise en œuvre, d'observation et d'évaluation, et ensuite on verra sur quel type de politique du logement s'oriente le Département, avec peut-être à terme un appel à projets qui pourrait être identifié en fonction de nos impératifs et critères majoritaires.

Le PowerPoint va vous présenter de façon plus explicite ce que je viens de dire.

Présentation d'un diaporama (cf. p.85)

Mme LESPES-TORTUL. – De manière très rapide, je vous rappelle les régimes d'aide qui sont aujourd'hui existants, mais Madame Gonzato-Roques l'a très bien fait. Il existe un régime d'aide au PLAI / PLUS et un régime d'aide au logement spécifique. Les deux régimes concernent uniquement un appui à la construction neuve et ne permettent pas le financement des acquisitions-améliorations.

Le régime d'aide au logement spécifique n'est pas du tout concerné par l'évolution, qui porte uniquement sur le PLAI / PLUS, qui avait subi une petite évolution en 2018 pour appuyer un peu plus les logements adaptés aux personnes âgées, qu'on appelle HS2, qui est un label donné, et pour les primes à l'innovation, concernant surtout les modes de vie.

Dans le contexte de proposition de modification des régimes, on sent de plus en plus une forte mobilisation de l'État, des Régions et de l'ensemble des territoires sur le rôle des centres-villes et centres-bourgs. Des territoires sont de plus en plus acteurs d'une politique de gestion économe de l'espace, à travers les documents de planification, les actions « cœur de ville », les contrats de ruralité, le programme « petite ville de demain », où dans tous les cas on favorise la revitalisation des centralités et l'arrêt de l'étalement urbain et du modèle d'habitat pavillonnaire. On constate également une nécessité pour les bailleurs d'être accompagnés pour les opérations en cœur de bourg, qui sont souvent plus complexes et plus onéreuses. Enfin, il y a toujours nécessité de construire des logements sociaux dans notre département, qui est encore carencé, à la fois sur les territoires SRU, mais aussi dans une grande partie du territoire, dans nos bourgs centres qui permettent aussi d'accueillir une population qui n'est pas toujours aisée.

Le bilan du régime d'aide actuel, qui est une observation du financement du logement social depuis 2015, nous a permis de voir que 2,5 millions d'euros ont été mobilisés pour la production du logement social, soit l'équivalent de 545 logements. Le Département a accompagné la majeure partie des programmations des bailleurs. Par contre, nous ne maîtrisons pas l'enveloppe liée aux programmations des bailleurs sur laquelle nous n'avons aucun effet levier, et nous n'avons pas pu défendre certaines politiques qui nous sont chères, notamment la redynamisation des bourgs et des centres villes.

L'objectif de l'évolution du régime d'aide est aussi la maîtrise de l'enveloppe financière, mais c'est vrai pour toutes les politiques. C'est surtout un accompagnement des efforts publics à la redynamisation des centres-bourgs et centres-villes, pour jouer un effet levier sur la qualité et la localisation de nos logements sociaux, en favorisant des opérations respectant des critères environnementaux. L'objectif est aussi de développer une politique départementale de soutien au logement social en affirmant des choix et des priorités.

Pour favoriser les opérations concourant à une dynamisation des centres-bourgs et des centres-villes, nous avons tout d'abord ouvert la liste des bénéficiaires du régime : les bailleurs, que ce soit des sociétés coopératives, les SA ou les OPH ; on va l'ouvrir aussi aux associations agréées de maîtrise d'ouvrage d'insertion, qui interviennent sur de plus petites opérations, de quatre à cinq logements, et qui font de la rénovation avec de l'aide à l'ANAH, qui est un peu différente de l'aide PLAI, mais qui vise le même public. On propose également de bonifier le régime d'aide pour les opérations en cœur de ville, à proximité des commerces ou des services ou encore des lignes de transport. Enfin, on propose un élargissement des opérations éligibles aux acquisitions-améliorations.

Concernant la défense d'une politique volontariste en matière environnementale, il sera question de bonifier des opérations qui rentrent dans des labellisations, de type E+C-, NF HQE habitat, des opérations lourdes qui sont vraiment vertueuses en matière environnementale. On propose aussi de bonifier des opérations proposant des actions en faveur des énergies renouvelables, de la gestion des déchets, de la gestion de l'eau et de la mobilité durable, également.

La dernière politique que l'on souhaite favoriser et que l'on confirme par rapport à 2018 est l'adaptation des constructions de logements sociaux au vieillissement de la population, ainsi qu'à l'innovation, avec un système de bonification.

Pour synthétiser les évolutions, on vous présente l'avant et l'après, pour les bénéficiaires, ce qui nous permet d'agir sur tous les territoires. Le régime de base est diminué pour permettre un jeu de bonifications sur les opérations qui respectent le plus les trois politiques ; il est diminué pour des opérations beaucoup plus classiques (des constructions neuves en périphérie...). Les primes étaient au nombre de deux : 10 000 euros par opération pour l'innovation et 2 000 euros par logement sur le HS2. Demain, on viendra bonifier toutes les opérations répondant aux critères que je vous ai évoqués tout à l'heure : les constructions en centre-bourg, la proximité des transports, des commerces et des services, le logement écologique, le logement innovant, le label HS2, le logement construit en zone SRU, car il faut aider les communes carencées, et enfin les opérations qui contiendraient des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Madame Gonzato-Roques vous a donné tout à l'heure les nouveaux plafonds, qui seront un peu plus élevés. Vous noterez un assouplissement de la participation du bloc communal. Avant, il était nécessaire d'avoir une parité avec le bloc communal, c'est-à-dire qu'on ne pouvait donner 50 000 euros que si le bloc communal donnait 50 000 euros. Demain, l'idée est qu'il faut que l'opération soit souhaitée localement, avec un soutien du bloc communal, mais la parité n'a pas de sens si l'on souhaite défendre des politiques départementales. On va plutôt veiller à ce qu'il y ait un don de terrain ou une opération d'aménagement qui permette d'accéder plus facilement au logement. On n'exigera pas de parité.

Sur le dispositif de maîtrise de l'enveloppe, on vous propose d'instruire les demandes de subvention et, sur la totalité du programme, de décréter si l'on dépasse l'enveloppe qui est allouée.

S'agissant des effets du nouveau régime, vous avez les aides de garantie de base : 1 500 euros pour les PLAI ou l'ANAH très social, 750 euros pour les PLUS ou l'ANAH social. Quand il s'agira de remplir un critère centre-ville ou centre-bourg, la bonification est de 3 000 euros par logement (on commence à dépasser l'ancien régime dans les deux cas). Pour la proximité des transports collectifs, commerces et services, la bonification pour chacun est de 750 euros.

Pour la labellisation des opérations qui développent des actions écologiques, on va osciller de 750 euros à 3 000 euros en fonction du type d'action qui sera menée. Pour le logement innovant, la bonification sera de 750 euros par logement. Le label HSS est très bonifié, à 3 000 euros. Le critère zone SRU et clause d'insertion dans les marchés se retrouve à 750 euros par logement.

Mme GONZATO-ROQUES. – Bien entendu, tout cela n'est pas sorti du chapeau : cela a été travaillé avec les bailleurs sociaux.

Mme LESPES-TORTUL. – Exactement. On les a rencontrés lors du premier trimestre pour comprendre un peu leurs besoins, et cela leur a été présenté par la suite.

Mme la Présidente. – Je vous remercie pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur la refondation de ce régime ?

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – J'ai une question sur les personnes publiques éligibles. Les EPFL (établissements publics fonciers locaux) sont-ils éligibles ? Ces établissements sont sollicités par les communes pour faire de la rénovation de logements en centre urbain.

Mme LESPES-TORTUL. – Les EPFL sont sollicités pour réaliser de la veille foncière, pour acquérir le foncier, mais souvent ils ne mènent pas eux-mêmes les opérations, ils vont faire appel soit

à des bailleurs, soit c'est la commune qui veut mener l'opération. Donc nous ne les avons pas rendus éligibles, puisque ce n'est pas leur vocation première.

Mme KHERKHACH. – C'est effectivement un rapport qui est très intéressant, surtout pour les bailleurs sociaux qui ont des programmes en cours. En fait, cela va aider ceux qui ont déjà des opérations en cours. Vous disiez avoir travaillé avec les bailleurs sociaux. J'aimerais savoir quelle est l'estimation de projets en cours vis-à-vis des trois bailleurs sociaux. Avez-vous une tendance ? Sur la ville d'Agen, on a ce qu'il faut en termes de logements sociaux. Certains de nos locataires dans des logements sociaux de type Agen Habitat, où je suis administratrice – je ne parle que de ce que je connais –, sont un peu en mode « assignés à résidence ». Je pense à des logements comme à Montanou, où d'anciennes grandes familles demandent aujourd'hui à aller en première couronne, à Boé, à Bon-Encontre, mais ne trouvent pas le bien adapté, soit parce qu'ils ne peuvent pas se permettre le prix d'accès, soit parce qu'il n'y a pas de vacance sur les maisons. On attend les programmes sur la première couronne avec impatience. Je peux comprendre la difficulté financière de monter des opérations sur ce type de territoire, en première couronne notamment. On reste avec cette problématique dans l'Agenais et sur Agen particulièrement.

Mme LESPE-S-TORTUL. – Pour vous répondre sur 2020 (les programmations 2019 de l'État, mais qui pour nous sont des programmations 2020), on a des opérations sur l'agglomération d'Agen, surtout sur la première couronne (Bon-Encontre, Boé, Foulayronnes, Pont-du-Casse). Que ce soit par Habitatlys ou par Ciliopée, le nombre de logements est en augmentation dans l'ensemble, et cette tendance pour l'année prochaine va continuer sur les années à venir. On peut dire aussi qu'il y a de la construction sur d'autres types de territoire, où l'on en voyait un peu moins, c'est-à-dire Damazan, Aiguillon, Monsempron-Libos.

M. DÉZALOS. – Ce rapport mérite quelques échanges. C'est un rapport important, qui va contribuer à approfondir ce que vient de dire Aurélie sur la généralisation des implantations de logements sociaux sur le département. Jusqu'alors, on s'est concentré sur les obligations de la loi SRU, c'est-à-dire les communes de plus de 3 500 habitants, qui sont obligées, sous peine de sanction financière, de réaliser un certain nombre de logements. Là, je pense que le Département affiche sa volonté de peser dans cet effort primordial, parce que beaucoup de nos concitoyens sont en difficulté. Je retiens l'expression de Baya sur les personnes qui sont assignées à résidence en quelque sorte. En effet, c'est un vrai problème. Passer d'un logement collectif à un appartement avec un petit jardin, telle est la demande qui est faite.

Je veux dire deux choses. J'ai bien noté quand dans les critères qui permettent d'améliorer la dotation de base, il y a un certain nombre d'éléments, dont la loi SRU. Il ne faut pas perdre de vue que les communes qui sont soumises à cette obligation peuvent continuer à bénéficier de soutiens. La deuxième remarque, que j'ai eu l'occasion de faire en commission et que je veux refaire ici, pour avoir été en charge de l'habitat à un certain moment à l'Agglomération, c'est que j'ai pu mesurer la complexité parfois de l'instruction des aides : le Département est et sera confronté à la même difficulté. Quand il s'agira d'instruire les aides que le Département apportera à des opérateurs, les services et les commissions compétences seront en relation avec les opérateurs, qui mettront en avant toutes sortes d'arguments (ce qui est légitime) pour faire gonfler un peu la dotation. Tout cela peut conduire à une instruction complexe, lourde, difficile... Il faut essayer de concevoir quelque chose qui soit efficace, qui ne soit pas trop lourd et qui puisse déboucher sur de l'équité et de l'efficacité.

M. BILIRIT. – Deux remarques et une question. La première remarque, c'est la volonté d'apporter nos aides en tenant compte d'un certain nombre de critères, pour ne pas les avoir de manière automatique, en particulier avec les critères environnementaux. Je pense que cela va dans le bon sens, parce qu'on va devoir prendre l'ensemble de nos politiques à travers ce prisme. Je voulais souligner ce travail qui est en cours, et en même temps il ne faut pas en faire une usine à gaz. On est pris dans une série de contraintes, et j'espère que ce ne sera pas contraire.

Deuxièmement, Christian Dézalos disait qu'il faut tenir compte de la loi SRU. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais aujourd'hui les logements aidés, c'est 90 % sur l'Agenais. Cela veut dire que c'est 10 % pour le reste du département. Or les logements sociaux ne sont pas que dans l'Agenais.

Nous devons avoir un équilibre territorial, parce que si les logements ne sont que sur l'Agenais, nous répondrons peut-être à des besoins, mais en même temps on va continuer à concentrer les choses. Il faut absolument qu'on ait cette réflexion, qui est une réflexion autour de l'équilibre territorial, qui me semble être un des aspects importants dans notre politique.

Vous avez parlé de centres-villes et de centres-bourgs, et vous avez parlé aussi d'actions « cœur de ville ». Est-ce qu'il y a une différence financière avec les villes du programme « cœur de ville » ? Qu'est-ce qu'on appelle un centre-ville et un centre-bourg ?

Mme LESPES-TORTUL. – On n'a pas forcément différencié des logements qui seraient dans une opération « cœur de ville » et des opérations qui s'inscrivent dans le centre d'un bourg. On est dans une notion large de centre-ville et centre-bourg.

Mme GONZATO-ROQUES. – Pour rebondir sur ce que dit Jacques Bilirit, cette dimension de solidarité territoriale est importante dans cette politique du logement, elle est centrale pour moi. Quand on regarde la carte du logement social, la façon dont il est accompagné aujourd'hui dans le Lot-et-Garonne, on voit effectivement de nombreux points sur l'Agenais, le Marmandais et le Villeneuvois. Vous me direz que c'est normal : c'est là où vivent les gens. C'est vrai, c'est en lien avec la réalité démographique du département. Mais là je prends ma casquette d'adjointe dans une petite commune, où nous étions très ennuyés parce qu'on pouvait construire trois ou quatre appartements en logements sociaux, mais on n'avait pas la possibilité de proposer cela à un bailleur social. C'était vraiment dommage. Ainsi, les gens qui peuvent bénéficier de logements sociaux se retrouvent dans le parc privé, avec ce qu'il peut être en milieu rural : ce n'est pas forcément toujours très brillant, avec de lourdes charges pour le chauffage, pour les fluides. Cette possibilité que le Département accompagne l'acquisition et la rénovation en centre-bourg me semble importante en termes de solidarité territoriale.

Mme la Présidente. – Il me semble qu'il est important aussi d'avoir une réflexion, au-delà de la refondation de ce régime, en ayant une vision globale avec un plan de l'habitat, qui aujourd'hui n'est plus actif. Nous allons mener une réflexion cette année pour le remettre en route et que ce soit un véritable outil d'accompagnement, en parallèle de ce régime d'aide.

M. DELBREL. – J'entends ce qu'ont dit Christian Dézalos et Jacques Bilirit, et je souscris pleinement à cette dimension départementale. J'aimerais parler de l'Agenais parce que je le connais, en rappelant qu'aujourd'hui seule la ville d'Agen est dans les clous par rapport à l'article 55 de la loi SRU. Depuis quatre cinq ans, de gros efforts d'investissement ont été menés grâce aux collectivités, et je pense que d'ici quelques années, toutes les villes, en tous les cas de l'agglomération d'Agen, vont dépasser très rapidement les 20 %. Je pense que les lignes bougent dans le bon sens et que les critères qui ont été présentés sont cohérents. Et j'aimerais qu'on aille plus loin, parce que les communes, notamment celles de la première ceinture, se heurtent à la vente des logements sociaux, qui disparaissent du quota à la sortie alors qu'on facilite le fonds de roulement des bailleurs sociaux. Je trouve anormal que des logements sociaux financés par des fonds publics, sous prétexte qu'ils soient vendus à des gens qui n'avaient pas les moyens d'acheter, disparaissent de ce quota. D'un côté on construit, mais on perd. Sur Pont-du-Casse, en quatre ans on a perdu 40 logements sociaux, qui ont été vendus. Tant mieux pour les bailleurs sociaux, mais je trouve que la loi est très mal rendue vis-à-vis de l'investissement des collectivités.

Mme la Présidente. – Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Je vais soumettre au vote ce rapport.

RAPPORT N° 1007-4007

REFONDATION DU REGIME D'AIDE EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENT SOCIAL

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :

Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme BESSON)
Mme SALLES (a donné pouvoir à M BARRAL)
Mme DHELIAS (a donné pouvoir à M DEZALOS)
M MERLY (a donné pouvoir à Mme DUCOS)
M LEPERS (a donné pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT)
Mme GARGOWITSCH (a donné pouvoir à Mme PAILLARES)
M PICARD (a donné pouvoir à M BORIE)
Mme VIDAL (a donné pouvoir à Mme BORDERIE)
M CALMETTE (a donné pouvoir à Mme GONZATO ROQUES)
M CAMANI (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON)
Mme CAMBOURNAC (a donné pouvoir à M CONSTANS)
M CHOLLET (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH)
M DREUIL (a donné pouvoir à Mme LAURENT)
M MASSET (a donné pouvoir à Mme TONIN)
M PERAT (a donné pouvoir à Mme LALAUURIE)

COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT

M. GIRARDI. – Je vais d'abord avoir quelques mots généralistes avant d'en venir aux dossiers, qui sont plutôt axés sur la question de l'eau. Je réprecise qu'on est en cours d'élaboration de la réforme de la politique agricole, ce qui n'est pas neutre pour le Département du Lot-et-Garonne. Cette politique n'est pas encore tout à fait ficelée, mais on va vers une baisse de l'enveloppe de 20 % au niveau des fonds européens, ce qui aura un impact sensible pour le Département. D'autre part, ce qui n'était pas trop prévu et qui ne fait pas plaisir aux régions de France et notamment la Nouvelle-Aquitaine, c'est que les aides ont tendance à être renationalisées. Nous souhaitons qu'il y ait une politique nationale dans certains domaines, mais que les régions puissent avoir un volet financier conséquent pour développer leur typicité. La tendance est donc plus à une renationalisation qu'à une régionalisation des aides. Nous étions pour le maintien, voire le renforcement, des aides au niveau régional. C'est quasiment décidé du côté de l'État et du ministère de l'Agriculture. Ce n'est pas une très bonne nouvelle.

En ce qui concerne l'année 2019 pour l'agriculture et la forêt, elle a été un peu mitigée, avec des productions plutôt bonnes, pour les fruits, les légumes et les céréales, mais il existe des problèmes récurrents dans certains domaines, notamment au niveau des céréales, oléagineux et protéagineux, du fait de prix bas, en dessous du prix nécessaire depuis trois-quatre ans. La situation est aussi assez difficile pour l'élevage.

En matière d'eau, nous avons eu très peur : au printemps, il y avait un retard de pluviométrie considérable, et les réserves n'étaient pas bien pourvues, et l'on pensait que si l'été était le même qu'en 2018, on souffrirait durement. Finalement, de bonnes pluies sont tombées en juin, juillet et début août, ce qui a permis de compenser un peu les retards. On avait environ 300 à 350 millimètres de retard, et les 250 millimètres qui sont tombés depuis un mois sont les bienvenus. Environ 40 % de la pluviométrie annuelle sont tombés depuis un mois, ce qui est bien. Une centaine de millimètres de plus arriverait à combler le retard.

Quand on connaît l'importance de l'eau en général, c'est plutôt une bonne chose.

Un autre domaine sur lequel on est assez sensible est le développement de l'agriculture bio raisonnée. Il faut savoir qu'il y a une dizaine d'années, en Lot-et-Garonne, environ 5 % de la surface étaient occupés par ce type d'agriculture. À fin 2018, le taux est monté à 14,4 %. La progression continue et on a tout lieu de penser qu'on a dépassé 15 %, ce qui est le double de la moyenne des autres départements de la Nouvelle-Aquitaine. Nous sommes un peu exemplaires en ce domaine.

Le Lot-et-Garonne est le premier département de France en produits transformés bio. Or on manque énormément de produits, pas seulement pour le bio.

Par rapport au réchauffement climatique, tout n'est pas lié qu'à l'eau, on pense aussi à l'énergie, à l'isolation, etc., mais la question de l'eau est la colonne vertébrale des questions qui nous seront posées et auxquelles il faudra apporter des réponses dans les dix à trente ans à venir. Je ne parle pas que des besoins en eau de l'agriculture : il faut penser à l'industrie, aux milieux naturels, aux ménages. La mission qui va être créée traitera de cette question très large.

Le Lot-et-Garonne est le deuxième département irrigant de France, avec 115 000 hectares. Je me plais à le redire parce que cela me semble également important. Ceci dit, 90 % des surfaces irriguées le sont par l'eau qui est stockée dans les retenues. Avec une telle proportion, on est vraiment unique en France. Les retenues de réalimentation ne sont pas conçues seulement pour l'agriculture : elles servent aussi au milieu naturel. On en compte 50 en collectif et entre 3 500 et 4 000 en individuel. Cette question du stockage de l'eau a toujours été un élément sensible pour notre département.

Pour ce qui est de la forêt, depuis quelques années, du fait du manque du bois et du développement de l'industrie du bois (pas seulement pour le Center Parcs et ses cottages), notamment avec l'utilisation du bois dans les bâtiments même s'ils sont en pierre et en béton et avec la construction de maisons totalement en bois, on constate une augmentation sensible du prix du bois ces trois dernières années, que ce soit les résineux, le peuplier ou le chêne. C'est bien pour tous les producteurs. Cela permet de disposer de ressources pour replanter, entretenir et cultiver la forêt, mais ce n'est pas sans poser problème aux filières. La tentation à l'importation du bois d'Amérique du Nord, de Scandinavie ou d'Europe centrale est un peu forte.

La question de l'environnement est aussi un sujet, qu'on partage avec nos amis du développement durable : le Département, avec différents acteurs dont les associations, continue à développer le sujet du milieu naturel, de la biodiversité, des espaces naturels sensibles, dont les 37 hectares à côté du Center Parcs. C'est le premier Espace Naturel Sensible (ENS) où le Département est propriétaire du foncier, et je pense que l'on pourra y faire un super projet, sachant qu'il fait partie des compensations prévues sur le site du Center Parcs.

Voilà le tour d'horizon un peu généraliste que je voulais faire. Maintenant la commission présente cinq dossiers, qui sont un peu liés. La première porte sur les orientations stratégiques du Département du Lot-et-Garonne sur les thématiques de l'eau. Il vous est proposé d'approuver les objectifs et la politique quinquennale pour l'eau et le milieu naturel. Je n'irai pas plus loin, j'ai déjà évoqué l'enjeu de l'irrigation et du stockage de l'eau pour l'agriculture.

Le deuxième dossier est la modification du régime d'aide en soutien des projets de création des ressources en eau. Cette modification est positive, puisqu'on a toujours un budget conséquent, mais on apporte quelque chose en plus au niveau des zones défavorisées ou pour les agriculteurs qui s'installent, afin qu'ils aient un bonus. C'était 25 000 euros sur les retenues de nouvelle génération, et il est proposé un bonus complémentaire pour celui qui s'installe. On connaît les difficultés des agriculteurs quand ils veulent s'installer : c'est extrêmement coûteux. Ce petit bonus reste dans le cadre de l'enveloppe globale prévue.

Le troisième dossier concerne les modifications d'intervention du Département sur l'irrigation collective, avec le SDCI (Syndicat départemental des collectivités irrigantes). On garde l'enveloppe d'ensemble, mais plutôt que de verser une contribution statutaire de 100 000 euros par an au SDCI, il est proposé d'intervenir directement auprès des syndicats locaux, ce qui ferait passer d'une subvention de fonctionnement à une subvention d'investissement. C'est très bien dans le cadre de nos objectifs. Ce réajustement se fait en accord avec le SDCI. Il est proposé aussi d'accorder au SDCI un soutien complémentaire sur ses dépenses effectuées au lac de Caussade. On s'était engagé à un niveau d'aide de 15 %, soit une dotation exceptionnelle et ponctuelle de 13 237,95 euros.

Par rapport au périmètre du schéma aménagement de gestion des eaux (SAGE), Neste et rivières de Gascogne, une structure se met en place au niveau de tout le territoire, dans plusieurs départements, et le Lot-et-Garonne en fait un petit peu partie. Nous devons participer à la mise en place de ce SAGE qui a pour mission de gérer ces eaux. Je me pose la question, quand on connaît l'importance des lacs de montagne et du canal de la Neste pour la réalimentation de tous les cours d'eau. Nous sommes concernés par la Baïse, l'Auvignon et le Gers. En période de pénurie, on déleste les barrages de montagne qui passent par le canal de la Neste, qui est un canal artificiel, qui vient réalimenter ces rivières. Je me dis que si cela n'existait pas et qu'il fallait le faire aujourd'hui, on risquerait d'avoir quelques soucis. Heureusement que les anciens pleins de bon sens et d'à-propos l'ont fait en temps et en heure ! Aujourd'hui, peut-être que certains le contesteraient.

Le dernier rapport concerne la délégation de service public en matière de santé animale et d'hygiène. C'est sur cinq ans. On refait une convention avec le laboratoire des Pyrénées, des Landes, dans le cadre de la délégation de service public, pour l'élevage. Nous travaillons avec cette structure depuis de nombreuses années. Elle remplit bien ses missions.

M. BOCQUET. – Pour ceux qui ont lu le rapport 7006, l'avis sur le SAGE, je crois qu'il faut avoir un Bac+12 pour le lire et beaucoup de temps. Deuxièmement, j'ai une question sur l'aménagement des zones de déprise rurale, pour lequel il y a eu un début d'étude. Qu'en est-il ?

M. GIRARDI. – Pour répondre à la première partie, je ne sais pas si vous avez vu la formule chimique : on a l'impression de décortiquer l'ADN. Pour arriver à comprendre, cela me dépasse un petit peu. On le dit avec humour, mais parfois on s'interroge sur ceux qui ont pondu le document, parce que c'est assez difficile à concevoir pour tout un chacun. Sur la deuxième partie, nous avons travaillé au dossier, mais avons un peu moins avancé ces derniers temps. Je crois que l'opportunité est de faire le lien avec la mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique, parce que la question des friches et de la déprise agricole peut y être liée. Ceci dit, le groupe de travail n'a pas encore formulé de conclusions. À mon avis, il faut retravailler encore un peu le sujet. Aujourd'hui, d'après les estimations qui sont faites par la Chambre d'agriculture, qui travaille sur le sujet, on serait aux alentours de 20 000, voire 25 000 hectares de friches en Lot-et-Garonne. Quand on sait que la SAU du département est d'environ 300 000 hectares, les friches frôlent les 10 %, donc cela compte. Sachant qu'il n'y en a pas ou peu dans certaines zones, cela veut dire que dans d'autres leur proportion est élevée, 20 à 25 %. C'est une question majeure à venir, et on ne pourra pas ne pas traiter le sujet, en s'interrogeant sur les moyens pour essayer de trouver des solutions.

Mme la Présidente. – Y a-t-il d'autres interventions ? (*Non*) Je vais soumettre les rapports aux voix.

RAPPORT N° 7003

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE SUR LES THEMATIQUES « EAU ET MILIEUX AQUATIQUES »

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 7004

MODIFICATION DU REGIME D'AIDE « SOUTIEN AUX PROJETS DE CREATION DE RESSOURCES EN EAU »

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 7005

MODIFICATION D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT SUR L'IRRIGATION COLLECTIVE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 7006

AVIS SUR LE PERIMETRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) NESTE ET RIVIERES DE GASCOGNE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 7007

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EN MATIERE DE SANTE ANIMALE ET D'HYGIENE ALIMENTAIRE –
PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018**

L'assemblée prend acte du rapport.

Absents lors du vote de ces rapports :

Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme BESSON)
Mme SALLES (a donné pouvoir à M BARRAL)
Mme DHELIAS (a donné pouvoir à M DEZALOS)
M MERLY (a donné pouvoir à Mme DUCOS)
M LEPERS (a donné pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT)

M PICARD (a donné pouvoir à M BORIE)
Mme VIDAL (a donné pouvoir à Mme BORDERIE)
M CALMETTE (a donné pouvoir à Mme GONZATO ROQUES)
M CAMANI (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON)
Mme CAMBOURNAC (a donné pouvoir à M CONSTANS)
M CHOLLET (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH)
M DREUIL (a donné pouvoir à Mme LAURENT)
M PERAT (a donné pouvoir à Mme LALAURIE)
Mme BRICARD (a donné pouvoir à M DELBREL)

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Mme JOFFROY. – Chers collègues, nous vous présentons aujourd'hui trois rapports. Le premier n'appelle pas, à mon sens, beaucoup d'observations, puisqu'il s'agit de vous soumettre une convention avec la DRAC pour obtenir une subvention de 5 000 euros afin de financer l'opération du Printemps des arts de la scène, une opération qui nous tient à cœur. Un peu d'argent supplémentaire ne nous fera évidemment pas de mal.

Le deuxième rapport est consacré à la politique cinématographique du Département. Il s'agit d'une convention pour nous mettre en conformité avec la réglementation européenne et pour modifier la fiche de notre régime pour nous permettre de soutenir en investissement les cinémas indépendants. Nous avons eu le plaisir d'organiser, au sein même de cet hémicycle, le 13 septembre dernier, les Assises du cinéma indépendant. On vous a distribué les documents afférant à cette manifestation, qui a rencontré un succès très important, puisque l'hémicycle était complet.

Cela a été un temps d'échange très fructueux entre tous les acteurs du cinéma indépendant du département, qui a la chance de pouvoir compter beaucoup d'établissements de qualité, qui proposent une programmation qui sort un peu des programmations des grands multiplexes, qui parfois se limitent aux grosses productions américaines et aux films grand public. Nous avons la chance de pouvoir voir, dans notre département, une richesse de films à apprécier. À cet effet, nous vous avons distribué une invitation, que vous pouvez conserver ou distribuer à vos électeurs si vous le souhaitez, pour pouvoir faire connaissance avec ces établissements si vous ne les connaissez pas. Ces Assises ont vocation à se poursuivre. Nous travaillons avec les services à l'organisation d'une deuxième journée l'année prochaine, et pourquoi pas l'étendre aux départements limitrophes et en faire vraiment un lieu d'échange important.

Le troisième rapport que nous vous soumettons est un rapport d'ajustement de nos régimes d'aide. Il modifie, à la marge pour certains, un petit peu plus pour d'autres, les régimes d'aide de façon à poursuivre notre politique d'accompagnement des partenaires culturels et à ne plus être simplement dans une logique de distribution de subventions, mais véritablement dans un travail de partenariat, afin que les acteurs nous sollicitent également sur du conseil, de l'expertise, de l'accompagnement. C'est une politique que nous menons déjà depuis plusieurs années, et les acteurs culturels sont très contents de pouvoir bénéficier de l'expertise de nos services sur leurs différents projets, et pas simplement sur une manne financière.

Je terminerai en disant qu'on vous a également distribué un grand livre, publié par les archives départementales, qui est très intéressant sur les affaires criminelles importantes de la fin du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle. Ce livre assoit l'exposition qui est actuellement organisée par les archives départementales, que je vous invite à aller voir, du 18 novembre jusqu'au 31 mars 2020.

Au dos, vous avez les conférences qui sont organisées et qui sont intéressantes. Je tiens à souligner ce travail parce que, pour les archives départementales qui collectent toutes les données des grandes affaires judiciaires de notre département, l'action des archives est mise en valeur. Certains connaissent bien le travail des archives, s'ils s'y rendent régulièrement pour consulter les documents, mais pour le grand public ce n'est pas forcément évident de visualiser ce que peuvent représenter les archives départementales. C'est un exemple du travail important qui est réalisé par notre Département et par nos équipes, qui ont parfois travaillé dans des conditions difficiles, qui sont en train de s'améliorer. Je tiens à souligner les efforts et la richesse du travail accompli par nos services.

Je terminerai également par vous inciter, vous obliger même, à aller voir l'exposition Goya, qui est un événement culturel majeur pour notre département. Je tiens d'ailleurs à féliciter la Ville d'Agén pour l'organisation de cette exposition, qui met en lumière un des maîtres mondiaux de la peinture. Elle est ouverte 7 jours sur 7, elle sera fermée seulement le jour de Noël et le Premier de l'an. C'est gratuit jusqu'à l'âge de dix ans. Allez-y, c'est très important, parce que si cette exposition est un succès, pourquoi ne pas envisager que dans les années à venir nous ayons d'autres expositions de cette envergure ? Le Département a tenu à apporter une aide substantielle à l'organisation de cette exposition, et nous sommes fiers de l'accompagner. Je vous invite à aller y participer, parce que ce sont des événements comme celui-là qui montrent aussi que le Département du Lot-et-Garonne et, de manière générale, les « petits » Départements ruraux peuvent aussi organiser des expositions, qui ne sont pas évidemment à la hauteur de l'exposition Léonard de Vinci au Louvre, mais qui quand même montrent, parce que des personnes s'investissent, qu'on peut arriver à faire des événements de qualité, à renommée internationale. Donc courez-y !

Mme la Présidente. – Merci, Madame Joffroy. Je donne la parole maintenant à Monsieur Borie pour le volet sport.

M. BORIE. – Madame la Présidente, chers collègues, l'engagement fort de notre collectivité en faveur du sport n'est aujourd'hui plus à démontrer. Depuis longtemps déjà, le Département assure un soutien essentiel à l'activité et à la pérennité du monde sportif lot-et-garonnais. L'éventail du dispositif d'aide au sport mis en œuvre contribue au dynamisme des associations sportives de notre territoire et facilite ainsi l'accès au sport pour le plus grand nombre.

Le Département soutient 110 sections, toutes les formes et tous les niveaux de pratique, le sport de masse et de loisir au même titre que le sport de compétition et de haut niveau, mais également le sport des personnes en situation de handicap. C'est aussi à ce titre que la pratique du sport en milieu scolaire est encouragée. Outre les subventions accordées aux différentes fédérations scolaires (UNSS, USEP et UXEL), le Conseil départemental facilite au quotidien l'éducation physique et sportive, dans tous les collèges, par les équipements qu'il gère en propre ou par la prise en charge d'un forfait d'utilisation. Cette dernière intervention sera prochainement renforcée par la création d'un dispositif d'aide aux gros travaux de rénovation ou de reconstruction des gymnases, utilisé par les collèges publics, et qui vous sera présenté tout à l'heure par Jérôme Millet.

Par ailleurs, la création d'un dispositif d'aide aux grands équipements structurants, qui pourra concerner la construction ou la rénovation d'équipements publics d'envergure, s'inscrit également dans un objectif de valorisation de la pratique sportive.

Un autre pan de notre politique sportive diversifiée, et pas des moindres, est le développement maîtrisé des sports et loisirs de nature, que la loi nous accorde. Après la commission départementale des espaces, sites et itinéraires en septembre 2017 (CDESI) et l'adoption du schéma départemental de développement maîtrisé des sports et loisirs de nature lors de la DM1, nous entrons dans la phase opérationnelle de cette mission. Le point d'étape qui vous est présenté dans le rapport décrit la nature et la vocation du PDESI. Celui-ci sera soumis à votre décision lors de la commission permanente de janvier 2020.

L'ensemble de ces diverses actions conjuguées érige donc véritablement notre département en terre de sport. Ainsi, au regard de nos interventions et de nos actions, il est naturel que nous nous associons à l'organisation en France de l'événement sportif majeur de ces prochaines années, les Jeux Olympiques de Paris 2024. Précisément, notre collectivité est candidate à l'obtention du label « Terre de jeux 2024 ». Ce label est destiné à tous les territoires, quels que soient leur taille ou leurs moyens. Il a été pensé en étroite concertation avec les associations d'élus et le mouvement sportif afin de répondre aux attentes du terrain. En déposant leur candidature pour devenir terres de jeux 2024, les collectivités territoriales déclarent partager l'ambition de mettre plus de sport dans la vie de leurs habitants et d'adhérer à une méthode de co-construction avec les autres acteurs locaux, notamment le mouvement sportif. Je tiens à mettre ici en avant et à féliciter la ville de Villeneuve-sur-Lot et la communauté de communes Lot et Tolzac, qui ont obtenu hier ce fameux label à Paris. Bravo !

Aujourd'hui, calendrier oblige, je vous propose de candidater en nous appuyant sur nos interventions déjà existantes et effectives et en initiant des actions nouvelles de promotion et de développement du sport. Ces actions sont mentionnées dans le rapport qui vous est présenté. Je tiens à remercier mes collègues élus pour leur assiduité et la pertinence de leurs interventions, ainsi que la petite équipe qui m'entoure pour mener à bien tous ces projets : Jean-François Durante, Jérôme Millet, Stéphanie Hutrel, Anne Dumais et Clarice Berthoumieu. Je me permets de vous rappeler que dans une semaine nous honorerons près de 200 champions lot-et-garonnais, qui ont obtenu des podiums nationaux, européens et mondiaux. Ce sera à Boé, lors de la Soirée des trophées des champions. J'espère votre présence à leurs côtés : Elles et ils le méritent.

Je vous remercie de votre attention et demande à Jérôme Millet de nous présenter le diaporama pour Terre de jeux.

Présentation d'un diaporama (cf p.89)

M. MILLET. – Bonjour à tous. Je vais vous présenter le label Terre de jeux. Daniel Borie en a parlé dans son intervention en décrivant un petit peu l'esprit de ce label, qui a été lancé dans le contexte des Jeux Olympiques de Paris 2024 par le Comité d'organisation des JO, dont le président est Tony Estanguet. Nous avons reçu d'ailleurs récemment une lettre de Tony Estanguet félicitant le Département pour son implication à venir dans le cadre de ce label.

Les premières collectivités à être labellisées l'ont été il y a quelques jours : Villeneuve-sur-Lot et la communauté de communes de Lot et Tolzac.

On va voir ensemble en quoi ce label consiste. Il est destiné aux collectivités souhaitant placer le sport et ses valeurs au cœur des projets de territoire, à toutes les collectivités, petites ou grandes. Beaucoup de collectivités candidatent. Je sais que déjà 21 départements ont été labellisés hier, lors d'une réunion spéciale à l'ADF. La prochaine session de labellisation aura lieu en janvier, et notre Département, si vous votez aujourd'hui la possibilité de candidater, sera certainement dans le prochain wagon.

Le label reflète la poursuite d'actions existantes, c'est-à-dire notre politique sportive en direction des associations. Tous les Départements n'ont pas une implication aussi importante ; certains sont moins actifs que nous. Nous engageons aussi des actions nouvelles, notamment auprès des jeunes sportifs de haut niveau. Certains Lot-et-Garonnais auront peut-être la possibilité de participer aux JO de 2024 et il conviendra de les accompagner dans leur préparation. Aujourd'hui, nous avons un régime d'aide qui n'intègre pas ces jeunes sportifs. La proposition est de faire évoluer ce régime afin qu'ils puissent avoir une petite aide du Département pour se préparer aux Jeux.

Terre de jeux, ce n'est pas que le sport de haut niveau, c'est aussi le sport pour tous, le sport de masse. Il est proposé, à travers cette candidature, d'accompagner des manifestations sportives de masse qui se déroulent chaque année, sachant qu'aujourd'hui notre collectivité accompagne uniquement des manifestations nationales ou internationales. Il vous est proposé qu'à l'avenir des manifestations d'ampleur, qui ne sont pas forcément à vocation compétitive, soient accompagnées.

Enfin, lorsque le label Terre de jeux est acquis, il permet aux collectivités qui le souhaitent de candidater en tant que centres de préparation des Jeux. Elles auront ainsi la possibilité d'accueillir des délégations nationales pour leur préparation aux échéances des JO. En Lot-et-Garonne, ont candidaté à ce jour Villeneuve-sur-Lot, la communauté de communes de Lot et Tolzac avec la base du Temple, mais aussi prochainement, selon nos informations, l'Agglomération d'Agen. La désignation des centres de préparation interviendra plus tard, certainement au printemps, pour qu'un catalogue soit proposé aux délégations nationales aux JO de Tokyo en 2020.

Lors de la Soirée des champions la semaine prochaine, nous honorerons 200 sportifs, dont dix champions de l'année, qui sont champions du monde ou champions d'Europe. C'est inédit pour notre département. C'est la première fois que nous avons autant de sportifs à ce niveau-là. C'est un bon signe dans le cadre de cette labellisation Terre de jeux : c'est quelque chose à faire valoir.

Dans les actions nouvelles proposées, citons donc cette Soirée des trophées des champions, sur un site qui serait reconnu : ce pourrait être la base du Temple ou Villeneuve.

Les avis sont assez partagés sur la proposition suivante : l'organisation d'un challenge sportif interne impliquant les agents et les élus. En effet, Terre des jeux consiste aussi à montrer que la collectivité, à travers ses élus et ses agents, s'engage dans l'aventure olympique, avec des activités accessibles à tous, je vous rassure.

Dans le cadre des actions nouvelles, pourquoi pas aussi la création d'un itinéraire de la convention éducative en lien avec les valeurs de l'olympisme ?

D'autres propositions figurent dans le rapport.

Voilà ce qui sera le support de notre candidature à l'issue de cette session, puisque nous pourrons faire cette candidature dès demain, avec la possibilité d'être labellisés en janvier 2020.

Au niveau des sports nature, nous avons souhaité vous faire un petit point d'étape sur la mission de développement maîtrisé de ces sports et loisirs. Lors de la DM1 2019, vous avez voté le schéma départemental des sports de nature. L'étape suivante a été la réunion de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) en octobre, qui a validé les propositions d'élaboration du plan départemental des espaces, sites et itinéraires. Ce PDESI permettra, à échéance, de retenir les ESI qui répondent à des critères d'accessibilité et de sécurité, qui garantissent la propriété privée, qui s'inscrivent dans le respect du développement durable et de la préservation de l'environnement. La commission a validé ces critères, et le PDESI vous sera proposé lors de la CP du mois de janvier. Au premier semestre 2020, suite à cette validation des critères du PDESI, nous serons en mesure d'inscrire les premiers ESI candidats à l'inscription au PDESI.

La mission de développement et maîtrise des sports de nature, ce n'est pas seulement le PDESI, c'est aussi un label Sports de nature qui sera accordé aux manifestations qui répondront à des critères d'organisations : respect du développement durable, de l'environnement, mise en place de recyclage des déchets, et tarification douce pour les pratiquants.

Il est prévu des journées de sensibilisation à l'attention des acteurs, des dirigeants des sports de nature, dans le sens où ceux-ci peuvent se pratiquer sur des espaces naturels protégés et qu'il est important que les pratiquants soient au courant de ce qu'il faut protéger, de toutes les normes et réglementations qui s'imposent.

Le schéma promet aussi l'itinérance. Un événement sur le sujet est en vue en juin-juillet 2020.

Des conventions avec les comités de sports nature sont prévues également pour renforcer les partenariats et pour les sensibiliser à de bonnes pratiques.

Il est envisagé d'impliquer les collègues à travers des actions bien ciblées de découverte et pratique des sports nature.

Enfin, la mission sport nature comprend aussi une veille juridique et une conciliation d'usages. Parfois, sur certains sentiers, beaucoup de pratiques cohabitent, et malheureusement les relations ne sont pas toujours cordiales entre les promeneurs, les motorisés, les chevaux...

Enfin, nous avons intégré à ce PowerPoint la proposition de création d'un nouveau régime de gros travaux de rénovation ou de reconstruction des gymnases utilisés par des collèges publics. C'est une compétence du Département, qui a l'obligation de mettre à disposition des équipements sportifs nécessaires à l'enseignement de l'EPS. Soit le Département est propriétaire de salles de sport, soit il paie une redevance dans le cas de l'utilisation de gymnases communaux et intercommunaux.

Le contexte budgétaire contraint pour les communes nécessite de rénover de nombreux gymnases qui aujourd'hui ne sont plus adaptés à la pratique de l'EPS. Les objectifs sont de disposer de salles de sport de qualité, de soutenir des investissements lourds dans les salles de sport d'une surface minimale de 40 x 20 mètres, de favoriser la rénovation des gymnases avec un régime incitatif, et de réaliser des économies en section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.

Sur 2020-2025, ce régime proposerait 600 000 euros de soutien pour les communes et EPCI, pour de gros travaux de réhabilitation ou reconstruction de salles de sport. Sont exclus les salles dites de multi activités ou les dojos. Les salles de sport en question doivent être utilisées principalement par un collège public du département. L'enveloppe sera de 100 000 euros par an sur 6 ans, répartis sur un ou deux projets maximum par an. Le taux sera de 15 % maximum de la dépense, avec un plafond de subventionnement de 100 000 euros (un projet par an peut avoir 100 000 euros de subvention). Le plancher des travaux à réaliser sera de 300 000 euros HT. En contrepartie, les collectivités s'engageront à accorder une gratuité d'utilisation pour les collégiens : six ans de gratuité pour une subvention inférieure ou égale à 60 000 euros, et dix ans pour une subvention supérieure ou égale à 60 000 euros. Le projet doit être concerté et validé préalablement par le Département, et il doit respecter le cahier des charges d'enseignement EPS en direction des collégiens.

J'en ai terminé et je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des interventions sur les différents sujets, ceux de Madame Joffroy, la culture, ou deux de Monsieur Borie, le sport ?

M. CONSTANS. – Madame la Présidente, Madame Joffroy, je voudrais vous poser une question concernant le système de prise en charge avec une participation partenariale, sur laquelle vous devez être très attentifs comme cela est écrit, avant de soutenir le projet. Qu'est-ce qui définit la participation partenariale de porteurs de projets et sur quels critères comptez-vous la juger, sinon sur la durée (j'ai compris qu'il fallait soutenir le projet pendant l'année) ? Y a-t-il des critères précis qui permettent d'avoir un avis autre que subjectif ? Deuxième question : à qui s'adresse-t-on ? À tous les projets ? Y a-t-il des limites financières à cela ? Je vous remercie de nous donner un éclairage qui permette d'avoir une idée exacte de la façon dont seront traités les projets et leur financement.

Mme JOFFROY. – Ce n'est pas un nouveau régime d'aide, c'est dans le régime d'aide que vous connaissez déjà. Dans le rapport, nous vous avons explicité tous les petits changements. Vous retrouverez en commission les projets qui vous seront présentés, avec les propositions de subvention. L'idée est de favoriser les associations qui jouent le jeu de la coopération avec le Département, c'est-à-dire qu'elles nous répondent lorsqu'on leur demande des explications (très peu d'associations ne jouent pas le jeu, mais quelques-unes quand même). Vous noterez que le mardi 26 novembre nous rencontrerons toutes les associations culturelles du département, comme vous avons choisi de le faire maintenant tous les ans, pour avoir un moment d'échange avec elles et leur expliquer quelles sont nos attentes, à savoir que lorsque nous leur demandons un bilan financier en cours d'année, elles puissent nous le donner ; lorsque nous leur demandons des éléments sur les projets qu'elles souhaitent mettre en place, elles nous répondent. C'est tout simplement cela. Ce ne sont pas des critères particulièrement définis. Mais lorsque nous vous présenterons les demandes de subvention dans le cadre de la commission Culture et Sport, ce sera un élément d'appréciation quant au montant de la subvention qui sera attribuée. Tout cela sera discuté, dossier par dossier. Mais nous souhaitons que cet élément de partenariat soit clairement mentionné dans notre régime d'aide, de façon à ce que les associations l'intègrent au fur et à mesure dans notre coopération avec elles. Mais ce n'est pas un régime spécifique que nous mettons en place : cela entre dans les régimes d'aide qui existent déjà.

Mme la Présidente. – Dans le rapport sur ce sujet, il est bien expliqué les modifications avant et après.

Mme LALAURIE. – Je me permets de revenir sur Terre de jeux, un dossier qui me tient à cœur, avec la base du Temple-sur-Lot. Ce matin, nous avons appris que notre département a obtenu le label pour 2024. C'est une très bonne nouvelle, dont on ne peut que se réjouir. Les deux sites fléchés sont Agen et la commune du Temple-sur-Lot. Je reviens sur cette base, que vous connaissez tous, je pense, qui bénéficie d'un plan d'eau magnifique, qui est unique dans la région. C'est un site valorisé et qui mérite de l'être bien plus. Nous avons un gros projet de réaménagement et d'extension, de l'ordre de 12 millions d'euros. Aujourd'hui, une société de projet a été créée. Nous avons besoin d'actionnaires et nous avons besoin d'obtenir 2 millions d'actions. Or, dans le cadre du plan de financement, nous avons fléché le département pour obtenir 300 000 euros d'actions. Sachant que la Caisse des Dépôts interviendra à la même hauteur que les collectivités. Lors de notre rencontre, à laquelle assistaient certains de nos collègues, comme Daniel Borie, Jacques Borderie et vous-même, vous nous avez annoncé la somme de 250 000 euros, et d'ailleurs un courrier nous est arrivé ces jours-ci. Je trouve un peu regrettable qu'on n'arrive pas à obtenir les 300 000 euros, vu l'importance de ce projet, la valorisation qu'il va apporter au département, et son rayonnement au-delà du département, qui est quasiment national.

Je trouve que c'est un peu dommage alors qu'on met en place de nouveaux régimes, même si on est tous favorables aux aides aux collectivités. 50 000 euros de plus auraient amené 50 000 euros de la Caisse des Dépôts, donc cela aurait été 100 000 euros supplémentaires. Je trouve qu'il n'y a pas de cohérence avec cette labellisation, et c'est un peu dommage.

M. BORDERIE. – J'étais également à cette réunion et j'ai compris très vite qu'elle ne servirait à rien, que les objectifs de rester à 250 000 euros avaient été acquis par votre majorité, et que nos arguments n'ont pas été entendus, parce que pas écoutés. Je le regrette beaucoup, notamment quand j'ai entendu aujourd'hui parler d'un engagement fort de la part de Monsieur Borie envers cette nouvelle action, Terre de jeux. Au niveau communication, vous savez très bien faire, et ce n'est que le début de ce bonheur que nous aurons dans ce département d'avoir des sites qui seront labellisés. Je regrette beaucoup que nous ayons achoppé pour 20 ou 30 000 euros dans cette réunion. Je rappellerai également que nous sommes à 36 % dans la SEM du Rieucourt avec 10,4 millions d'euros, et qu'on a mis un million d'euros dans le budget participatif. Achopper sur un dossier comme celui-là, avec les raisons qui ont été évoquées pendant cette réunion, pour 20 ou 30 000 euros, je ne comprendrai jamais. Mais je veux bien écouter vos réponses.

Mme la Présidente. – Cela ne va pas être une réponse parce que je pense que vous avez eu la réponse, mais je voudrais revenir sur les différentes étapes de ce dossier, avec de multiples rebondissements. Pour être tout à fait transparente, je vais revenir sur la chronologie. Effectivement, nous avons reçu une première demande à hauteur de 300 000 euros. Vous avez reçu une réponse de la part du Département précisant que nous vous proposons 200 000 euros. Nous avons reçu un deuxième courrier, signé par le président de la base du Temple-sur-Lot, qui nous demandait 250 000 euros. Nous avons répondu en disant : « OK, on vous accorde 250 000 euros. » Vous avez ensuite demandé une réunion pour qu'on puisse en discuter, réunion à laquelle j'étais présente. Effectivement, nous avons décidé, à la fin de cette réunion, que nous n'accordions que 250 000 euros. Aujourd'hui, on reçoit un courrier, une souscription des actionnaires, qui n'est pas signée d'ailleurs, ce qui est assez surprenant, où on compte sur nous à hauteur non pas de 250 000 euros, mais de 249 999,35 euros. C'est quand même assez surprenant. Je pense qu'au niveau du conseil d'administration ou de la présidence, la communication ne circule pas. En tout cas, cela me semble assez curieux. Ensuite, vous reprochez à Monsieur Borie de parler de Terre de jeux. Je rappelle quand même que lors de cette rencontre, avec vous, Monsieur Borderie, et Madame Lalaurie, nous avons aussi abordé un autre sujet : la voie verte de la vallée du Lot, entre Castelmoron et le Temple-sur-Lot, pour laquelle nous avons accordé quand même 650 000 euros, sur deux exercices, j'en conviens. Si je fais le compte aujourd'hui, c'est 650 000 euros + 250 000 euros : ça fait 900 000 euros. Vous dites qu'on n'est pas à 50 000 euros près. Je ne regrette pas du tout le choix que je fais, parce que je ne fais pas de clientélisme ni de connivence. Si on accepte aujourd'hui ces 900 000 euros sur ce canton, c'est parce que j'estime qu'ils ont à y être, et je ne regrette absolument pas. Mais franchement, venir « pinailler » pour 50 000 euros alors qu'aujourd'hui, sur votre canton, il va y avoir 900 000 euros, je trouve que c'est un peu fort.

M. BORDERIE. – Je vais terminer ma prise de parole sur le sujet, parce que ce n'est pas « pinailler » que de demander 20 000 euros quand j'ai rappelé ce qu'on avait investi pour le projet Center Parcs. Quand je lis dans la proposition qui nous a été faite à 250 000 euros, que vous avez signée, que vous ne dépasserez pas, quoiqu'il arrive 15 % de participation au capital, je rappelle quand même que dans la SEM du Rieucourt on est à 36,5 %.

M. BILIRIT. – Je pense qu'il faut regarder aussi en fonction des besoins des différentes collectivités et des différents projets. En l'occurrence, le besoin très clair pour la SEM à 250 000 euros est couvert. Je rappelle qu'il y a eu une demande à 250 000 euros, de la part de la SEM. Après, ici, on peut dire : Pourquoi pas 300 000 ? Et pourquoi pas 350 000 ? Le président de la SEM a demandé 250 000 euros. Une analyse a été faite et montre bien qu'avec notre participation à 250 000 euros le projet est couvert et qu'il peut se faire. Vous nous demandez assez d'être de bons gestionnaires. Je pense qu'à un certain moment il faut regarder plusieurs choses : le besoin réel et la demande officielle du président de la SEM. Après, on peut revenir et faire de la surenchère, mais en même temps on peut penser aussi que c'est un peu politique.

M. BORDERIE. – Pas du tout. Je n'ai jamais parlé de ça. Je défends un projet, que vous défendez aussi. On parle de chiffres. Je vous parle de 20 000 euros qui manquent à « la gamelle » par rapport à ce qui était prévu verbalement lors de la première visite, où tu étais là et où il était question de 300 000 euros. Tu rappelles la demande du président de la SEM à 250 000, Madame la Présidente également ; je rappelle simplement que pendant ces discussions-là, vous aviez besoin de nouveaux éléments qu'il fallait qu'on vous apporte, et c'est pour cette raison qu'il y a eu une réunion postérieure à cette lettre. Si cette réunion devait ne servir à rien, il ne fallait pas la faire.

Mme la Présidente. – Renseignez-vous, Monsieur Borderie : on a reçu un courrier aujourd'hui. Je l'ai là. On nous demande 249 999,35 euros.

M. BORDERIE. – C'est conforme à ce que vous avez écrit. Ce n'est pas une raison pour que je vous dise que j'accepte de gaieté de cœur les 250 000 qui ont été proposés. J'ai le droit de penser et de dire ce que j'ai remarqué depuis cette réunion.

Mme la Présidente. – Vous avez le droit, effectivement.

Mme LALAUERIE. – 50 000 euros du Département génèrent 50 000 euros supplémentaires d'actions de la part de la Caisse des Dépôts, donc cela fait quand même 100 000. Aujourd'hui, le plan de financement n'est pas atteint. Concrètement, seule la subvention de la Région est obtenue. Elle est certes importante : 2 750 000 euros. Sur 12 millions, faites la différence. Ils ont vraiment besoin de tout. C'est l'objet de nos interventions.

M. CAMANI. – Juste un mot pour m'étonner que vous ne vous satisfassiez pas du fait que le dossier est bouclé et fonctionne correctement, avec une moindre participation du Département, comme pour Center Parcs. Je vous rappelle qu'initialement, le projet était à 15 millions d'euros. Aujourd'hui, on est à 10 millions d'euros. On a fait en sorte, au fur et à mesure de l'avancement du dossier, que notre participation en capital diminue. C'est ce que nous faisons systématiquement, et cela a été fait dans ce projet, qui va se réaliser. Donc on est tous satisfaits. Je ne comprends pas que ça rôde encore dans les coins. Ou alors vous faites de la politique politicienne. On peut regretter que le Département ne fasse pas des cadeaux, parce qu'il essaie de gérer au mieux. Point, à la ligne. Le dossier est bouclé, il avance. Bravo.

M. BILIRIT. – Et puis on ne voudrait pas être accusés de connivence.

Mme la Présidente. – Est-ce qu'on peut passer au vote des rapports ou y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

M. BORDERIE. – Je n'ai plus de remarques, j'ai juste une question concernant le trophée des champions de la semaine prochaine : est-ce qu'on peut être informé des lauréats ?

Mme la Présidente. – Je ne les connais pas.

M. BORDERIE. – Ça ne vous pas intéresse pas ? Nous, ça nous intéressait, c'est pour cela qu'on demande.

M. MILLET. – Nous sommes à la phase de retour des invitations des sportifs. On leur a laissé jusqu'à aujourd'hui pour nous répondre. Malheureusement, encore près de la moitié n'a pas répondu. Il va falloir qu'on les relance lundi. Suite à ce retour, je peux vous assurer que nous donnerons la liste des sportifs qui seront honorés et surtout ceux qui seront présents, avec les cantons concernés.

Mme LALAUERIE. – Je voudrais revenir sur le programme de subvention pour les gros travaux de rénovation des gymnases qui sont utilisés par les collèges. La mise en place de ce nouveau régime qui a pour but de permettre aux communes la rénovation de leur stade à hauteur de 15 %, avec une aide plafonnée à 100 000 euros, m'intéresse puisque ma commune possède un stade et qu'il a de gros besoins de rénovation. Si j'ai bien compris, la contrepartie est la suppression de la redevance que verse le Département aujourd'hui pour l'occupation et l'entretien.

M. DUPREZ. – Ce genre de chose a déjà été négocié par le passé. Si le Département participe en subvention d'investissement, il demande dans la convention type qui est passée une exonération de redevance pendant dix ans. En revanche, s'il n'y a pas eu de subvention d'investissement, la redevance est bien maintenue. C'est une clause qui est mise dans la convention de subvention d'investissement.

Mme LALAUERIE. – Dans mon cas précis, on a quand même un dossier de 600 000 euros de travaux, qui vont générer une subvention de 90 000 euros. L'aide que je perçois aujourd'hui est passée de 13 à 16 euros de l'heure. Notre stade n'est utilisé en pleine journée que par le collège, et très peu en soirée par le club de basket. Aujourd'hui, nous percevons une aide de 16 560 euros, ce qui veut dire que si nous percevons l'aide de 90 000 euros, nous n'allons plus percevoir les 16 000 euros pendant dix ans. Finalement, on n'a pas intérêt à opter pour ce régime.

M. BILIRIT. – Je rappelle que ce régime a été mis en place sous la présidence de Michel Diefenbacher.

Mme LALAURIE. – Cela veut dire que si la commune opte pour ce régime, elle va perdre 75 000 euros à l'arrivée.

Mme la Présidente. – On va regarder de plus près et on reviendra vers vous. Est-ce que nous pouvons passer au vote des rapports de cette commission ?

RAPPORT N° 6005

AJUSTEMENT DES REGIMES D'AIDE DE LA DIRECTION DE LA CULTURE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 6006

LOT-ET-GARONNE, TERRE DE SPORT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 6007

POLITIQUE DEPARTEMENTALE CINEMATOGRAPHIQUE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 6008

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC DANS LE CADRE DE L'OPERATION « PRINTEMPS DES ARTS DE LA SCENE »

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :

Mme SUPPI (a donné pouvoir à Mme BESSON)
Mme SALLES (a donné pouvoir à M BARRAL)
Mme DHELIAS (a donné pouvoir à M DEZALOS)
M MERLY (a donné pouvoir à Mme DUCOS)
M LEPERS (a donné pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT)

M PICARD (a donné pouvoir à M BORIE)
Mme VIDAL (a donné pouvoir à Mme BORDERIE)
M CALMETTE (a donné pouvoir à Mme GONZATO ROQUES)
Mme CAMBOURNAC (a donné pouvoir à M CONSTANS)
M CHOLLET (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH)
M DREUIL (a donné pouvoir à Mme LAURENT)
M PERAT (a donné pouvoir à Mme LALAUURIE)
Mme BRICARD (a donné pouvoir à M DELBREL)
M GIRARDI (a donné pouvoir à M BILIRIT)

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE

Mme GARGOWITSCH. – Lors de la dernière commission permanente du 25 octobre dernier, le Département avait confirmé son souhait de développer une politique dynamique en matière de développement durable. Et si notre collectivité souhaite prendre le temps d'une réflexion sage et nécessaire pour définir une feuille de route en matière de transition écologique, elle contribue déjà de manière forte à la mise en place d'un nouveau modèle économique et social en étendant le dispositif « Du 47 dans nos assiettes » aux EHPAD de Lot-et-Garonne.

Cette politique a été mise en place dès 2008 et a connu un véritable développement à partir de 2015, qui a considérablement fait évoluer la gestion de la restauration collective au sein des collèges. Cette démarche systémique permet d'influer autant sur les productions locales que sur les habitudes des jeunes consommateurs.

Elle garantit un repas de meilleure qualité auprès des collégiens, en privilégiant une cuisine de produits frais issus de l'agriculture locale, et nous y tenons parce que c'est aussi un soutien à notre agriculture locale. De plus, elle permet de lutter contre le gaspillage et diminue de manière significative les déchets.

Des questions de santé publique sont également réglées au travers de cette démarche qui a obtenu des récompenses nationales, fin 2018 et en 2019. Ces résultats encourageants ont conduit le groupement des EHPAD publics du 47 à demander au Département de bénéficier des mêmes dispositifs. Aurélie Lespes-Tortul va nous présenter le PowerPoint pour les conditions de l'élargissement du programme dans ces établissements. Ceux-ci sont au nombre de 26, ce qui permet ainsi de multiplier par deux l'impact de notre intervention.

Le Lot-et-Garonne représente plus de 7 millions de repas en restauration collective, pour un chiffre d'affaires annuel global de 16 millions d'euros. Sur ce chiffre d'affaires, les EHPAD représentent 7,3 millions d'euros, et le Département propose donc à ces établissements une prestation d'accompagnement technique sous la forme d'une convention de partenariat, qui sera effective à partir du 1^{er} janvier 2020.

La réflexion sera ensuite menée sur la structure juridique la plus adaptée pour porter ce dispositif à l'échelle départementale, avec une diversité d'acteurs de la restauration collective.

Présentation d'un diaporama (cf p.94))

Mme LESPES-TORTUL. – Je vous rappelle les objectifs du programme « Du 47 dans nos assiettes ». Au travers des services de restauration collective, ce programme agit notamment sur le développement économique, par le travail auprès des filières de production agricole, par l'approvisionnement local, l'idée étant aussi de promouvoir les produits frais de qualité bio et de maîtriser les coûts de repas. Cela permet également d'influer sur les facteurs environnementaux en luttant contre le gaspillage et en agissant sur un axe de secteur public. Enfin, cela joue sur le volet humain, en tentant de renforcer les compétences à travers la formation et l'accompagnement technique des cuisiniers. Cela a été le cas pour tous les cuisiniers des collèges. Les objectifs sont aussi de développer la transversalité et la coopération.

Ces objectifs ont été atteints, puisqu'on a pu constater entre 2013 et 2018 une diminution du volume de déchets, en passant de 33 % à 12 %, ce qui a réalisé une économie de 500 000 euros, qui a été réinjectée dans les produits de qualité.

Enfin, 100 % des produits frais achetés bénéficient à l'économie locale et lot-et-garonnaise, soit 1,5 million d'euros, ce qui n'est pas rien.

Cette démarche est globale, elle permet d'agir sur les entreprises et les producteurs. C'est un travail autour de la politique d'achat à travers la définition des produits, mais aussi dans la réflexion de critères adaptés pour le choix des candidats retenus en matière de procédure d'achat public. C'est un travail auprès des services de restauration en réalisant des tests de consommation sur site pour lutter contre le gaspillage et pour adapter la production de repas aux élèves, en fournissant des repas où les enfants se servent au lieu de faire des portions individuelles (on constate moins de déchets au final). C'est vraiment une étude comportementale des usages du service de restauration. Cela demande aussi une adaptation du travail du chef et des équipes de restauration, une formation : il est important qu'ils adhèrent au dispositif.

Le dernier point important de cette politique d'achat est un axe de santé publique, avec un travail sur l'équilibre nutritionnel, la qualité des produits et la suppression de produits ultra-transformés. L'idée est de faire au départ une photo de ce qui existe et, dans les marchés, de supprimer au fur et à mesure, le plus possible, les produits transformés, qui sont forcément beaucoup plus mauvais en terme de santé.

La demande d'adhésion des EHPAD a eu lieu en 2019, mais elle était plus ancienne : elle a été surtout réitérée en 2019. Elle est le fait du groupement de coopération sociale et médico-sociale, qui regroupe 26 EHPAD en Lot-et-Garonne, que ce soit des structures publiques ou associatives ou hospitalières, et 12 EHPAD en Dordogne. Dans le périmètre qui va nous concerner aujourd'hui, cela concerne uniquement les EHPAD de Lot-et-Garonne.

Les caractéristiques de ces établissements sont une répartition sur tout le territoire départemental. Contrairement aux collèges que l'on accompagnait jusque-là, c'est une ouverture toute l'année, 7 jours sur 7, avec quatre repas par jour, ce qui fait un chiffre d'affaires annuel de 5,5 millions d'euros.

Les objectifs de ce groupement de commandes correspondent à notre propre vision de la restauration collective, à savoir : la qualité des produits, l'origine des approvisionnements, l'action sur le métier des cuisiniers, la qualité de service apportée aux résidents, les questions de santé publique, et les sources d'économie possible.

L'avantage d'un tel élargissement est qu'on pourrait essayer de mieux maîtriser les prix des journées des EHPAD et doubler l'impact économique du programme sur tout le département, notamment sur les filières agricoles. Les collèges représentaient environ 2,7 millions d'achats alimentaires. Les EHPAD représentent 7,3 millions d'euros. Donc l'impact va être très important en élargissant le programme.

Enfin, le fait d'avoir une répartition sur l'ensemble de tout le territoire permet aussi de régler la question de l'isolement de certains collèges et de faciliter l'organisation logistique de l'approvisionnement en denrées alimentaires.

On démarre par un dispositif conventionnel de coopération : c'est une prestation, tout simplement, qui est permise par le Code de la commande publique. Il y aura une réflexion sur la création à terme d'une structure de type SEM ou GIP.

Le coût du service a été évalué à 80 000 euros par an. Ce sont surtout des charges de personnel et des charges annexes. Ce coût sera payé par les établissements : 2 000 euros pour la première année, puisqu'il s'agira de réaliser des audits, de prendre connaissance des pratiques des EHPAD, de rentrer en contact avec eux, de réaliser de premiers marchés. La prestation va débuter tout doucement. Le coût sera de 3 000 euros à partir de 2021, et l'on essaiera d'avoir de premiers résultats.

D'autres sources de financement sont possibles via des appels à projets régionaux ou nationaux (ADEME, Conseil régional, Direction régionale de l'agriculture). C'est encore en cours de réflexion.

Mme GONZATO-ROQUES. – Juste une remarque. Je pense que l'intérêt que portent les aînés notamment en EHPAD à l'opération « silver fourchette », qui est financée par la Conférence des financeurs de perte de l'autonomie, nous montrent bien les attentes fortes qui existent en matière de mieux-manger ou de manger local, dans les EHPAD comme dans les écoles.

Mme GARGOWITSCH. – En conclusion, je voulais dire que c'est une action concrète sur le territoire, qui montre bien notre soutien à l'agriculture locale. On en voit les retombées et on voit aussi les demandes qui nous arrivent et cet accompagnement qu'il faudra faire pour les agriculteurs, dans le but de les amener vers l'agriculture raisonnée et bio.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Est-ce qu'on pourrait réfléchir à une ouverture du « 47 dans nos assiettes » aux mairies ? En tout cas de faire des réunions d'information pour voir comment est structuré le cahier des charges de la filière, dans le cadre peut-être de la Conférence des territoires ? Faire cette ingénierie auprès des communes pourrait être intéressant aussi. Les retours sont bons. J'ai eu la chance d'être invitée par Madame la Présidente à déjeuner au collège Jasmin au mois de juin, et c'est vrai que le retour des élèves est très bon sur ce programme. Alors autant le dupliquer.

Mme la Présidente. – Il faut voir en termes de faisabilité au niveau des services, s'ils sont en capacité aujourd'hui de vous montrer ce qui s'est mis en place. D'autres structures telles que les MFR pourraient être intéressées. Les établissements ont donc tout intérêt à appliquer le « 47 dans nos assiettes ».

Mme LESPES-TORTUL. – Aujourd'hui, nous avons quatre communes à titre expérimental dans le dispositif, en sachant que ces quatre communes sont surtout sur le groupement d'achat. On regrette qu'elles ne soient pas dans une démarche beaucoup plus globale. C'est un problème de moyens et d'objectifs. Le travail sur les EHPAD va déjà être un gros travail, mais je ne suis pas fermée.

Mme la Présidente. – On organise ici en Lot-et-Garonne en février 2020 les ateliers de l'ADF, et le « 47 dans nos assiettes » sera le sujet principal. Il sera peut-être intéressant que les mairies, EPCI et intercommunalités y participent.

M. CAMANI. – Juste un petit mot sur ce dossier, parce que je remercie l'opposition d'en souligner le caractère performant. Souvenez-vous, lorsque nous l'avons lancé, l'objectif était de le déployer sur le département, qui est quasiment le seul département de France à avoir engagé une action de ce type, grâce à sa maîtrise. Je ne reviens pas sur le détail, mais cela requiert un grand travail de formation des cuisiniers et d'organisation d'une plate-forme d'achat.

Dès le début, la volonté a été de l'appliquer dans les collèges, mais ensuite de le diffuser, parce que cette expérimentation est tellement intéressante et valorisante pour les élèves, pour le territoire, pour tout le monde. C'est avec plaisir que je vois que ce que nous avons prévu fonctionne avec les EHPAD. Bravo, Madame la Présidente, d'avoir avancé sur ce dossier. On passe de 1,5 million à 4 millions de repas. Souvenez-vous, on avait fait un appel à projets pour les communes : c'est beaucoup plus complexe, parce que la structuration est beaucoup plus difficile, mais je pense qu'on va y arriver. Pour l'implication économique, on voit que les acteurs de terrain sont enchantés. On entend beaucoup parler dans les médias de telle expérience dans une cantine : je trouve qu'on ne fait pas assez de communication, parce qu'on devrait valoriser cela au niveau national. Mais Madame la Présidente est efficace, elle invite l'ADF ici, donc les Départements viennent voir ce que nous faisons, pour que l'avance qu'a prise le Département se déploie dans tout le pays.

Mme GARGOWITSCH. – Je suis plutôt ravie d'entendre que les enfants sont contents, parce qu'ils mangent mieux. Les agriculteurs sont heureux parce qu'on leur fait confiance aussi sur leurs produits. Mais il ne faut pas oublier la partie humaine avec nos agents, parce que cela a été un gros travail pour tous, de remise en question sur la façon de fonctionner. Je crois qu'il faut les féliciter, parce que quand on demande à une équipe de modifier son mode de fonctionnement, ce n'est pas facile. Avec toute l'équipe encadrante et avec leur volonté, on leur doit aussi la réussite. J'aimerais qu'on aille plus loin, parce qu'à Fumel on a une Cité scolaire, qui malheureusement n'en bénéficie pas. Ma fille est dans ce collège, et quand on lui parle « du 47 dans nos assiettes », elle dit que c'est bien dommage que son collège ne l'ait pas.

Mme la Présidente. – Je sais qu'il y a eu des discussions notamment sur la Cité scolaire. Pour le moment, elles n'avancent pas. Mais on peut espérer que cela évolue rapidement.

M. BARRAL. – D'abord je tiens à souligner la grosse progression dans la lutte contre le gaspillage. On est passé de 40 % de gaspillage dans les collèges à moins de 15 %. C'est vérifié. Un petit souci est lié à cela. Nous étions l'autre jour au collège de Penne d'Agenais où on nous a dit que non seulement on ne gaspille plus, mais aussi que l'on trie : or aujourd'hui, le tri n'est pas récupéré. C'est un appel que je lance aux collectivités territoriales du secteur pour travailler sur la récupération des déchets.

La deuxième chose que je voudrais souligner, puisque je suis à la commission d'appel d'offres du Département, est qu'à la première commission les producteurs lot-et-garonnais proposaient ce genre de produit, et à mon grand étonnement très peu de producteurs de base ont pu venir à cet appel d'offres, parce qu'ils ne peuvent pas apporter une garantie sur toute l'année. Je crois qu'il faut qu'on travaille en amont à une organisation, avec la Chambre d'agriculture, pour ce genre de marché, parce qu'on a vu reflourir des grossistes, des gens qui avaient déjà l'habitude de fournir les collèges. En fait, c'est les mêmes qui fournissent toujours les collèges – c'est d'ailleurs peut-être très bien – et qui travaillent avec les produits lot-et-garonnais. J'ai eu la réflexion de certains producteurs qui me demandent comment faire pour entrer dans ce circuit. Je crois qu'il faut travailler auprès des producteurs pour qu'ils puissent soumissionner à nos commissions d'appels d'offres, parce que techniquement ils ne sont pas du tout préparés.

Mme DUCOS. – J'allais rebondir sur cet élément. Il faut absolument aider la filière à se structurer, parce que certaines entreprises peuvent ne pas oser se lancer à répondre, car cela demande un marché plus important que ce qu'elles étaient habituées à produire. En plus elles peuvent avoir la crainte de la durée. Le fait d'ouvrir aux EHPAD en multipliant le nombre de repas distribués va donner une assise. Il faut structurer cette filière, car le risque serait de faire grossir de petits producteurs et ensuite de les voir chuter.

Je voulais rebondir aussi sur les Cités scolaires, comme celle de Stendhal à Aiguillon. Ce serait bien qu'un jour on arrive à les faire basculer. C'est un combat qu'il est important de mener.

Tu parlais aussi de la valorisation des équipes et du chamboulement que cela a été pour elles avec cette manière de travailler différente. En même temps, le métier a été remis dans son cœur, avec une vraie préparation de repas, avec une vraie production de repas dignes de ce nom, avec le plaisir retrouvé des enfants, avec moins de gaspillage. La motivation du personnel passe aussi par le plaisir pris à faire le travail.

M. DELBREL. – C'est bien de passer à la fin parce que tout a été dit. Je ne voudrais pas relancer le débat de la communication ce matin, mais Pierre Camani m'a coupé l'herbe sous le pied. Je trouve que la majorité départementale n'a pas assez communiqué sur ce dispositif.

C'est de l'humour !

Juste pour dire que je suis revenu à l'élargissement aux EHPAD, et j'invite même à aller plus loin : les MARPA et peut-être les écoles. Je crois qu'il y a encore beaucoup d'actions à mener autour de ce dispositif dont on doit tous être fiers.

Mme LAMY. – Mes chers collègues, s'il fallait encore une preuve de l'engouement des Lot-et-Garonnais pour la première édition de cet exercice de démocratie participative, il suffisait de se rendre aux trois réunions organisées à l'attention des futurs porteurs de projets pour le lancement du budget participatif citoyen, puisqu'en effet les salles affichaient complet. Nos trois dispositifs d'initiative citoyenne, le Conseil consultatif, le droit d'initiative citoyenne et le budget participatif citoyen, sont désormais lancés.

La plate-forme initiativecitoyenne47.fr est ouverte depuis le 16 octobre. Elle permet de découvrir ces trois dispositifs et de déposer des projets dans le cadre du droit d'initiative et du budget participatif. Elle offre également aux membres du Conseil consultatif citoyen un espace réservé, avec des informations ou des documents à télécharger.

Deux réunions du Conseil consultatif citoyen ont déjà eu lieu, le 21 septembre et le 3 octobre. Les membres de ce Conseil ont travaillé d'une part à l'écriture de leur propre règlement intérieur, qui fixe les règles de fonctionnement de cette instance, et pour lequel vous devrez vous prononcer sur le remboursement des frais kilométriques des membres ; d'autre part à la co-écriture du règlement du premier budget participatif citoyen. Les membres se sont très vite intéressés aux initiatives départementales, puisque nombre d'entre eux ont participé aux manifestations dont nous sommes organisateurs, comme les Trophées du bénévolat, la remise des récompenses « villes et villages fleuris », mais aussi aux réunions publiques de lancement du budget participatif citoyen, avec une vingtaine de membres du Conseil consultatif présents au moins à chacune des trois réunions. Certains souhaitent même des rencontres avec les associations, afin de promouvoir le budget participatif citoyen sur leur canton. Les membres du Conseil consultatif sont également force de proposition, et nombre de sujets et thématiques sont d'ores et déjà proposés et seront prochainement débattus.

La prochaine réunion du Conseil consultatif citoyen est prévue le 18 janvier 2020, avec à l'ordre du jour la politique de l'eau dans le département. Je souligne que des Départements sont d'ores et déjà très intéressés par notre démarche et souhaitent avoir un retour de notre expérience pour évaluer l'ensemble du dispositif.

Au titre du droit à l'initiative citoyenne, à ce jour deux initiatives ont été enregistrées via la plate-forme numérique. Une a été rejetée, car elle n'entre pas dans les compétences du Département : il s'agissait d'autoriser le Département à organiser un jeu en remplacement de la Française des Jeux privatisée. L'autre a reçu un avis favorable pour solliciter les signatures requises à l'ouverture d'un débat au sein de notre assemblée, puisqu'il s'agit du soutien porté aux sapeurs-pompiers professionnels.

Pour rappel, dès lors que l'initiative est validée, le déposant dispose d'un délai de trois mois pour recueillir le nombre minimal de soutiens, c'est-à-dire au moins 3 300 signatures, pour voir le sujet débattu en Conseil départemental. Passé ce délai, l'initiative sera rejetée.

Au titre du budget participatif citoyen, je reviendrai d'abord sur la réussite des réunions territoriales, puisque près de 600 personnes se sont déplacées pour assister à la présentation du premier budget participatif citoyen lot-et-garonnais. Je tiens à remercier les agents qui ont organisé ces réunions et contribué à leur réussite. Je cite : le service Démocratie participative et citoyenne, la Direction Citoyenneté, Vie associative et sportive, plus largement la DGA des solidarités territoriales, éducatives et sportives, mais aussi les services de restauration et la Communication. Tout cela a nécessité beaucoup de travail, à effectif constant, mais cela démontre aussi le niveau de compétences de nos agents départementaux et leur capacité à se mobiliser et à s'investir dans nos politiques, mêmes les politiques nouvelles et innovantes.

Le dépôt des idées est désormais ouvert. Les associations ont jusqu'au 31 janvier 2020 pour le faire, soit directement sur la plate-forme numérique, soit au format papier à l'Hôtel du Département, au sein des mairies ou des collèges. À ce jour, une vingtaine de projets ont été déposés. De nombreux contacts téléphoniques ont eu lieu afin de clarifier certains points du règlement. Une foire de questions est disponible sur la plate-forme numérique. Les idées déposées vont être instruites au niveau de la Direction de la Citoyenneté et de la vie associative et sportive, en lien avec les différentes Directions du Département, qui ont chacune désigné un référent démocratie participative. Les services donneront un avis technique et juridique sur la faisabilité des projets déposés. Il ne s'agira en aucun cas d'un avis d'opportunité.

La commission examinera ensuite la liste des projets éligibles et validera ceux qui seront soumis au vote des Lot-et-Garonnais. Pour rappel, six thématiques ont été retenues : culture et patrimoine, environnement et cadre de vie, sport, numérique et innovation, solidarité, mobilité.

Au vu des projets déjà déposés et du nombre de contacts pris, ces dispositifs suscitent beaucoup d'intérêt de la part des Lot-et-Garonnais.

Le dépôt des idées est possible jusqu'au 31 janvier 2020. La mise au vote aura lieu du 3 avril au 5 mai 2020, pour un dépouillement et une annonce des résultats à la mi-mai et un vote des subventions par notre assemblée fin mai.

Mme DUCOS. – Une question concernant le budget de fonctionnement qui est alloué au budget participatif et au Conseil consultatif citoyen : peut-on avoir des éléments ?

Mme la Présidente. – Cela se fait à budget constant avec les agents.

Mme DUCOS. – Et en communication ?

Mme la Présidente. – Je ne l'ai plus en tête. On vous le fera passer rapidement.

Mme LAMY. – Cette action transversale est incluse dans le budget de chaque commission.

M. DUPREZ. – Il n'y a pas eu d'augmentation d'enveloppe RH, ni du budget de la communication. Mais on peut isoler les lignes et on vous les communiquera.

Mme la Présidente. – Je sou mets au vote le rapport.

RAPPORT N° 4005

CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN : COMPOSITION ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES DEPLACEMENTS

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité des suffrages exprimés (37)

- **Pour : 28 (Groupes « majorité départementale » et « Dynamique citoyenne »).**
- **Abstention : 9**

Absents lors du vote de ces rapports :

- **Elus représentés :**

Mme SALLES (a donné pouvoir à M BARRAL)
Mme DHELIAS (a donné pouvoir à M DEZALOS)
M MERLY (a donné pouvoir à Mme DUCOS)
M LEPERS (a donné pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT)
M PICARD (a donné pouvoir à M BORIE)
Mme VIDAL (a donné pouvoir à Mme BORDERIE)
M CALMETTE (a donné pouvoir à Mme GONZATO ROQUES)
M CHOLLET (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH)
M DREUIL (a donné pouvoir à Mme LAURENT)
M PERAT (a donné pouvoir à Mme LALAURIE)
Mme BRICARD (a donné pouvoir à M DELBREL)
M GIRARDI (a donné pouvoir à M BILIRIT)
Mme PAILLARES (a donné pouvoir à M LACOMBE)

- **Elus non représentés :**

M BORDERIE
Mme BESSON
Mme SUPPI
M CONSTANS
Mme CAMBOURNAC

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE

M. CASSANY. – Madame la Présidente, si vous le permettez, je voudrais d'abord procéder à des remerciements, remercier les collègues qui sont encore présents. Peut-être faut-il suggérer à la presse et à ses photographes de venir y compris toute l'après-midi lors des sessions plénières ? Cela motiverait probablement certains collègues. Je voudrais aussi remercier Daniel Borie pour ses félicitations adressées à Villeneuve sur Lot, qui démontre s'il en était besoin qu'elle est une ville sportive, active et dynamique, ce qui est conforté avec le label Terre de jeux 2024.

Maintenant je vais essayer d'être le plus synthétique possible et de parler du rapport de la commission des Infrastructures. Je vous rappelle qu'à l'issue de la DM1 de 2019, le budget des infrastructures et de la mobilité était de 23,1 millions d'euros, se décomposant en 19 millions pour le réseau routier départemental, 1,6 million pour les grands projets départementaux, et 2,5 millions pour les grands projets partenariaux. Le taux de réalisation de ce budget à la mi-novembre était de 62 %, comparé à 57 % à la même époque l'an dernier. Le taux d'engagement est de 85 %. Ces données laissent présager une très bonne exécution du budget des routes, malgré des freins indépendants du Département, qui sont survenus depuis le budget, renvoyant ainsi à l'exercice de 2020. Il y a en effet un retard de 503 000 euros sur l'appel de fonds de l'État pour la RN21, de 216 000 euros sur l'appel de fonds venant des communes en matière de subventions (c'est plus surprenant), et de 215 000 euros sur l'audit des chaussées pour la mise en œuvre du groupement de commandes avec les EPCI en attente de la validation par les différents exécutifs.

La présente DM2 est l'occasion de remédier aux conséquences de ces retards, en anticipant les opérations prévues en 2020 par substitution. Ainsi, en matière de modernisation, si les travaux vont bon train sur la RD207 entre Villeréal et la Dordogne, très chère au cœur de Marie-Christine Gonzato-Roques et de Marcel Calmette, au contraire à Puch d'Agenais, sur la D143, ils sont bloqués par l'opposition d'un seul propriétaire. Votre accord vous est demandé pour lancer, après une dernière tentative d'accord amiable, l'acquisition de la parcelle litigieuse suivant le Code de la voirie routière.

Quant aux crédits bloqués sur la RN21, un virement de 533 000 euros est proposé au bénéfice du renforcement de la D657 entre Nérac et Agen, qui sera avancé sur 2020.

Il en est de même pour les acquisitions de matériel (330 000 euros) pour des véhicules de chantier, pour la sécurisation des routes (60 000 euros sont dégagés pour pouvoir réagir rapidement aux points problématiques signalés dans le département).

Ainsi, la DM2 se résume à un transfert de crédits de chapitre à chapitre pour 1,039 million d'euros, une dépense complémentaire de 300 000 euros pour le remplacement de matériel de chantier réformé, et par une recette supplémentaire de 318 000 euros, constituée en majorité de subventions de l'État et de la Région sur notre programme de pistes cyclables.

La contribution du budget des routes à la DM2 est donc positive même si elle reste très modeste (18 000 euros). Elle vient confirmer que notre budget voté en avril était sincère, véritable et assez précis.

La DM2 est aussi le moment de tirer le bilan de l'année qui s'achève et des perspectives pour les années suivantes. C'est ainsi que je voudrais évoquer certains dossiers majeurs, dont la déviation de Marmande. En 2009, le Département a pris la maîtrise d'ouvrage de la déviation Est, pour un coût d'objectif fixé à 20,3 millions d'euros HT. Les emplacements réservés acquis par la commune ont été transférés au Département. À ce jour, environ 50 % du foncier nécessaire pour terminer le bouclage de la rocade est maîtrisé. D'autres transactions sont en voie de conclusion.

L'engagement du Département se traduit aujourd'hui par un marché de maîtrise d'œuvre attribué à INGEROP, pour un montant de 543 000 euros HT. Les études préliminaires (techniques, de trafic, inventaires faunistiques et fleuristiques) ont pu démarrer dès le mois d'avril 2019. Un rapport d'information a été présenté au Conseil départemental à l'occasion de l'adoption du budget primitif 2019. Le calendrier prévisionnel prévoyait l'obtention d'une DUP fin 2020, l'engagement des travaux début 2022, et la mise en service fin 2023. La phase d'enquête publique doit réglementairement être précédée par une phase de concertation engagée d'abord avec les collectivités concernées, puis plus largement avec le public. En fonction de la réglementation et à la demande de Madame le Préfet, cette seconde phase va devoir être décalée après les prochaines élections municipales, ce que chacun peut comprendre. Un comité technique se réunit régulièrement depuis le démarrage du marché de maîtrise d'œuvre. Le comité de pilotage a, quant à lui, été installé pas plus tard qu'hier, sous la présidence de

Madame Sophie Borderie. Il se réunit à un rythme semestriel afin d'entériner les orientations stratégiques du projet et suivre son bon avancement.

Le deuxième sujet majeur est le pont du Mas-d'Agenais. Les travaux prendront immédiatement la suite de la déviation de Marmande, programmés entre le printemps 2024 et décembre 2025. À la demande du maire du Mas-d'Agenais, le plan local d'urbanisme de cette commune, mis récemment à l'enquête, va tenir compte du fuseau d'étude pour préserver l'emprise nécessaire aux accès du nouveau pont. Je vous rappelle que l'ancien pont est conservé pour les modes doux. Les réparations actuelles, c'est-à-dire le remplacement des suspentes, ont cet objectif de conservation. Le chantier actuel devrait s'interrompre fin décembre, libérant ainsi la circulation. Il reprendra en avril pour quatre mois, avec l'intervention sur la chaussée, sous des conditions météorologiques favorables à la réalisation d'une couche d'étanchéité.

Le dernier sujet majeur que je voulais évoquer est la RN21. Un courrier de la ministre Elisabeth Borne du 29 juillet dernier nous assure que 2 millions d'euros sont débloqués sur la section de La Croix Blanche-Monbalen. En fait, sur ces 2 millions d'euros, l'État n'en met que 1,2 : le reste vient des collectivités et donc majoritairement du Département. Nous pouvons être inquiets, car il reste 28 millions d'euros à programmer et à consommer sur un contrat de plan qui se termine dans le contexte du nouveau CPER, qui ne prévoit à ce jour aucune action relevant du volet mobilité et transport. Je vous informe que le Département s'est rapproché de la Région pour exiger que l'État revienne sur cette impasse et se réinvestisse sur le réseau routier national et les grands projets départementaux.

Voilà ce que je pouvais vous dire à l'occasion de cette session de DM2, en souhaitant bonne chance et bon courage à la nouvelle directrice des Routes et des Infrastructures, Madame Bénédicte Laurens, qui sait pouvoir compter sur le soutien de Monsieur Fabien Duprez, qui maîtrise assez bien le sujet, et de Monsieur Daniel Christiaens, qui lui fera part aussi de son expérience avisée.

M. BARRAL. – Je pose une question d'actualité par rapport à l'accident à Mirepoix : quel est l'état de nos ponts sur le département ?

M. CASSANY. – Je vais essayer d'être exhaustif puisque nous avons 850 ponts dans le département, auxquels il faudrait rajouter 200 murs de soutènement. Évidemment, tous ces ouvrages font l'objet d'un contrôle régulier. Pour les ponts principaux, des inspections sont planifiées et réalisées par des bureaux d'études spécialisées en la matière. Ces vérifications ont lieu tous les six ans, de façon approfondie, ce qui est la norme pour les ouvrages d'art. Des visites subaquatiques avec des plongeurs sont aussi effectuées pour vérifier la solidité des ponts. Il existe aussi des contrôles aériens pour les ouvrages majeurs, tous les trois ans. Pour les ouvrages d'art plus fréquentés, des visites annuelles sont organisées, y compris par les services de la DIM. Une classification des ponts est établie (rouge, orange, vert), et nous disposons d'un budget de maintenance de 800 000 euros par an. Quand un pont est classé rouge, cela ne veut pas dire qu'il va s'écrouler, mais il doit faire l'objet d'attentions prioritaires. Ce travail de prévention et de maintenance a porté ses fruits. Quand on regarde l'évolution des ponts qui étaient classés rouge : il y en avait 52 en 2003, 36 en 2016, et il en reste 27 en 2019. Il y a aussi des travaux de modernisation, et c'est notamment le cas sur le pont du Mas-d'Agenais. Nous avons cinq ponts suspendus en Lot-et-Garonne, à Sauveterre-Saint-Denis, au Mas, à Marmande, à Vianne et Roussane à Lafitte.

M. DUPREZ. – À Mirepoix, le pont était interdit aux plus de 19 tonnes. Le pont du Mas est interdit aux plus de 3,5 tonnes ; physiquement, les camions ne peuvent pas passer. Pour ajouter à la protection, des bordures évitent d'abîmer l'infrastructure, et un alternat permet de ne passer que dans un sens, en alternance. Une limitation du tonnage a été effectuée en 2014-2015, car auparavant des cars scolaires pouvaient passer. Il y avait eu beaucoup de réactions parce qu'effectivement cela perturbe l'économie, mais je pense qu'il fallait absolument le faire. On répare ce pont pour le pérenniser. Il fallait faire l'arbitrage entre l'utilité de ce pont et sa sécurité.

Je pense qu'on n'a pas à regretter l'arbitrage qui a été fait. L'interdiction aux 19 tonnes permet de faire passer quelques engins agricoles et des autocars (les cars scolaires de 50 places ne font pas plus de 19 tonnes). Le problème est qu'une fois qu'on a dit qu'un autocar peut passer, n'importe quoi peut passer, et c'est ce qui s'est passé à Mirepoix.

M. HOCQUELET. – Juste une petite remarque, parce que les gens qui sont restés sont méritants. Je souligne qu'on n'a plus la parité : les hommes sont nettement minoritaires parmi ceux qui sont restés. Je félicite mes collègues féminines.

Par rapport au barreau Est de la rocade de Marmande, je me félicite que la démarche s'accélère. Cela fait dix ans que c'est inscrit. Mais en 2009 le Villeneuvois était à désenclaver, des chantiers étaient à entreprendre, comme le contournement de Beauregard ici à Agen. Plus de 110 millions n'avaient pas été provisionnés et il avait fallu emprunter. Le Président Camani le disait souvent. C'est un délai qu'on peut trouver long quand on est sur le territoire, mais c'est un délai raisonnable, et je remercie le président Camani, qui avait activé le dossier ces dernières années, et bien sûr vous, Madame la Présidente, qui avez sanctuarisé le projet. J'en profite pour remercier le vice-président chargé des infrastructures, Monsieur Duprez et Madame Laurens, parce que le comité de pilotage installé a été de très bonne tenue hier, avec des informations échangées. Tout a été mis sur la table, et je pense que l'esprit de partenariat est excellent. Je souhaite que le projet puisse suivre ce qui a été exposé dans le temps imparti. En tout cas, merci à tous ceux qui travaillent là-dessus.

Mme BRANDOLIN. – Pour rebondir sur l'actualité, je veux dire que dans le cadre de la Conférence des territoires, un groupe de travail au niveau des intercommunalités et du Département s'occupe des ouvrages d'art, avec le CEREMA qui va nous accompagner. C'est une préoccupation qui est partagée entre le Conseil départemental et les collectivités.

Mme la Présidente. – Nous allons passer au vote du rapport 2008.

RAPPORT N° 2008

INFRASTRUCTURES ET MOBILITE – RESEAU ROUTIER, NAVIGABLE ET CYCLABLE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité. (37 suffrages)

Absents lors du vote de ces rapports :

Elus représentés :

Mme SALLES (a donné pouvoir à M BARRAL)
Mme DHELIAS (a donné pouvoir à M DEZALOS)
M MERLY (a donné pouvoir à Mme DUCOS)
M LEPERS (a donné pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT)
M PICARD (a donné pouvoir à M BORIE)
Mme VIDAL (a donné pouvoir à Mme BORDERIE)
M CALMETTE (a donné pouvoir à Mme GONZATO-ROQUES)
M CHOLLET (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH)
M DREUIL (a donné pouvoir à Mme LAURENT)
M PERAT (a donné pouvoir à Mme LALAUrie)
Mme BRICARD (a donné pouvoir à M DELBREL)
M GIRARDI (a donné pouvoir à M BILIRIT)
Mme PAILLARES (a donné pouvoir à M LACOMBE)

Elus non représentés :

M BORDERIE
Mme BESSON
Mme SUPPI
M CONSTANS
Mme CAMBOURNAC

COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

M. DÉZALOS. – Madame la Présidente, le quorum tient toujours, on peut y aller. Sur le rapport relatif aux grands équipements structurants de rayonnement régional ou national, dont nous avons déjà parlé ici, vous savez qu'il s'agit d'un régime d'aide qui est proposé à votre vote, en complément au régime d'aide qui existe déjà. Il s'agit d'accompagner des projets structurants, des projets majeurs pour notre territoire et pour son avenir, dans trois domaines : le sport, la culture et le tourisme. La subvention apportée est limitée à 10 % d'une dépense éligible plafonnée à 10 millions d'euros, ce qui fait une subvention maximale de 1 million. Les attributaires sont les EPCI, de la communauté d'agglomération ou de la communauté de communes. Il faut que le projet pèse un certain poids financier : s'il est porté par une communauté d'agglomération, il doit être d'au moins 4 millions d'euros, et de 2 millions pour les communautés de communes. Peuvent être bénéficiaires également les communes de plus de 15 000 habitants.

Pour tous les bénéficiaires, les règles sont qu'on ne peut obtenir qu'une seule subvention par mandat de six ans et par périmètre géographique d'un EPCI. Si le projet est porté par une commune, il devra donner lieu à une décision de l'EPCI qui mentionne expressément que ce projet est soutenu par l'intercommunalité. La subvention annuelle ne peut dépasser 500 000 euros. Il vous est proposé aujourd'hui, chers collègues, de créer ce régime nouveau, intitulé « grands équipements structurants de rayonnement régional ou national », et d'ouvrir pour cela une autorisation de programme de 3 millions d'euros sur six ans. On avait déjà eu l'occasion de détailler un peu ce régime.

Le rapport sur les gymnases a été présenté tout à l'heure.

La mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique est présentée par Madame la Présidente.

Mme la Présidente. – Effectivement, je souhaitais vous présenter personnellement le rapport 9019 au sujet de la création d'une mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique en Lot-et-Garonne. J'ai souhaité mettre en place cette mission afin de prendre en compte de manière transversale la transition écologique et énergétique dans l'ensemble des politiques départementales, d'accompagner le développement d'une filière économique d'énergie verte en Lot-et-Garonne, et de faciliter l'implantation d'équipements de production d'énergie verte.

Cette mission aura pour objectif d'élaborer une feuille de route départementale de la transition écologique et énergétique et d'identifier les moyens d'action de la collectivité pour contribuer à la mise en œuvre de cette feuille de route dans le cadre de ses compétences, d'une durée de six mois. La mission adoptera, à l'issue de ses travaux, un rapport qui fera l'objet d'une présentation en assemblée ou en commission permanente, d'ici l'été prochain.

Elle sera composée de dix membres, outre la présidence que j'assumerai : M. Delbrel pour le groupe Dynamique citoyenne, MM. Girardi, Bilirit, Camani, Calmette et Mmes Lamy et Gargowitsch pour le groupe de la majorité départementale, et on nous a fait connaître les noms du groupe l'Avenir ensemble, M. Chollet, Mme Ducos et Mme Besson. La vice-présidence sera assurée par M. Bilirit, le rapporteur de la mission étant M. Girardi, et la secrétaire Mme Gargowitsch.

La mission pourra auditionner les organismes ou personnes compétentes dans ce domaine et pourra également s'appuyer sur les services du Département. Elle sera amenée à établir un diagnostic de l'existant et s'appuiera donc sur les travaux précédemment menés, notamment ceux du groupe de travail sur la déprise agricole et son corollaire créé en juin 2018, dont le rapport a été présenté en session en juin de cette année.

Pour rappel, le Département a déjà créé précédemment deux missions de ce genre, une en février 2012, la mission d'information et d'évaluation sur le gaz de schiste, une autre en novembre 2013, une mission d'information et d'évaluation de l'eau pour adapter le territoire au changement climatique, et dont les conclusions ont abouti à une modification de nos régimes d'intervention en la matière.

Voilà quels sont les éléments que je souhaitais évoquer avec vous dans le cadre de la création de cette mission

M. DÉZALOS. – Merci, Madame la Présidente. Le rapport suivant porte sur les travaux de la commission consultative des services publics locaux. Il s'agit pour cette commission, que vous présidez, Madame la Présidente, d'examiner les comptes et la qualité des services des délégations de service public dans les organismes qui se voient confier la gestion de services publics par le Département. Cette commission les examine. Il est proposé à l'assemblée départementale de prendre acte du rapport sur les travaux de cette commission consultative des services publics locaux.

Le rapport suivant, le 9021, est traditionnel, sur les pertes sur créances irrécouvrables. Il vous est proposé d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 34 440,02 euros, d'enregistrer des pertes sur des créances éteintes pour un montant de 7 037,01 euros (notamment des allocations des RSA, APA, etc.), de reprendre la provision constituée sur le chapitre 78 pour dépréciation d'actifs circulants (cela concerne la Compagnie industrielle du bois), de reprendre les provisions constituées pour faire face au non-recouvrement de pertes et créances irrécouvrables au titre du RSA et du FCL, de reprendre une provision constituée pour des risques et charges de fonctionnement (s'agissant d'un contentieux en cours), et de constituer une provision au chapitre 68 également pour un contentieux en cours à hauteur de 80 000 euros.

Ensuite, pour le budget annexe du foyer départemental de l'enfance Balade, il s'agit d'affecter en investissement un montant de 2 380,08 euros, qui résulte de la cession d'un véhicule et de la réalisation d'une plus-value à cette occasion par le foyer Balade.

Le rapport sur l'exécution du budget primitif 2020 est une délibération traditionnelle qui autorise Madame la Présidente à engager à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement. Tout ceci est détaillé par chapitre. Il s'agit donc d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors autorisations de programme ou d'engagement, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette. Il en va de même pour les autorisations de programme ou d'engagement.

Je termine avec le rapport dont nous avons parlé ce matin, la décision modificative elle-même. Il vous est proposé d'adopter cette décision. Le budget principal est à 0 pour le fonctionnement, et en investissement il s'équilibre sur des opérations d'ordre à hauteur de 570 000 euros en dépenses et en recettes. S'agissant du budget annexe du foyer départemental de l'enfance Balade, on y compte des opérations d'ordre de 1 600 euros. Il vous est proposé en outre de valider l'ouverture d'autorisations de programme nouvelles, comme on l'a vu ce matin, à hauteur de 19 040 000 euros, avec un poids important pour les premières opérations du plan collège (un peu plus de 14 millions).

Il vous est proposé de valider la modification d'autorisations de programme du budget principal pour un montant de -3 520 696,70 euros et de valider la modification d'autorisations d'engagement du budget pour un montant de -215 000 euros.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des observations sur ces derniers rapports ? *(Non)* Nous allons passer au vote.

RAPPORT N° 9017-6009-3013

GRANDS EQUIPEMENTS STRUCTURANTS DE RAYONNEMENT REGIONAL OU NATIONAL

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (37).

RAPPORT N° 9018-5008

GROS TRAVAUX DE RENOVATION OU DE RECONSTRUCTION DES GYMNASES UTILISES PAR LES COLLEGES PUBLICS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (37).

RAPPORT N° 9019-4006-7008

CREATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE EN LOT-ET-GARONNE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (37).

RAPPORT N° 9020

RAPPORT SUR LES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

VOTE : L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 9021

PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES – PROVISIONS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (37).

RAPPORT N° 9022

BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE – RESERVES AFFECTEES A L'INVESTISSEMENT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (37).

RAPPORT N° 9023

DECISION MODIFICATIVE N° 2 2019 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité des suffrages exprimés (37)

- ***Pour : 28*** (groupes Majorité départementale et Dynamique citoyenne)
- ***Abstention : 9*** (groupe « L'avenir ensemble »).

RAPPORT N° 9024

EXECUTION DU BUDGET PRIMITIF 2020 AVANT LE VOTE DU BUDGET

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (37).

Absents lors du vote de ces rapports :

Elus représentés :

Mme SALLES (a donné pouvoir à M BARRAL)
Mme DHELIAS (a donné pouvoir à M DEZALOS)
M MERLY (a donné pouvoir à Mme DUCOS)
M LEPERS (a donné pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT)
M PICARD (a donné pouvoir à M BORIE)
Mme VIDAL (a donné pouvoir à Mme BORDERIE)
M CALMETTE (a donné pouvoir à Mme GONZATO ROQUES)
M CHOLLET (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH)
M DREUIL (a donné pouvoir à Mme LAURENT)
M PERAT (a donné pouvoir à Mme LALAUURIE)
Mme BRICARD (a donné pouvoir à M DELBREL)
M GIRARDI (a donné pouvoir à M BILIRIT)
Mme PAILLARES (a donné pouvoir à M LACOMBE)

Elus non représentés :

M BORDERIE
Mme BESSON
Mme SUPPI
M CONSTANS
Mme CAMBOURNAC

M. BILIRIT. – Aujourd'hui, sur une session importante, on n'a eu aucun vote contre, et il me semble qu'il y a trois dossiers sur lesquels il y a abstention. En fait, le travail qui est fait reçoit un quasi-consensus.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Et l'opposition est constructive.

M. BILIRIT. – Le consensus comprend l'ensemble des élus. Je voulais le souligner.

Mme la Présidente. – Nous passons aux deux motions, qui sont présentées par l'Avenir ensemble, sur deux sujets complètement différents.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Une est relative au démarchage téléphonique abusif, ce dont on a parlé ce matin, et l'autre est un soutien aux transporteurs routiers du territoire. Laurence Ducos, qui est à l'initiative de la motion, peut nous l'expliquer.

Mme DUCOS. – On sent que la grogne est en train de monter sur les territoires face à la décision éventuelle de diminuer le remboursement partiel de la Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques (TICPE) pour les transporteurs sur le gasoil, équivalant à 2 centimes d'euro le litre. Cela met en péril bon nombre d'entreprises, notamment sur notre territoire, avec une concurrence étrangère souvent lourde à supporter et déloyale. Je crois que c'est le moment d'apporter notre soutien. La motion était dans ce sens-là et nous y tenons.

Mme la Présidente. – Nous n'avons plus le quorum. Je vous propose qu'on reporte les motions à la Commission permanente de la semaine prochaine. Je vous remercie pour votre présence et pour tous les échanges que nous avons pu avoir, même si parfois ils ont été un petit peu enflammés. Merci à vous.

Levée de la séance à 16h55.

Diaporama n°1



LOT-ET-GARONNE
Le Département Canal du Sud-Ouest

11/06/2020

Décision modificative n° 2 – 2019

Session du 22 novembre 2019

1

E:/Direction/Directeur/DMA/DM n° 2 2019 V3

www.lotetgaronne.fr



LOT-ET-GARONNE
Le Département Canal du Sud-Ouest

DM n° 2 - 2019 : Volume budgétaire maîtrisé

11/06/2020

DIAPLO 1

- Des ajustements en investissement et en fonctionnement sans impact sur le volume budgétaire.
- Seules des écritures d'ordre modifient à la marge le montant global de budget. Il s'agit d'opérations budgétaires, équilibrées en dépenses et en recettes, au sein de la section d'investissement, se rapportant à la mise à jour de l'état de l'actif. Leurs montants s'élèvent à 570 K€.
- Tous les ajustements proposés en dépenses sont financés par redéploiements de crédits ou par prélèvements sur les dépenses imprévues.

2

www.lotetgaronne.fr

En K€

FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES	DEPENSES	RECETTES
	Dépenses nouvelles : 545 Provisions : 330 Action sociale : personnel 100 Transport : allocation individuelle pour scolaires en situation de handicap 70 Divers 45 Dépenses imprévues : -545 Redéploiements crédits : +/-2 505 0	Atténuation de charges : 60 Action sociale - part salariale Reprises/provisions : 25 Ajustements dotations : -85 0
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses nouvelles : 340 (Acquisition matériels) Dépenses imprévues : -340 Redéploiements crédits : +/-1 006 0	FCTVA : 720 Subventions : 280 Dotations : 41 Autres : 38 Opé. financières : -80 Emprunt : -1 000 0
OPERATIONS D'ORDRE	570	570

www.lotetgaronne.fr

- La DM2 n'a aucun effet sur « le pacte financier ».
- Pas de besoin de financement supplémentaire en investissement qui se traduit par une accentuation du désendettement prévisionnel.
L'enveloppe de l'emprunt prévisionnel passe de 20,884 M€ à 19,884 M€.

www.lotetgaronne.fr

Diaporama 2

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest



PLAN COLLÈGES 2020/2025

Session du 22 novembre 2019



3

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest



Les objectifs du plan collèges

- Adapter locaux et équipements aux effectifs, aux besoins pédagogiques et des personnels.
- Assurer la pérennité et un fonctionnement optimal des installations techniques.
- Permettre l'accueil de tous les collégiens par la mise en accessibilité des collèges à tous les types de handicap (Ad'AP).
- Répondre aux engagements de la collectivité en matière d'économie d'énergie et de réduction de gaz à effet de serre.

2

www.lotetgaronne.fr

Déclinaison en 3 axes

- Le renforcement des moyens humains
- Une maintenance adaptée
- Des travaux d'investissements



3

www.lotetgaronne.fr



77 M€ programmés sur 6 ans (2020-2025)

68,5 M€ de travaux,
8,5 M€ de matériel et mobilier.

4

www.lotetgaronne.fr

Les travaux prévus

- 5 collèges avec restructurations lourdes : 22,7M€

- Des travaux ciblés sur 21 collèges en 2 vagues de 3 ans: 45,8M€

2020-2022 - Vague 1 axée sur la rénovation – 18,4M€

L'accessibilité, les cuisines, les sanitaires, les menuiseries, les toitures, les cours, salles spécialisées...

Des études d'usage des collèges

2023-2025 - Vague 2 axée sur les adaptations aux usages – 27,4M€

Restructurations et adaptations liées aux usages des collèges, aux évolutions d'effectifs à moyen terme, isolations

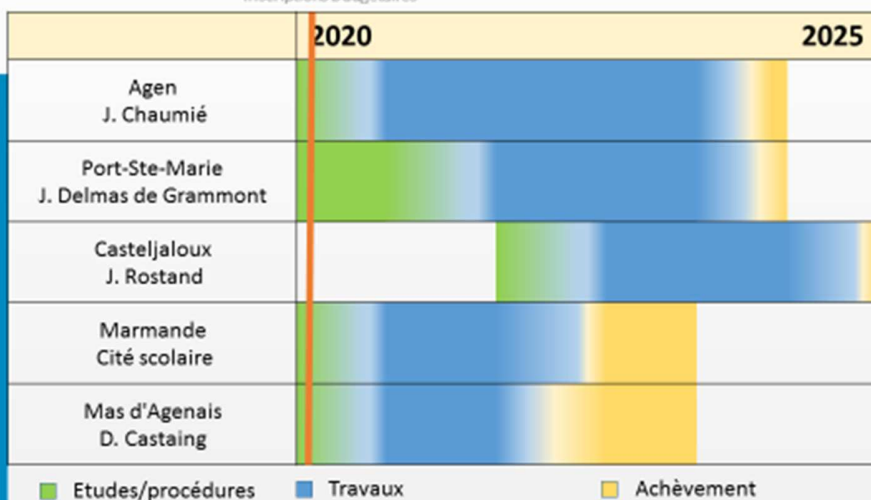


Plan collèges : état d'avancement

5 grands projets 2020 – 2025

Proposition de planning prévisionnel

Liste des principaux travaux sous réserve du bon déroulement des procédures et des inscriptions budgétaires



9

www.lotetgaronne.fr

Cité scolaire – Val de Garonne :
Comité de pilotage 01/10 → orientations du programme
Enveloppe estimée : 2 M€ TDC

Joseph Chaumié - Agen :
Comité de pilotage 3/10 → orientations du programme
Enveloppe estimée : 11 M€ TDC

Jacques Delmas de Grammont - Port Sainte Marie :
Etudes techniques en cours
Enveloppe études: 560 k€ TDC

Daniel Castaing - Mas d'Agenais :
Etudes en cours
Enveloppe estimée : 950 k€ TDC

TDC : Toutes dépenses confondues.

10

www.lotetgaronne.fr

Les principales réalisations 2019

Travaux issus du 8^{ème} programme
Travaux anticipés en 2019

La liste des travaux indiqués ci-après n'est pas exhaustive. Elle reprend la liste des principaux travaux annexée au rapport plan collèges du 21 juin 2019

Des difficultés dans les procédures

Pas de réponse lors des appels d'offres sur certains lots

Exemples :

- Paul Dangla – Agen
→ report des travaux d'isolation par l'extérieur en fin d'année 2019
- Damira Asperti – Penne d'Agenais : Préau
- Cité scolaire de Fumel : mise en accessibilité du collège

→ Actions en cours auprès des professionnels, de la formation, JOB47...

Achèvement du collège
J. Boucheron - Castillonnes



Cour élèves
P. Dangla - Agen

Préau, infirmerie, voiries
intérieures
T. De Viau - Le Passage



Réaménagement vie scolaire
Etude de définition:
Groupes de travail en cours
L. Ducos du Hauron - Agen



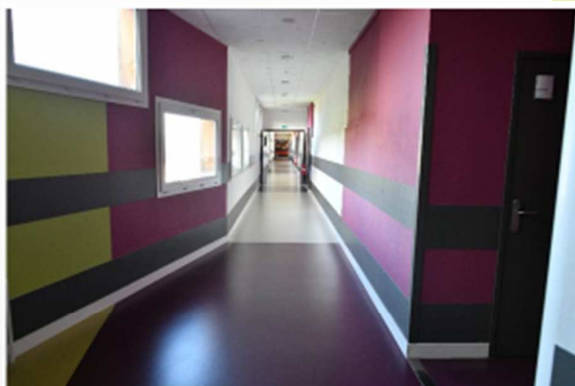
15

www.lotetgaronne.fr

**Création internat section
foot féminine**

**Remplacements des
menuiseries de la
circulation de l'aile sud**

**D. Lamoulie – Miramont
de Guyenne**



Accessibilité, infirmerie, sanitaires
L. Sigala – Duras

16

www.lotetgaronne.fr

Isolation par l'extérieur
P. Froment - Saint Livrade sur Lot



Restructuration de la cuisine
Mise en accessibilité
L. Aubrac – Castelmoron sur Lot



17

www.lotetgaronne.fr

L'état d'avancement et le planning prévisionnel

Mai 2018 –
janvier 2019

- Réalisation d'un état des lieux

Janvier 2019 –
juin 2019

- Elaboration du plan collèges
- Avril 2019 : Inscription du budget 2019 dans une perspective plan collèges

Juin 2019

- Vote du plan collèges : session du 21 juin 2019
- Démarrage des études pour réalisations

Novembre
2019

- Programmes de J Chaumié-Agen, Cité scolaire-Marmande, D Castaing-Mas Agenais
- Approfondissement études J. Delmas de Grammont - Port Sainte Marie

A partir de
2020

- Mise en œuvre du plan collèges (travaux)

18

www.lotetgaronne.fr

Merci de votre attention

Diaporama 3

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

09/06/2020

REFONTE DES AIDES DÉPARTEMENTALES À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Session du 22 novembre 2019

1

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

09/06/2020

Les régimes d'aide du département

- **2 régimes :**
 - **Aide au PLAI/PLUS :**
 - 4 000 € / logement PLAI. Plafond de 15 logements par opération
 - 2 500 € / Logement PLUS. Plafond de 20 logement par opération
 - Plafond de 50 logements PLAI et 90 logements PLUS / an /opérateur (450 000 €)
 - Nouveauté 2018 : prime à l'innovation et label HSS (Haute sécurité santé)
 - **Aide aux logements spécifiques :**
 - 1 à 2 opérations / an en lien avec PDALHPD.
 - Montant par logement : 3 000 €
 - Plafond de 20 logements / opération
- **Les 2 régimes sont réservés aux constructions neuves.**

2

www.lotetgaronne.fr

Contexte de la proposition de modification du régime

- Forte mobilisation de l'Etat, de la Région et des territoires locaux sur le rôle des centres villes et centres bourgs.
- Des territoires de + en + acteur d'une politique de gestion économe de l'espace (documents de planification en urbanisme, action cœur de ville, programme petite ville de demain...) :
 - en favorisant la revitalisation des centralités,
 - et en arrêtant l'étalement urbain et le modèle d'habitat pavillonnaire.
- Nécessité pour les bailleurs d'être accompagnés sur les opérations en cœur de bourg, plus complexes et onéreuses.
- Nécessité également de construire des logements sociaux sur le Département :
 - à la fois en territoire SRU (5 communes SRU /8 sont encore en-dessous de 15% de logements sociaux en 2018),
 - mais aussi sur le reste du territoire pour permettre à une grande partie de la population d'accéder à un logement social (80,2% des ménages locataires du parc privé est éligible au logement HLM très social).

3

www.lotetgaronne.fr

Bilan du régime d'aide actuel (observation 2015-2019)

- + • Accompagnement de la majeure partie des programmes de construction des bailleurs (hors requalification, acquisition amélioration) : **2,5 M€ versés en faveur de la production du logement social (545 logements).**
- • Enveloppe non maîtrisable en raison de l'automatisme du régime. Fluctuation au grès de la programmation éligible des bailleurs.
- • Les subventions financent une programmation de logements déjà établie. Ne jouent aucun effet levier au regard de son niveau et de son automatisme.
- • L'aspect guichet du régime ne laisse apparaître aucune priorité politique du Département en matière de logement et l'absence de financement des projets d'acquisition-amélioration ne permet pas d'intervenir sur les opérations de redynamisation des bourgs et centres villes alors que l'enjeu est majeur en Lot-et-Garonne.

4

www.lotetgaronne.fr

Objectifs de l'évolution du régime

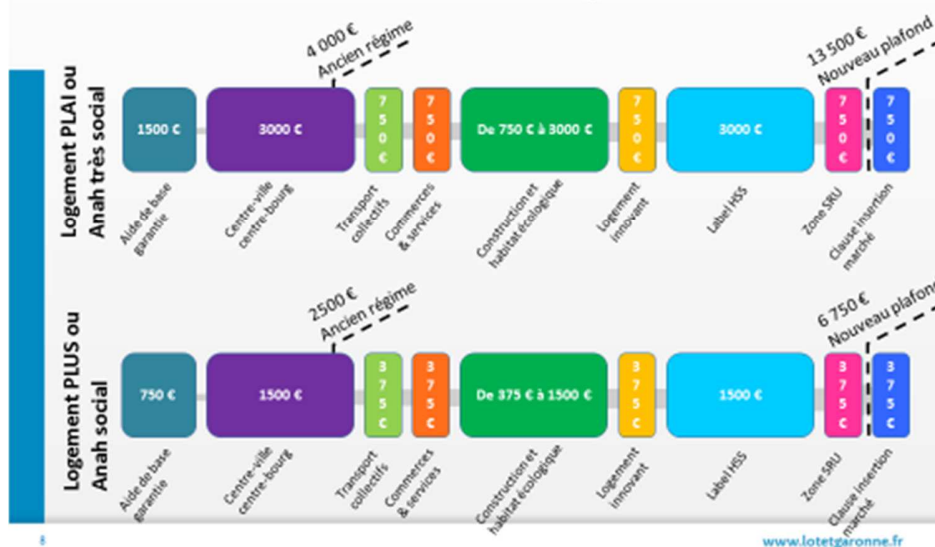
- Maîtrise de l'enveloppe financière.
- Accompagnement des efforts publics sur la redynamisation des centres-bourgs et centres-villes.
- Jouer un effet levier sur la qualité, les services proposés et la localisation en favorisant notamment des opérations respectant des critères environnementaux
- Développer une politique départementale de soutien au logement social en affirmant des choix et des priorités.

Propositions d'évolution

- **Pour favoriser les opérations concourant à une dynamisation des centres des bourgs et des villes :**
 - Ouvrir la liste des bénéficiaire du régime aux associations agréées maîtrise d'ouvrage d'insertion, qui interviennent sur des petites opérations dans les cœurs de bourg,
 - Bonifier le régime de l'aide apportée pour les opérations en cœur de bourg/ville, à proximité de commerces ou services ou des transports,
 - Élargissement des opérations éligibles aux acquisitions-améliorations.
- **Défendre une politique volontariste en matière environnementale**
 - Bonification des opérations inscrites dans une démarche de label environnemental,
 - Bonification des opérations proposant des actions en faveur des énergies renouvelables, de la gestion des déchets, de la gestion de l'eau, de la mobilité durable.
- **Favoriser l'adaptation des constructions de logements sociaux au vieillissement de la population ainsi que l'innovation**
 - Bonification pour les opérations concernées.

	Avant	Après
Bénéficiaires	Bailleurs (OPH, SA, SC HLM)	Bailleurs, associations agréées MOI
Régime de base	PLAI : 4 000€/logement PLUS : 2 500€/logement	PLAI ou ANAH très social : 1 500€/logement PLUS ou ANAH social : 750€/logement
Prime ou bonification	Prime à l'innovation : 10 000€ / opération Bonification HS2 : 2 000€/logement adapté	Bonifications pour les critères suivants : - Logement produit en centre bourg ou centre ville : construction neuve dans une dent creuse, acquisition, amélioration d'un bâtiment existant, requalification d'un îlot - Présence de transports en commun à moins de 500 m - Présence de commerces et services à moins de 500 m - Logement écologique (isolation, production et consommation électrique, gestion de l'eau, matériaux, projet de vie, etc) - Logement innovant - Logement labellisé HSS - Logement construit en zone SRU - Clause d'insertion dans le marché public du bailleur lors de la construction
Plafonds	PLAI : 4 000€ ou 6 000€ si HS2 PLUS : 2 500€ ou 4 500€ si HS2	PLAI : 13 500€/logement PLUS : 6 750€/logement
Participation du bloc communal	Parité avec le bloc communal exigée	Soutien du bloc communal sans exigence d'une parité : financier, ou réalisation de travaux environnant, don de terrain...
Dispositif de maîtrise de l'enveloppe	Limitation du nombre de logements financés : 15 PLAI et 20 PLUS par opération. 50 PLAI et 90 PLUS par an par bailleur	Pas de limitation en nombre de logements financés mais programmation annuelle unique avec possibilité d'écurement pour respecter l'enveloppe allouée au régime

Les effets du nouveau régime



Diaporama n°4

LOT-ET-GARONNE 
Le Département Canal du Sud-Ouest

09/06/2020

LOT-ET-GARONNE TERRE DE SPORT

Session du 22 novembre 2019

1

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE 
Le Département Canal du Sud-Ouest

09/06/2020

Le Département dans l'aventure olympique

Le label « Terre de Jeux 2024 »

2

www.lotetgaronne.fr

Le label « Terre de Jeux 2024 » lancé dans le contexte des Jeux Olympiques Paris 2024

Un label à destination des collectivités
souhaitant placer le sport et ses valeurs
au cœur des projets de territoire

Poursuite
d'actions
existantes

Prolongements
d'actions et mise
en œuvre
d'actions
nouvelles

Candidature
comme Centre
de préparation
des Jeux

3

www.lotetgaronne.fr

Les actions à valoriser pour prétendre au Label

Actions existantes

Politique sportive en faveur des
associations

Développement maîtrisé des sports et
loisirs de nature

Soirées de récompenses « Trophées
des champions » et « Trophées du
bénévolat »

Prolongements et actions nouvelles

Soutien aux sportifs préparant les JO
2024, sans prise en considération du
niveau de ressources

Soutien à l'organisation des
événements de masse valorisant le
sport pour tous

Organisation de la soirée « Trophées
des champions » sur un site
éventuellement reconnu CPJ,
désignation d'un parrain/marraine
ayant participé aux JO

Organisation d'un challenge sportif
interne impliquant les agents et élus

Création d'un itinéraire de la
convention éducative en lien avec les
valeurs de l'olympisme

4

www.lotetgaronne.fr

Le Département engagé dans le développement maîtrisé des sports et loisirs de nature

5

www.lotetgaronne.fr

Echéancier de mise en œuvre du PDESI

DM1 2019

- Vote du Schéma départemental de développement maîtrisé des sports et loisirs de nature

CDESI OCT.
2019
CP JAN.
2020

- Elaboration du PDESI
- Validation des critères d'éligibilité

PREMIER
SEMESTRE
2020

- Inscription des premiers ESI

6

www.lotetgaronne.fr

Fiches actions du schéma des sports de nature réalisées en 2020

Label sports de nature

- Manifestations labellisées « sports de nature » de rayonnement départemental

Journée sensibilisation / formation sites naturels protégés

Promotion de l'itinérance

- 2^e édition de la Joyeuse Rando organisée par le CDT

Mise en œuvre des conventions avec les comités de sport de nature

Création d'itinéraires « sport et nature » de la Convention éducative

Veille juridique Conciliation d'usages

7

www.lotetgaronne.fr

Création d'un régime « Gros travaux de rénovation ou de reconstruction des gymnases utilisés par les collèges publics »

8

www.lotetgaronne.fr

Contexte et objectifs du régime

Contexte	Objectifs
- Obligation pour le Département de mettre à disposition des équipements sportifs nécessaires aux enseignements d'EPS - Deux dispositifs : ➢ Département propriétaire de salle de sport ➢ Occupation des gymnases communaux et intercommunaux contre le paiement d'une redevance - Contexte budgétaire contraint pour les communes et nécessité de rénover de nombreux gymnases pour faciliter la pratique sportive des collégiens	- Disposer de salles de sport de qualité - Soutenir des investissements lourds dans les salles de sport d'une surface > à 40mx20m - Favoriser la rénovation des gymnases avec un régime incitatif - Réaliser des économies en section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement

9

www.lotetgaronne.fr

Dispositif proposé - Autorisation de programme 2020-2025 (600K€)

Pour qui ?

Communes et EPCI

Quoi ?

Gros travaux de réhabilitation ou de reconstruction de salles de sport

- salle de sport disposant d'un plateau sportif à minima de type C (20m x 40m). Ne seront pas éligibles les salles dites « multi-activités », dojo
- salle de sport utilisée principalement par un collège public du Département

Enveloppe
100 000€/an

À répartir sur 1 ou 2 projets max

Contrepartie : gratuité d'utilisation

- ▶ 6 ans pour une subvention < ou = 60 000€
- ▶ 10 ans pour une subvention > ou = 60 000€

Taux

15 % de la dépense HT
Plafond : 100 000€

Plancher de travaux

▶ 300 000 € HT

Conditions : projet concerté et validé préalablement par le Département. Cahier des charges de l'enseignement EPS aux collégiens

10

www.lotetgaronne.fr

Diaporama n°5

ELARGISSEMENT DU PROGRAMME *Du 47* DANS NOS ASSIETTES AUX EHPAD

Session du 22 novembre 2019

1

www.lotetgaronne.fr

Objectif du programme *Du 47* dans nos assiettes :

Au travers des services de restauration collective, influencer sur :

- **Le développement économique :**
 - filières de productions agricoles,
 - approvisionnement local,
 - promouvoir les produits frais de qualité, bio et sous signe de qualité,
 - maîtriser les coûts des repas.
- **Les facteurs environnementaux :**
 - lutter contre le gaspillage alimentaire,
 - agir sur l'axe santé publique.
- **Le volet humain :**
 - renforcer les compétences (formations, accompagnement technique),
 - développer la transversalité et la coopération.

Des objectifs atteints sur les collèges :

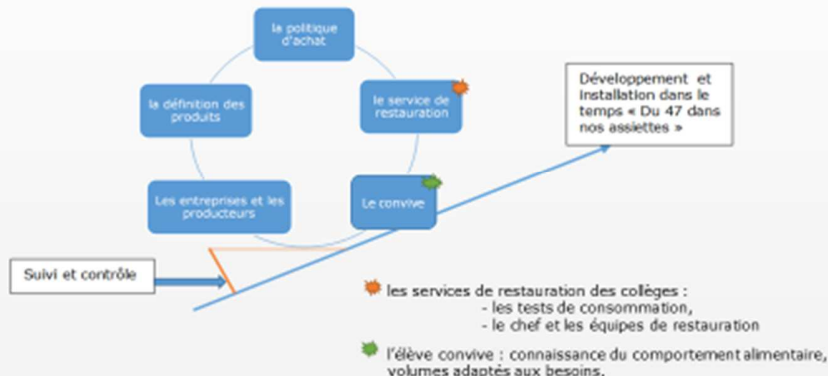
- **Réduction** du volume de déchets constaté : de 33 % en 2013 (800 000 €) à 12 % aujourd'hui, soit une économie de 500 000 € réinjectée dans les produits de qualité,
- **100 % des produits frais** achetés, bénéficient à l'économie locale et lot-et-garonnaise, soit 1,5 M€,

2

www.lotetgaronne.fr

Description de la démarche dans son ensemble

Une démarche systémique qui prend en compte :



Ainsi que la santé publique : équilibre nutritionnel, qualité des produits, suppression de produits ultra transformés.

3

www.lotetgaronne.fr

La demande d'adhésion des EHPAD

Le GCSMS 47 (Groupement de Coopération Sociale et Médico Sociale) fédère :

26 EHPAD et structures hospitalières (dont 23 publics et 3 associatifs) en Lot-et-Garonne et 12 EHPAD publics en Dordogne.

Caractéristiques des établissements :

- répartition sur tout le territoire départemental,
- fonctionnement toute l'année, 7 jours sur 7, avec 4 repas par jour : chiffre d'affaires annuel de 5,5 M€.

Objectifs du GCSMS 47 concordants avec ceux du Département :

- qualité des produits,
- origine des approvisionnements,
- agir sur le métier de cuisinier,
- qualité de service apportée aux résidents,
- questions de santé publique,
- sources d'économie possibles.

4

www.lotetgaronne.fr

Avantages de l'élargissement aux EHPAD

- meilleure maîtrise des **prix de journées** des EHPAD
- **doubler l'impact économique de l'action** du 47 dans nos assiettes et répondre de façon complémentaire pour certaines filières agricoles,

	Achats alimentaires en MC
Mairies	4,2 MC
Collèges	2,7 MC
Lycées	2,0 MC
EHPAD	7,3 MC
Maisons d'enfants à caractère social	0,15 MC

- répartition sur l'ensemble du territoire => règle la question de l'isolement de certains collèges et **facilite l'organisation logistique de l'approvisionnement**.

Les modalités de l'ouverture de ce service aux EHPAD

- Dispositif proposé à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Un dispositif conventionnel transitoire, permet de mettre en place la démarche progressivement, plus rapidement :

- **la convention de coopération** (article R2122-8 du Code de la Commande Publique) pour une prestation d'accompagnement complète.

- **A plus long terme** : Une réflexion sur la création à terme d'une structure de type SEM ou GIP

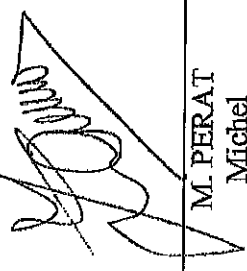
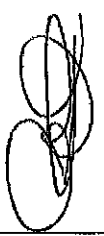
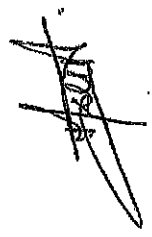
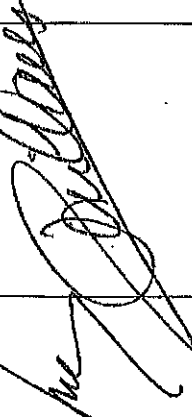
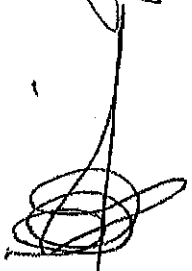
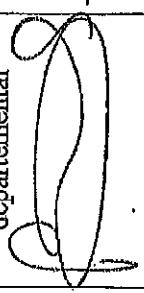
Le coût du service pour les EHPAD

- évalué à 80 000€ par an (personnels et charges annexes).
- payé par les établissements: 2 000 € en 2020 par établissement, puis 3 000 € à partir de 2021.
- d'autres sources de financements possibles : appels à projets régionaux et nationaux (ADEME, Conseil Régional, Direction régionale de l'Agriculture...).

LISTE EMARGEMENT

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 NOVEMBRE 2019 - DM 2 2019 -

M. BARRAL Bernard	Mme BESSON Séverine	M. BILIRIT Jacques	M. BOCQUET Christophe	M. BORDERIE Jacques	M. BORIE Daniel	Mme BRANDOLIN- ROBERT Clementine
Mme BRICARD Nathalie	M. CALMETTE Marcel	M. CAMANI Pierre	Mme CAMBOURNAC Louise	M. CASSANY Patrick	M. CHOLLET Pierre	M. CONSTANS Rémi
M. DELBREL Christian	M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danièle	M. DREUIL Jean	Mme DUCOS Laurence	Mme GARGOWITZ Sophie	M. GIRARDI Raymond
Mme GONZATO- ROQUES Christine	Mme HAURE- TROCHON Caroline	M. HOCQUELET Joël	Mme JOFFROY Catherine	Mme KHERKFAACH Baya	M. LACOMBE Nicolas	Mme LALAURIE Lina

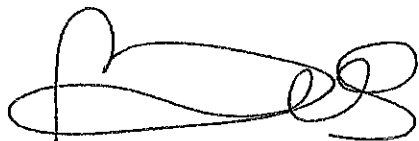
Mme LAMY Laurence 	Mme LAURENT Françoise 	M. LEPERS Guillaume 	Mme MAILLOU Emilie 	M. MASSET Michel 	M. MERLY Alain 	Mme PAILLARES Marylène 
M. PERAT Michel 	M. PICARD Alain 	Mme SALLES Marie-France 	Mme SUPPI Patricia Absente	Mme TONIN Valérie 	Mme VIDAL Hélène 	Mme Sophie BORDERIE Présidente du Conseil départemental 

Approbation des débats de la session « Décision modificative n°2 2019 » du 22 novembre 2019

03 JUIL. 2020

Fait le

La Présidente du Conseil Départemental,

A stylized, cursive signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Sophie BORDERIE

Le Secrétaire de séance,

A stylized, cursive signature in black ink, featuring a large loop at the top and a long horizontal stroke.

Guillaume LEPERS